

Trandraka



Investigative media

N° 004

Parution du 10 décembre 2018

**RÉGION
ATSIMO ANDREFANA**

Dinabe, des abus au profit des responsables

BONGOLAVA

Mivaona ny fampandrian-tany

FANONDRANANA AN-TSOKOSOKO ANY CHINE

Misanda an-jatony tapitrisa Arifary
ny tovoavavy malagasy

MAHAJANGA

Tazanim-potsiny ny fivarotan-tenan'ny
zaza tsy ampy taona

SURPOPULATION CARCERALE A ANTANIMORA

Payer pour mieux survivre



Sommaire

EDITORIAL :

Une matière à réflexionP.3

REGION ATSIMO ANDREFANA

Dinabe, des abus au profit des responsablesP.4

BONGOLAVA

Mivaona ny fampanorian-tanyP.10

FANONDRANANA AN-TSOKOSOKO ANY CHINE

Misanda an-jatony tapitrisa Ariary ny tovovavy malagasyP.15

MAHAJANGA

Tazanin-potsiny ny fivarotan-tenan'ny zaza tsy ampy taonaP.22

SURPOPULATION CARCERALE A ANTANIMORA

Payer pour mieux survivreP.29

EXODE FORCE FACE AUX DAHALO

Les déplacés privés de leur droit de vote.....P.34

PATRIMOINE NATIONAL

Crimes et menaces de disparitionP.40

ANTSIRANANA

Les handicapés mentaux abandonnés à leur sortP.45

L'OR DE MADAGASCAR

Des droits bafoués et des profits détournésP.49

DROITS DES DETENUS

Autopsie du système carcéral malgacheP.53

LES DROITS HUMAINS

Des notions de moins en moins réalistes ?.....P.55

Editeurs :

OJM / UNESCO

Directeur de publication :

RAKOTONIRINA Gérard

Rédacteur en chef :

SAMOELIJAONA Yves

Rédacteurs :

• EVELOGNOMBIASA

Tagnanandro Abolaza Slim (Retana)

• MANJOVELO Sambany Christian

• RANDRIAMALAZALISON (Riri)

• RAKOTONIAINA Tolotra Alain

• ANDRIANAIVOARIVELO

Diamondra Fanambinana

• TIBAVY Renaudia

• RAKOTOVAO Judith Rachèle

• RAZAFINIRINA Tantely

Vandriam

• RAONIMANALINA Nadia

• RANDRIANANTENAINA Lucien

Davy

• RANDRIANARIVONY Mamisoa

Antonia

• VELO Ghislain Arsène

• ANDRIAMANANTENA

Rojoniaina

• RAKOTONDROSOA Marie Pascal

• COUTITI Angeline

• RAOELISON Andoniaina

Nasandratra

• ANDRIAMAHEFA Narindra

Seheno

• RAZAFINDRASETRA Hajatiana

Léonard

• RAJOELINA Meva Rivolala

• CNIDH

• RAVELOARIMISA Mbolatiana

P.A.Oiste :

RAKOTONIRINA Antonio

Impression : MYE Sarl

16 Rue Raherinosy Andohalo

Antananarivo 101

e-mail : myegoprint@moov.mg

Tél : 22 668 82 / 033 11 456 82

DL N° : 004 du 10 décembre 2018

Tirage : 6 000 ex

Une matière à réflexion

Le Projet « Institutions Démocratiques Intègres, Représentatives et Crédibles » (IDIRC), financé par le Fonds de la Consolidation de la Paix, qui est mis en oeuvre par le PNUD, le HCDH et l'UNESCO, touche à sa fin cette année.



Le magazine d'investigation indépendant TRANDRAKA qui est l'une des réalisations phares de ce projet, arrive à son quatrième numéro consacré aux thématiques « Justice et Droits de l'Homme ». Ce sont deux thématiques assez complexes pour les dix-huit journalistes sélectionnés pour participer au renforcement de capacités qui a abouti à la publication du TRANDRAKA N°4. Durant les quelques semaines d'investigation, ces journalistes ont rencontré des difficultés telles que l'approche aux sources d'informations, les déplacements dans des lieux dangereux et le contexte électoral. Malgré cela, ils ont réussi à aller jusqu'au bout et le fruit de leurs efforts est présenté dans ce TRANDRAKA N°4.

Dans ce numéro, vous allez découvrir neuf articles des journalistes traitant des sujets liés à des mauvaises pratiques identifiées dans des domaines différents, mais qui ont le même objectif d'interpeller sur le non-respect de la Justice et des Droits de l'Homme. Les articles relatent les vécus de la population souvent victimes d'abus comme dans le cas de l'application du Dinabe dans le Sud, ou durant les opérations anti-dahalo dans la région de Bongolova. Il sera également question d'interpeller sur le cas critique des jeunes filles malgaches dans la traite vers la Chine ou la prostitution des mineurs à Mahajanga.

Une fois de plus, ce magazine confirme le rôle fondamental des journalistes dans la consolidation de la paix, particulièrement pour ce quatrième numéro, dans le respect des Droits de l'Homme et de la Justice.

Jusqu'ici, l'écho des trois précédents numéros du magazine TRANDRAKA est positif et nous encourage à continuer. Nous tenons à remercier ceux qui nous ont envoyé leurs avis et conseils. On espère vivement pouvoir continuer cette initiative l'année prochaine !

Chers lecteurs, c'est avec une joie renouvelée que nous mettons le TRANDRAKA N°4 entre vos mains ! N'oubliez pas de nous partager votre appréciation à travers le numéro vert indiqué à la dernière page de ce magazine. Votre avis nous est précieux !

Yves Samoelijaona,
Rédacteur en Chef du magazine Trandraka



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



Consolidation de la paix
UN PBF - Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture





RÉGION ATSIMO ANDREFANA

Dinabe, des abus au profit des responsables



Dinabe Androka

Depuis environ dix-huit ans, les Malgaches perdent davantage leur confiance aux Forces de Défense et de Sécurité et à la justice. La population estime tout simplement qu'elles sont corrompues et incapables de faire correctement leur travail. Désormais, beaucoup en milieu rural préfèrent s'en remettre au « dina », à la justice populaire, pour la protection de leurs biens. Mais la pratique du dina engendre moult problèmes.

Malaise sécuritaire

L'insécurité fait partie du quotidien des Malgaches dans toute l'île et non seulement dans l'Atsimo-Andrefana, notamment depuis 2009, affirme un officier de la gendarmerie. « La consommation massive de viande de zébus dans la capitale favorise les vols de bovins », explique-t-il. D'autres sources proches des autorités révèlent également que la commercialisation de viande de bœuf ravitaillant les Comores et la Chine amplifie fortement cette insécurité.

Or, le zébu est un marqueur social, une source de richesse qui sert autant pour l'agriculture que pour

satisfaire aux nombreux rites coutumiers. La puissance d'un homme est estimée au nombre de bêtes qu'il possède. Cet animal est considéré comme l'identité ethnique ou « vilo » dans le dialecte de la Région Sud-ouest. Aujourd'hui, la bête fétiche alimente des guerres ethniques et claniques.

« Ceux qui ont plus d'argent gagnent toujours aux procès », entend-on dire chez les villageois. La preuve, un dahalo (voleur de zébus) notoire, en détention du côté de Morondava a vu sa demande acceptée en Cour à Toliara. Cela a provoqué la colère des villageois qui ont manifesté pour contester la

décision de la Cour. Un barrage a été installé à 20 km de la ville pour montrer leur mécontentement aux responsables étatiques. Une pratique qui devient habituelle presque partout dans l'île.

Aux alentours de la localité d'Ankazoabo, des villageois ont été victimes d'exécutions sommaires. Dans la Commune Rurale d'Ankazoabo, Rebozaky, un vieillard possédant un grand troupeau de zébus au village de Tandrano, témoigne sur l'assassinat de son fils lors de l'opération « Fahalemana ». Il n'a appris sa mort qu'une semaine plus tard et a pu constater que ce dernier avait reçu une balle

dans la tête, pour un simple soupçon. Il n'a reconnu sa dépouille que par ses vêtements.

« *Les opérations sont-elles mal comprises par les militaires ou reçoivent-ils des ordres d'agir en ce sens ?* », se demande la population. Aucune réaction émanant des milieux des Droits de l'Homme n'a été entendue malgré des dizaines de plaintes dénonçant ces actes qualifiés de barbares. Pourtant, des ordres ont été reçus par les forces armées lors de ces opérations pour éliminer les malfaiteurs d'après un officier des Forces de Défense et de Sécurité. « *Ceux qui sont sur terrain sont toujours victimes des résultats de ces opérations.* » se plaint-il.

Des villages entiers dans le district d'Ankazoabo ont été incendiés à Ampasy et Ampisoa au cours de la même opération. Fara, mère d'une petite fille, a témoigné dans le reportage d'Arte, intitulé *Les chasses aux dahalo* : « *Des militaires ont brûlé notre village et volé tout ce qui avait de la valeur. Les soldats avaient une liste de noms (black list) et mon frère Rebaly en faisait partie, il a été assassiné. Nous avons moins peur des bandits que des soldats...* » Les villageois se sont réfugiés dans la forêt pour fuir les militaires.

Dysfonctionnement du système judiciaire

Plusieurs enquêtes journalistiques (Le Monde, AFP, Arte, TV Plus, Magazine Trandraka...) ont évoqué ce problème « *Comment s'en sortir avec un système pourri qui ne récompense que les corrompus ?* », s'inquiètent bien des Malgaches.

Des opérations militaires (Tsy mitsitsy, Rodobe, Tandroka, Fahalemana, Coup d'arrêt, Mandio) très coûteuses ont été engagées sur le terrain, sans résultat apparent à part les dahalo repentis du côté de Betroka durant la période de transition en 2009. Certains témoins

voient le nombre de généraux augmentés mais le problème sécuritaire ne fait qu'empirer.

Fanapera, Colonel retraité et fondateur du Dina MAMAFIOL (Mangoky, Manombo, Fiherena, Onilahy et Linta) en 2013, estime que ces opérations sont tout à fait inutiles. « *Les malfaiteurs se mettent à couvert au moment où les militaires font leurs opérations. Ces actions sont donc inefficaces et les exécutions ne sont que du cinéma. Il ne faut jamais s'attaquer de front aux dahalo, il faut juste maîtriser leur mode de fonctionnement pour limiter les dégâts* », indique-t-il. « *Ne pas répondre à la violence par la violence* », comme disait Mahatma Gandhi en combattant les Britanniques durant l'époque coloniale.

A Ambalavao, une localité aux allures et aux airs du Far West américain, des acheteurs, vendeurs et vétérinaires s'y côtoient tous les mercredis matins dans le plus grand marché aux zébus de Madagascar. Une enquête dans le magazine Trandraka N° 2 en décembre 2017 a dénoncé le trafic qui implique des autorités civiles et militaires, y compris le vétérinaire qui établit les papiers d'identité du zébu, ce qui leur permet ensuite de le revendre. Il arrive souvent qu'il constate

des incohérences dans le carnet de vie de l'animal. C'est le signe qu'il a probablement été volé. Un petit billet met souvent fin à toute discussion. Des camions remplis de zébus remontent ainsi la route nationale 7 sans contrôle, depuis plus d'une décennie.

A présent, un réseau mafieux se déploie jusque dans la capitale avec la complicité de certains responsables étatiques. « *L'insécurité a été créée et est entretenue pour pouvoir gagner de l'argent autrement* », souligne le colonel à la retraite. « *Sans infractions, les Forces de Défense et de Sécurité et la Justice n'auraient pas de travail.* »

La sécurité des paysans devrait être une priorité vu que plus de 75 % des Malgaches sont cultivateurs et éleveurs. Mais la situation est loin de s'améliorer, car les malfaiteurs sont aujourd'hui regroupés en bandes organisées. Les vols de zébus qui s'effectuaient auparavant à deux ou trois personnes s'exécutent aujourd'hui à la manière d'une action commando.

Et les victimes d'exactions, pour se venger, n'hésitent pas à s'attaquer aux villages voisins qu'elles tiennent pour responsables, et à devenir ainsi, à leur

Un camion remorque rempli de zébus remontant la route nationale 7





tour, des dahalo. « *On est tous le dahalo de quelqu'un dans cette histoire* », ironise un repent. Chez les Bara, on considère ce genre de pratiques comme faisant partie de la culture. Autrefois, un ou deux zébus sont arrachés à un village voisin pour impressionner une mariée.

Le peuple a choisi sa sécurité

Si, auparavant, les voleurs prenaient juste les zébus, aujourd'hui, ils tuent également les propriétaires. Ce qui a emmené à la justice populaire qui finit souvent par des lynchages ou des exécutions sommaires, illégales et contraires à la dignité humaine. Le dina, une loi que les villageois eux-mêmes ont créée afin de pouvoir se protéger. C'est l'autodéfense villageoise ou encore une sécurité de proximité.

Le dina est un accord conclu entre les habitants de chaque village, commune, ou district pour un but commun : la paix et la sécurité des villageois et de leurs biens. Le dina se présente sous plusieurs formes avec ses propres

règlements intérieurs. En quelque sorte, c'est un comité élu par le peuple qui décide quelles sont les peines à appliquer en cas d'infractions, crimes ou délits. Il est mis en place pour régler les problèmes au sein de la société (fiarahamonina) dans le respect mutuel.

Dans les années 1980, Monja Jaona, un illustre leader politique, avait mis en place ce système de sécurité pour des affaires des zébus volés impliquant des villageois. Dénommé « *Dinan'ny mpihary* », il se présentait comme un moyen de répression obligeant les voleurs et leurs familles à payer le quadruple du prix du bœuf volé. En ces temps, les conflits étaient gérés selon un mécanisme traditionnel.

Début 2015, le dina a été revu face à la recrudescence des vols de bovidés et la prolifération des actes de banditisme dans la Région Atsimo Andrefana. A l'issue de nombreuses consultations villageoises et d'un atelier de validation, le 24 février 2016, le colonel Rabe Jules, chef de région Atsimo Andrefana, a formulé une requête auprès du tribunal de première instance (TPI) de Toliara

pour la mise en place, de fait, des « *Dinabe* », au grand soulagement de la population.

Le Dinabe, comme outil jugé indispensable pour assurer la sécurité publique en milieu rural, a été homologué et dénommé « *Dinabe Faritra Atsimo Andrefana* », c'est-à-dire la « *synthèse des dina* » disparates pratiqués dans les communes et districts.

Selon la version d'un autre professeur de l'Université de Maninday, le Dinabe comme forme de justice populaire est une nécessité actuelle car il régule la vie de la société. « *Tout ce qui entrave le bon déroulement de la vie en société relève de la responsabilité du Dinabe* », énonce-t-il.

« Le Dinabe apporte la paix dans notre région »

Il est bien accueilli par la population, comme à Ankililoaka, une des communes qui pourtant s'opposaient à l'application du dina auparavant. « *Enfin, nous pouvons dormir en paix* », confie une

Dinabe dans la Commune Rurale de Beahitse. - Des hommes armés assurent le respect du dina. La population est terrorisée par la présence des hommes armés sur le marché (voir la 69 011 du 22 juillet 1969 et le décret 70 041 du 13 janvier 1970 sur le port des armes)



commerçante dans la Commune de Beahitse.

MAHAFALY Justin, enseignant de droit constitutionnel à l'université de Toliara, souligne que la société doit avoir des règles. Citant Thomas Hobbes, «*l'homme est un loup pour l'homme*», il considère comme normal de sécuriser la société. Pour lui, le dina est une valeur ancestrale réactualisée par les villageois pour réduire les cas d'insécurité.

La sécurité s'est améliorée depuis l'application du dina. Certaines zones sont aujourd'hui pacifiées, constate le colonel Rabe. La répression est le seul moyen de lutter contre la corruption des agents publics. La population a plus confiance aux leaders du dina puisqu'ils sont élus parmi les gens dignes de confiance.

Le député de Madagascar élu dans le district de Morombe, Lucien RAKOTOMALALA, confirme cette réalité. «*Le Dinabe a porté ses fruits dans notre région. La population peut travailler dans la sérénité*», souligne-t-il dans une interview. Même chose à Bezaha où des dahalo repentis se portent aujourd'hui garants de l'application du dina.

Abus sur l'application du Dinabe

Bien que le dina apporte apparemment la paix sociale au sein d'une société, des abus ont été constatés dans sa pratique. «*Le dina appauvrit les familles des accusés. Un sac de riz, un zébu et une somme de 200 000 ariary doivent être fournis par jour jusqu'à la fin du kabary. L'acte est personnel, alors pourquoi faire payer une famille ou un village entier ? Cette pratique ne respecte pas la présomption d'innocence*», estime MAHAFALY Justin, faisant référence à l'article 15 du Dinabe. Ces sanctions ne sont pas d'ailleurs appliquées à certaines



une boucle attachée à l'oreille du zébu certifie sa provenance

personnalités d'après des cas soulevés par la population d'Ejeda.

Des témoins déclarent avoir été victimes d'abus de la part des responsables locaux du dina. Des gens perdaient leur liberté pour de fausses accusations ou mauvaise interprétation de la loi et des textes sur le dina. C'est le cas de Tsianihy, propriétaire d'une maison qu'il louait, où une adolescente a été sauvagement assassinée. La famille du défunt lui a réclamé 30 zébus avec les indemnités du «*kabary*» puisque le présumé meurtrier et locataire de la maison était en fuite. Un problème qui a failli provoquer la guerre civile dans la cité du soleil.

«*L'arrêté régional est mal interprété*», assure Cliff Léonard Sandrahy, 35 ans, président d'une association de jeunes. Selon lui, Il ne faut pas que les responsables jouent le rôle de la police judiciaire ou celui de la Justice.

Les dommages et intérêts sont exorbitants. Les comités du dina profitent de l'occasion pour s'accaparer d'une manière indirecte les biens des autres. Les villageois se plaignent de cette pratique unilatérale du Dinabe. Des parents préfèrent rejeter leurs enfants délinquants pour éviter toutes amendes. Des modifications doivent être apportées au texte pour éviter les abus. Son fondateur devrait mobiliser des conseillers juridiques pour éviter les dérives. Des cas ont aussi révélé que des responsables étatiques in-

fluent sur le dina, une des raisons expliquant son discrédit auprès des populations.

Egoïsme des dirigeants

«*Peu importe le nom, ce n'est pas le dina qui est mauvais mais c'est son interprétation*», soutient Monja Mamoriarivo Lahindroy II, quadragénaire, président de l'Association des natifs d'Androy. «*Nos concitoyens ont été victimes à plusieurs reprises de l'application du Dinabe. Des gens ont été ligotés sans être livrés aux Forces de Défense et de Sécurité. Aucune mesure n'est prise par les dirigeants locaux*».

Le Dinabe privilégie les dirigeants. Faire payer les gens durant les «*kabary*» est une pratique contraire à la loi. «*Il est interprété comme un réseau de terrorisme*», murmure un pasteur venant du plateau Mahafaly.

Les comités du dina ne sont pas neutres dans leurs décisions. Des repentis dahalo ont pris la place des notables ou *olobe* et ils interprètent la loi à leur guise. Du coup, le nombre des éleveurs diminue, tellement ils sont découragés. Les sanctions sont très sévères à l'exemple du «*hazofoty*» c'est-à-dire si la personne ne paie pas ses amendes, elle sera exclue de la société.

Les associations œuvrant dans la promotion des droits de l'Homme préfèrent garder le silence face à cet-





te situation. Intervenir pourrait leur coûter la vie. Le Bureau Indépendant Anti-corrruption (BIANCO) se sent écarté lors de l'élaboration du présent Dinabe. Il reste muet devant les abus constatés au niveau de la pratique du dina et renvoie la balle à la Région.

« *Le dina n'est pas conforme à la loi. Seuls les coupables devraient être condamnés non leurs familles* », explique un des membres du BIANCO. Le Bureau a reçu 25 doléances en trois ans, mais c'est un domaine où il se sent peu compétent. Il a déclaré toutefois être prêt à donner des conseils pour améliorer le dina afin d'éviter toute tentative de corruption.

Depuis quelques années, cette pratique a été politisée. Chaque dirigeant a tendance à changer le nom du dina. « *Le dina n'a jamais été mauvais mais c'est sa pratique qui pose problème* », répètent plusieurs personnes dans le cadre de cette enquête. « *Les législateurs n'ont pas fait leur devoir* », dénonce une femme magistrat. Ils ne s'intéressent qu'à la politique politicienne. Personne n'a jamais eu l'intention de mettre à jour le Code Pénal et le Code de Procédure



le colonel Fanapera

Réflexions philosophiques du dina d'après le Docteur Mamitiana Claris Hubert, enseignant à l'Université de Toliara

« *L'État a beaucoup du mal à conjuguer sécurité et liberté. C'est la raison pour laquelle le dina a été inventé, même si elle relève d'une justice populaire illégitime* », note Mamitiana Claris Hubert, docteur en philosophie de l'université de Toliara. Certes, le peuple dispose d'un droit de défense quand il s'agit de sa sécurité et de sa liberté, mais nulle part dans la Constitution cette forme de justice populaire n'est mentionnée. John Rawls disait « *la liberté ne peut être limitée qu'au nom de la liberté* » et un État qui ne peut assurer la sécurité de son peuple est caduc.

Volet coutumier : Si le peuple est en même temps « juge » et « partie » le dina est donc arbitraire. Nous définissons arbitraire le principe d'un règlement des différends rendu par des personnes désintéressées auxquelles le peuple a décidé de s'en remettre (dans le dina c'est le Vaomiera). Dans ce cas, la justice signifie un arbitrage autonome (fahaleovantena ara-pitsarana ireo ady miseho amin'ny fiaraha-monina) et débat libre (kabary ambodikily). Le peuple pour pouvoir rendre la justice doit obéir aux coutumes, comme ce fameux kabary ambodikily, et aux lois en vigueur qui excluent le lynchage et l'exécution. Même si le dahalo est pris sur le fait, le peuple n'a aucun droit de l'exécuter.

Volet éducation : Le sens du devoir et le sens de la responsabilité doivent être les deux poumons du Dinabe. L'État ne peut pas fonctionner sans le sens du devoir et celui sens de la responsabilité. Le devoir et la responsabilité doivent être accompagnés par le droit qui est une exigence culturelle pour viser l'ordre mais vise en même temps la justice. Droit et devoir, dans ce sens, sont des termes identiques. Quoi qu'il en soit, les responsables locaux du dina doivent être des gens bien éduqués ou des hommes « sages », des « olobe », sinon on ne peut rien espérer de ce système.

Pénale, une loi qui a été conçue dans les années 60. « *Le Dinabe a été mis en place pour responsabiliser les citoyens sur leur propre sécurité* », ajoute-t-elle. C'est pourquoi il a été homologué par le Tribunal de Toliara. Les députés et sénateurs ont été élus pour défendre l'intérêt public.

« *Les Forces de Défense et de Sécurité ne sont là que pour aider la population à sa sécurité, comme les médecins avec leurs patients. Accuse-t-on le médecin d'une maladie dont il n'est pas responsable ?* », interpelle le colonel Fanapera.

« *Le dina devrait être à 80 % préventif et 20 % répressif* », dit le fondateur du dina MAMAFIOL. Il reproche au chef de région d'avoir manipulé le texte de ma-

nière à obtenir un outil répressif.

L'abus du dina devrait être condamnable et traité sous le Code de procédure pénale. « *Qui sera le juge et qui sera jugé ?* » au cas où les comités se substituent aux juges. Les Forces de Défense et de Sécurité et la Justice sont mises à l'écart dans l'application et l'élaboration du Dinabe. Alors que Dinabe devait servir d'outil de renforcement des institutions existantes.

Pérennisation du Dinabe

Quoi qu'il en soit, le Dinabe a apporté ses fruits dans la Région Atsimo Andrefana. Et pourquoi ne pas l'étendre un peu partout à

Madagascar au nom de la paix sociale ? « *Il n'y aurait pas eu de dérives sur le dina s'il avait été vulgarisé comme le référendum ou l'élection* », assure le colonel à la retraite.

Grâce à l'appui du Dinabe, 33 bovidés ont été récupérés du côté de Sakaraha. Le général de Brigade Razafindrakoto Hermelan Serge, Commandant de la Circonscription Régionale

de la Gendarmerie Nationale Toliara, affirme que le système de protection peut être amélioré. En quatre ans, les statistiques prouvent l'efficacité du Dinabe dans la Région Atsimo Andrefana.

Statistiques des cas de vols de bœufs (VB) dans chaque groupement

Année	RSO	ANDROY	MENABE	ANOSY	CIRGN
2015	96	28	182	38	344
2016	92	35	209	33	369
2017	102	28	205	53	388
2018	28	19	52	19	110

Statistiques de cas d'actes de banditisme (AB) dans chaque groupement

Année	RSO	ANDROY	MENABE	ANOSY	CIRGN
2015	37	18	28	05	88
2016	37	07	55	13	112
2017	41	03	37	08	89
2018	19	03	07	07	36

Ces deux tableaux montrent la diminution des cas sur quatre ans. Entre l'année 2017 et 2018, qui marque l'ampleur de dina dans la province de Toliara, on voit la régression des actes enregistrés. Le dina participe à cette diminution donc le dina contribue à assurer la sécurité publique.

Le chef de Région Atsimo Andrefana reconnaît que les sanctions sont dures. Mais il préfère plutôt gérer des bavures que l'insécurité. Pour lui, les bavures pourraient être réparées autour d'une discussion. « Les peines sont sévères mais le Dinabe est plus proche de la mise à jour du Code de Procédure Pénale », explique un juriste. Il faut juste revoir son application et les formations.

Une campagne se fait dans les communes pour améliorer la pratique du dina. Les responsables reçoivent des documents et des formations pour que le dina soit efficace. Ces derniers bénéficient (aussi) de téléphones portables pour qu'ils puissent lancer l'alerte en cas de danger.

Dans un planning très chargé, une version française du dina est en



Le général de Brigade Razafindrakoto Hermelan Serge et son adjoint, le général de Brigade Rakotoky Kitromahafaly lors du lancement de l'opération Mandio

cours pour que les étrangers résidant dans la Région soient au parfum. Des instructions sont données aux responsables de dina sur les autres volets, à savoir le tourisme, la propriété, la santé, l'éducation et la gestion des ressources naturelles. Tout

cela, dans le but d'apporter le développement inclusif de la Région. « La sécurité publique est l'affaire de tous. Chaque citoyen doit prendre sa part de responsabilités et oser dénoncer », conclut le fondateur du Dinabe Atsimo Andrefana.





Bongolava

Mivaona ny fampandrian-tany



Tanàna maro no rava, trano an-jatony no kilan'ny afo, fananana nohariana an-taona maro no levona, fianakaviana maherin'ny 500 no manatevina tsy fidiny ny laharan'ny mahantra, tsy manan-ko raisina intsony fa sady potika ny fitaovam-pihariana no lasa lavenona hatramin'ny masomboly...

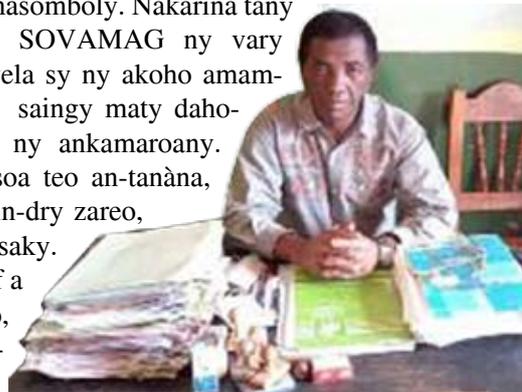
Santonan'ny kitra navelan'ny fampandrian-tany, notontosain'ny Zandary, tany Bongolava, tamin'ny fiandohan'ny volana Aogositra 2018 teo ireo. Mijoro vavolombelona RADIMBIELISON William (eto amin'ny sary), filoha mpanorina ny FIVATO, fikambanana iray mitolona ho amin'ny fanajana ny zon'olombelona ao Tsiroanomandidy, izay nidododoan'ireo olona nihararam-boina, nandritra ny resaka nifanaovanay taminy, ny 21 Septambra 2018, lasa teo :

Nisy tokoa, nanomboka ny voalohan'ny volana Aogositra teo, ny « opération » [hetsika manokana] nataon'ny teo anivon'ny zandarimariam-pirenena, dia ny FIGN sy ny CFS izany, niaraka tamin'ny groupement-n'i Bongolava. Tamin'iny faritr'i Belobaka iny no nanaovany izany « opération » izany.

Ny 2 Aogositra 2018, tao amin'ny fokontanin'i Mahazoarivo, no nanombohany azy. Nitifitra avy ha-

trany ny tanàna izy ireo tamin'ny 5 ora maraina nahatongavany tao. Nandositra avy hatrany ny olona vao naheno izany feom-basy izany. Taorian'ny tifitra variraraka, tafiditra tao an-tanàna izy ireo saingy efa tsy nisy olona intsony tao. Nisy ny fandrohana entana, nandritra izany fotoana izany, toy ny farafara sy kidoro eponge, ny masomboly. Nakarina tany ambony SOVAMAG ny vary izay tavela sy ny akoho amamborona, saingy maty daholo moa ny ankamaroany. Izay kisoa teo an-tanàna, novonoin-dry zareo, natao tsaky.

R e h e f a
avy eo,
nodorana ilay



tanàna. Misy vavolombelona izany fa tsy miteny izahay raha tsy efa voaprofo.

Ny 4 Aogositra 2018, tao amin'ny faritra atao hoe Ankijanan'i Lemanja, nisy tanàna maromaro ihany koa, nanaovan'izy ireo ny fihetsika toy izany.

Tao Ambatobe, nangonina sy nentina ny ombin'olona na dia nampiseho taratasy sy bokin'omby aza ilay olona, satria misy olona miaraka amin'ny zandary mihitsy milaza fa azy ireo omby ireo. Nentina nampidirina fourrière ireo omby ireo. Nisy olona telo mianaka, hazomangan'ny tanàna mihitsy, tomponandraikitra, mpanolo-tsainan'ny ben'ny tanàna ao amin'ny kaominin'i Belobaka ilay olona anankiray, M. David, miaraka amin'ny zanany lahimatoa, sy ny vinantolahiny, nentina niaraka tamin'ireo omby ireo. Rehefa tany an-dalana, novonoina, sady lasa daholo ny vola tany aminy. Izany no nitranga tamin'izay fotoana izay...

Raha fehezina izay zava-niseho tany dia hita fa trano efa maherin'ny 125 no may tamin'ireo fokontany telo na efatra. Fianakaviana 500 mahery no tsy manan-kialofana, hatramin'izao. Mahagaga fa tsy mandray andraikitra momba izany ny manam-pahefana any anivon'ny Faritra. Toa afenimpenina io tranga io, nefa nahatonga tra-boina maro. Maro ny vehivavy teraka any anaty bozaka any izay tsy misy trano isitrihana.

Olona maro no namoy ny ainy vokatry ny tsy fanajana ny lalàna sy ny zon'olombelona, tao amin'ny kaominina Belobaka

Manamafy izay nolazain' Andriamatoa William, ny resaka nifanaovanay tamin'ny Ben'ny tanànan'i Belobaka : « Olona efa 12 izao no maty, tao amin'ny kaominina iadi-diako, nanomboka ny volana Marsa hatramin'ny Oktobra 2018, vokatry ny fitifirana tsy ara-dalàna nataon'ny mpi-tandro filaminana. Ny ankamaroan'ireo dia olona nisy nanondro ho dahalo ; misy dia misy ny madio sy ara-dalàna nefa niharan'ny famonoana. Ankoatra izany dia misy ireo nakana vola an-tapitrisany ny fianakaviany nefa mbola voatifitra ihany. Maro ny fitarainana ataon'ny olona momba ireo tranga ireo saingy tsy afa-manoatra ny Ben'ny tanàna satria lazaina fa lehiben'ny dahalo ».



Milaza ny zavatra niainany sy nihatra taminy ihany koa ny mponina any amin'io kaominina io : « Nandritra ny operation « Fandio », ny volana Oktobra 2018 teo, olona 3 no notifirina, fa voarohirohy noho ny halatr'omby (quartier mobile iray antsoina hoe Theo, sy Niry ary ny rahalahany). Nangataka ny fianakaviany ny mba hampiharana aminy ny lalàna manan-kery, nefa dia notifirina avy hatrany izy ireo, hoy Atoa Randrianantoandro Léon Sylvain.

Tsy ny kaominina Belobaka ihany...

Taoamin'nykaominina Ankerana avaratra, ny Sabotsy 13 Oktobra 2018, lehilahy iray, antsoina hoe Soja SAFIRISOA, no nalain'ny zandary telo lahy, avy ao amin'ny Brigade-n'i Tsiroanomandidy. Ny fatiny sisa no hitan'ny fianakaviana, araka ny voalaza eto amin'ny taratasy fitarainana asehon'ny sary etsy an-kavia.



Eto an-kavanana kosa ny sarin' Itompokolahy Soja SAFIRISOA, tamin'ny nahitan'ny fianakaviana azy.

Tsy vitsy ny « opérations » fampandrian-tany, teto Madagasikara, no nandretena akony ratsy toy ity tany Bongolava ity: fandrohana fananana, fandrohana trano, fanaovana an-keriny ny vehivavy... Fahamaroan'ny aina nafofy. Manampy fanazavana momba izay, Andriamatoa William:

« ...tany amin'ny kaominina Ankerana Avaratra, tao amin'ilay hoe Bemasoandro, nisy olona efatra ihany koa maty, izay voamarina fa tsy olon-dratsy. Ny tatitra tonga any ambony moa dia hoe nisy fifampitifirana hatrany no lazaina fa antony nahafaty ireo olona ireo, mba hanamarinana hoe nisy légitime défense izany. Fa ny tena marina, tsy nisy fifampitifirana, raha ny fijoroan'ny olona ho vavolombelona, fa tena olona nalaina dia notifirina, novonoina fotsiny izany... ».

Efa nahitana tranga toy izany koa, ohatra, nandritra ilay hetsika « opération Fahalemana » notanterahana tamin'ny faritra 11 teto Madagasikara, tamin'ny taona 2015-2016, araka izao nitateran'ny RFI Afrique azy izao, tamin'ny 06 Janoary 2016 (dikan-teny malalaka) :



« Nisy ny tombanezaka taorian'ny asa miaramila manokana, « opération Fahalemana », natomboka ny volana Aogositra 2015, tamina faritra 11 tao Madagasikara.

Natao hiadiana amin'ny tsy fandriampahalemana any ambanivohitra, indrindra fa ny asan-dahalo ny asa miaramila manokana. Miaramila manodidina ny 1,300 no nanatanteraka io iraka io, nandritra ny 4 volana. Nahatratra 160 ny maty, 80 ny naraotra.

Miaramila 11, sy dahalo 150 kosa no matyvokatry ny fifandonana mahery vaika, hoy ny Filohan'ny Etamazaoron'ny tafika tamin'ny fotoan'androny, ny Jeneraly Beni Xavier RASOLOFONIRINA. Nanamarika ity « opération Fahalemana » ity ihany koa ny nisian'ny fandrohana nataon'ny tafika tamin'ny tanàna nolalovany, izay nampangain'ny Firaisamonim-pirenena. Miaramila 20 eo no efa nandray ny sazy mendrika azy, hoy hatrany ny Filohan'ny Etamazaoro ».

Mbola nanamafy izany ny lahatsoratra tao amin'ny takelaka « Reliefweb », tamin'ny 25 Septambra 2015 (dikan-teny malalaka):

« Ny gazety sy ny firaisamonim-pirenena ary ny fikambanana iraisam-pirenena (FIDH, CNPFDH, GTZ...) maro dia samy nanameloka avokoa, ny fi-roboroboan'ny herisetra, ny fandrohana ary ny famonoana olona maimaika, nataon'ny tafika, nandritra ny opération Fahalemana 2015, ny faramparan'ny volana Aogositra sy fiandohan'ny volana Septambra 2015, tany amin'ny faritra atsimon'ny Nosy. Anisany tompon'antoka tamin'izany ny DAS (détachements armés de sécurité)... Maty, voan'ny vela-pandriky ny dahalo ny miaramila valo, ny 26 Aogositra 2015. Voamariky ny maro taorian'izay, ny fitomboan'ny famonoana sivily nataon'ny tafika, izay tsy manavaka intsony na olon-dratsy na tsia. Nahitana izany ny faritr'i Betsiboka, Androy ary Bongolava. Maro be ny mponina no nitsoaka nankany an'ala ».

Nambaran'ny solombavambahoaka voafidy tany Ambatofinandrahana, Ramatoa Christine RAZANAMAHASOA, tamin'ny gazety mpiseho isan'andro, Free News, ny 31/03/2017, fa enta-mavesatra ho an'ny vahoaka ny fampandrian-tany tsy mitohy, raha tany amin'ny toerana nahavoafidy azy. Nohamafisiny ihany koa fa vao mainka nampiron-gatra ny fitsaram-bahoaka ny tsy fitadiavana vahaelona maharitra.

Misy olana eo anivon'ny mpampandry tany

Tsy afaka miteny na tsy mety miresaka mivantana ireo miaramila na zandary mpampandry tany (de-

voir de réserve). Ny manodidina azy ireo no nahalalana, tsy nahy, ny anisan'ireo antony heverina fa mety mahatonga ny fanitsakitsahana ny zon'olombelona, amin'ireny opérations fampandrian-tany ireny.

Amin'ny ankapobeny, olana ara-bola no miteraka izany :

- Kely ny solom-paladia (indemnités) omena azy ireo rehefa mandeha manao iraka.
- Tsy voaray ara-potoana izany solom-paladia izany satria fotoana maharitra ela aty aorian'ny opération vao misy ny fanomezana izany.
- Vola tsy feno no voarain'ny mpampandry tany satria mbola anombinan'ny rafitra ao ambony izany. Izany hoe sady tsy ampy vatsy, eo am-panatontosana ny asa, no tsy manantena hahazo valin-kasasarana avy hatrany ireo miaramila na zandary alefa mpampandry tany, nefa mafy ny iraka ampanaovina azy ireo.

Fanazavana avy amin'ny Zandarimaria

Mitondra fanazavana ny Lehiben'ny Vondrontobim-paritry ny Zandarimaria ao Bongolava, ny Kolonely ANDRIANAMBININA Olivier (eto amin'ny sary).



Hetsika niarahana tamin'ny FIGN sy ny FS, no notanterahana ny volana Aogositra ka nanome tolotanana ny vondron-tobim-paritra ao Bongolava. Ireo

toerana mafampana amin'ny asan-dahalo no nanaovana ny hetsika, indrindra ireo toerana tsy tongan'ny zandary amin'ny andavanandro noho izy kizo sy sarotra. Anisan'izany ny sisin-tany mampifandray ireo faritra telo mifanila, Menabe, Melaky ary Bongolava. Nanaovana sava hao ireny kizo ireny ka omby halatra 193 no tratra tamin'izany ary nohazonina « fourrière » sy efa niantsoana izay tompony, manana taratasy mazava.

Nambaran'ity tomponandraikitra ity ihany koa, fa toerana sarotra anaovana fampandrian-tany ny kaominina Belobaka ka izany no antony nampiasana fitaovana maherivaika, na irony bala miteraka afo irony, ka nitarika ny fahamaizan'ny tanàna. Anisany paikady, entina mamantatra ny fitaovana ampiasain'ny dahalo, amin'ny toerana andehanana ihany koa izany, araka ny fanazavany. Nilaza ny Kolonely Andrianambinina Olivier fa maro ireo tanàna miforona any an-kodahoda any no tsy nahazoan'izy ireo fanazavana avy ao amin'ny Prefecture Tsiroanomandidy.

Maro ny olona notifirina, tsy manaraka ny lalàna mifehy ny fampiasana fitaovam-piadiana. Notsiahivin'i Kolonely Andrianambinina Olivier fa misy fepetra, voalazan'ny lalàna, mifehy ny fampiasana fitaovam-piadiana toy ny hoe ho fiarovana ny ain'ny mpitandro filaminana sy ny manodidina azy na ihany koa olona voasambotra ka mandositra.

Toy izao kosa ny olona naratra sy maty, nandritra io fe-potoana io ihany, nandritra ny fanatontosana fampandrian-tany :

Fokonolona naratra	83
Fokonolona namoy ny ainy	56
Mpitandro filaminana maty	7
Mpitandro filaminana naratra	8

Misy Mpitandro filaminana mahazo tombotsoa

ao anatin'ny fampandrian-tany

Omby maro no voangon'ireo mpampandry tany aorinan'i operation misy amin'izy ireo omby tratra any amin'ireo kizo fanafenan'i dahalo omby fa misy ihany koa ireo misy taratasy mazava fa hanaovana fanamarihana ,ny mampalahelo ny mponina sy ny tompon'omby anefa dia mananosarotra fahazoana ireny omby ireny rehefa tafiditra fourriere na dia misy taratasy mazava aza matetika dia very anjavony izany.

« LEGITIME DEFENSE »

Anisany antony nambaran'ny mpampandry tany fa nampiasany basy ny hoe « légitime défense » na fiarovantena. Misy fepetra maromaro nefa mifehy ny atao hoe « légitime défense » na fiarovantena ara-dalàna hoan'ny mpitandro filaminana (Hitsivolana N° 63-253, mamarittra ny andraikitry ny Zandarimaria, ao amin'ny andininy 77 sy 121, momba ny zo hampiasa fitaovam-piadiana) :

- Tsy azon'ny mpitandro filaminana atao ny hampiasa fitaovam-piadiana raha tsy tena hoe voatery izy. Izany dia tsy maintsy mifandanja amin'ny fanafihana mihatra aminy. Izany hoe : raha antsy no ampiasain'ny mpanafika dia antsy koa no tokony ampiasain'ny mpitandro filaminana.

- Mahazo hampiasa fitaovam-piadiana ny mpitandro filaminana raha toa ka atahorany ny ainy na ny an'ny olona hafa miaraka aminy.

- Toraka izany ihany koa raha toa ka tsy misy fomba hafa hahafahany miaro ny toerana ipetrahany na ny olona ankinina aminy. Tsy maintsy manao fampitandremana (sommations) in-2, amin'ny teny mafy sy mazava tsara izy, mialoha an'izany.

- Azo atao ihany koa ny mitifitra raha toa ka tafatsoaka ny olona nambenany ary ahiany hifotitra hamono azy na ny olona hafa. Tsy maintsy ialohavana fampitandremana in-2 ihany koa izay.

- Azo atao ihany koa ny mitifitra mba hampijanonana fiara na lakana na fitaovam-pifamoivoizana hafa, rehefa tsy manaiky ny baiko fampijanonana nomena azy ny mpamily ary hita fa mety hamono olona hafa na mpitandro filaminana ilay fitaovam-pifamoivoizana.

- Afaka mitifitra avy hatrany ny mpitandro filaminana, manoloana olona iray vao avy namono olona na hita fa mikasa hanao izany na mbola mitady hamono olona hafa.

Raha ny resaka nifanaovana tamin'ireo niharam-boina dia tsy nisy feno ireo fepetra ireo nefa hampiasa basy ny mpitandro filaminana tonga tany an-toerana.

FITSIFI-PITONDRANTENA

Misy lalàna mamaritra ny tokony ho fitsipi-pitondrantena ho an'ny mpitandro filaminana, dia ny lalàna lahariana 2011-20404, mitondra ny lohateny hoe « Code de conduite de l'Armée Malagasy » na fitsipi-pitondrantena hoan'ny Tafika Malagasy.

Voalazan'io lalàna io, ohatra, ny fanajana ny hafa sy fitandroana mandrakariva ny hajan'ny maha-miaramila (Andininy 23 sy 24) ; ny tsy fampiasana fahatany na fanararaotana ny fahefana ananany (Andininy 25, 34 sy 35) ; ny fanajana ny Zon'olombelona (Andininy 48, 49 ary 50). Maro be ireo andininy, ao amin'io lalàna io, no voadika ihany koa nandritra ity fampandrian-tany tany Bongolava ity.





Nanaporofy izany ireo tompon'omby nanaovana fanadihadiana. Ny tena mahagaga azy ireo dia misy mi-voaka an-tsokosoko izany omby fourriere izany izay heverin'izy ireo fa misy risorisio ataon'ireo tomponandraikitra voakasika zany ka anisan'izany ny mpitandro filaminana.

Fampahantrana sy fahafatesena olona maro no vokatry ny fampandrian-tany tsy manaja ny zon'olombelona fa tsy vahaolana maharitra

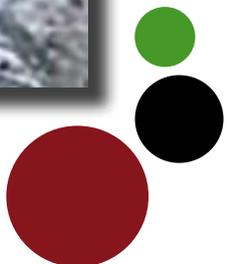
Lasa fahazarana ho an'ny mpitondra fanjakana ny fanatanterahana fampandrian-tany any amin'ireo Faritra mena eto Madagasikara, toy ny Faritra Atsimo, Menabe, Melaky, Bongolava, Betsiboka sy ny maro hafa. Matetika nefa, tsy mitondra vahaolana maharitra izany fa fahantrana no vokany noho ny faharavana fananana sy fahaverezana ain'olona maro. Mazàna dia ireo sivily tsy manan-tsiny no iharan'ny tsindrihazolena amin'izany, fa ny mpanao ratsy dia tsy tratra.

Voahitsakitsaka tanteraka ny Fanambarana erantany ny Zon'Olombelona, andininy 1 hatramin'ny faha-11.

Maro, araka izany, ny fandikan-dalàna ataon'ireo mpanao « Opération », eo am-panatanterahana ny iraka fampandrian-tany ka mahatonga ny olona izay ni-fampizarana teto. Ilaina ny fanatsarana ny paikady, entina mametraka ny fandriampahalemana eny ifotony sy ambony latabatra, mba hialana amin'ny tsy fanajana ny zon'olombelona.



Tiana ny manamarika fa fantatr'ireo tomponandraikitra ambony eo anivon'ny zandarimariam-pirenena avokoa ireo tranga ireo saingy andrasan'ny vahoaka ny fampiharana ny lalàna satria tokony hialana ny atao hoe coo-poratisime na ny fifampiarovan'ny samy mpitandro filaminana raha tiana hisy ny fiovam-pihetsika mandritra ireny fampandrian-tany ireny.



FANONDRANANA AN-TSOKOSOKO ANY CHINE

Misanda an-jatony tapitrisa Ariary ny tovoavy malagasy



Faritanin'i Fujian, Chine

Ao amin'ny faritanin'i Fujian ao atsimo atsinanan'i Chine no tena betsaka ireo tovoavy malagasy terena manambady sinoa. Saika mahafantatra avokoa ireo tovoavy fa alefa manambady sinoa saingy ny tsy tonga ao an-tsainy dia misy ny hampanambadiana amin'ny sinoa manana fahasembanana, na sinoa marary saina noho ny fitadiavana taranaka. Tovovavy malagasy 68 namidy amin'ny Sinoa no tsy mbola tafaverina an-tanindrazana, 240 Tapitrisa Ariary ny virjiny iray. Olana ho an'i Madagasikara : maivana ny sazy omena ny mpanao fanondranana olona na dia fantatra izao aza fa vola be tsy toko tsy forohana no miolina amin'io sehatra io.

Hanamparan'ny sinoa ny filàna ara-nofa ireo tovoavy malagasy alefa any Chine

Volabe! mandany 120 tapitrisa Ariary raha kely indrindra ny sinoa iray mitady tovoavy malagasy araka ny loharanom-baovao. Tafiditra ao anatin'izany ny fian-tohana ny saran-dalana, ny saran'ny fivezivezana amin'ny fanomanana ny taratasy ary ny vidin'ny tovoavy iray. Araka ny fanadihadiana, misy ny sivana fa tsy ireo tovoavy malagasy rehetra akory dia mety ho an'ireo mpanjifa sinoa avokoa. « Sivana takianay voalohany ary lafobe ny hamarotana azy, 75 tapitrisa Ariary : tovoavy fotsy fihodirana, tsotra volo, manana mari-pahaizana ambaratonga ambony » : hoy ny loharanom-baovao voalohany natao izay mbola nanampy ihany fa : « Mandray tovoavy mainty fihodirana ihany koa

izahay saingy izy ireny matetika ambany vidy, 5 hetsy sy 17 tapitrisa ariary ny hividianany azy ». Mitombo hatrany ny vidin'ny tovoavy iray raha toa ka mbola virijiny. Tranga farany ny 28 aogositra, nahasamborana olona voarohirohy tao anatin'ny tambajotra mpandefa vehivavy amidy any Chine, ny fisian'ny tovoavy kely vao 17 taona monja, mbola virijiny, saika halefa any Chine. « Efa nahavitàna taratasy hosoka nampitombo ny taonany io tovoavy io ary 160 tapitrisa Ariary ny nividianana lehilahy sinoa azy tamin'izany saingy saron'ny polisy ny teti-dratsin'ireo mpanondrana olona ireo » hoy ny mpitandro ny filaminana. Raharaha hafa iray niakatra teny amin'ny fitsarana Anosy ihany koa ny fisiana tovoavy iray 17 taona mbola virijiny niala teto Madagasikara. Nampanambadiana ary rehefa tonga tany an-toerana vao fantany fa namidin'ireo nandefa azy 240 tapitrisa Ariary be izao ny fahadiovany na ny





naha-virijiny azy. Efa tafaverina eto Madagasikara io tovovavy io roa taona taorian'ny nandefasana azy. Efa niteraka iray tamin'ny nividy azy izy saingy nogiazan'ny fianakavian'ity nividy azy ity ny zaza. Ny fijoroana vavolombelona nataony teny amin'ny fampanoavana no nitantarany fa : « *tsy nanana safidy aho nanoloana ireo nividy ahy, tsy nahazo vola na dia ariary aza tamin'ireo nivarotra, izaho tena nofitahina satria hiasa no nandefasana ahy tany kanjo hay nampanambadiana* ». Raha atao ny kajy tsotsotra, mahazo hatrany amin'ny 600 tapitrisa Ariary isam-bolana eo ho eo raha kely indrindra ny tambajotra iray raha toa mahaondrana tovovavy malagasy 4. Tsy iray ihany anefa ny tambajotra miasa sy mivarotra ary manondrana vehivavy malagasy fa maro ary mifankahalala avokoa.

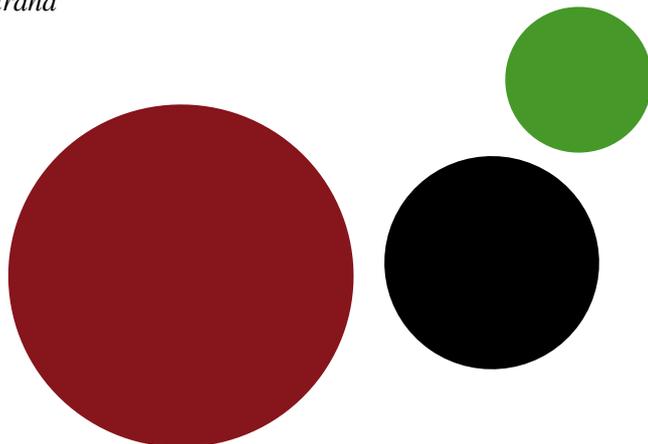
Avo lenta ny famoahana azy ireo eny amin'ny seranam-piaramanidina

Misy karazany roa ny fomba fivoahan'ireo tovovavy ny sisin-tany. Misy ireo no mihazo avy hatrany ny zotra mivantana Ivato-Guangzhou. Eo kosa ireo mihazo ny nosy Maorisy, izay efa misy ny tambajotra mian-dry ary mandefa azy ireo indray fiaramanidina mihazo an'i Guangzhou Chine. Tsy misy hahafantarana azy mihitsy ho tovovavy aondrana miala eto Madagasikara izy ireo hoy ny fanadihadiana natao, ary na ny eny amin'ny seranam-piaramanidina aza tsy mahasakana ny fivoahana. Rehefa atao mantsy ny fisavana, mazava avokoa ny pasipaoro sy ny taratasy fahazahoan-dalana miditra any Chine, miampy ny fanambarana ny vola entin'izy ireo mivahiny any. Tsy misy fifanarahana asa rahateo fa fangataham-pahazahoan-dalana mitsangatsangana na « VISA TOURISTE » no hialan'ireo tovovavy eto Madagasikara hoy ny mpitandro ny filaminana nanaovana ny fanadihadiana. Misy ireo mpikambana anaty tambajotra no mizara lela vola 1 alina dolara na 33 tapitrisa Ariary izay tokony hananan'ny mpandeha iray raha mivoaka an'i Madagasikara. « *Tsy misy ahiahy ary tsy misy antony noho izany ny hisakanana azy ireo tsy hivoaka an'i Madagasikara* » : hoy ny polisin'ny sisintany iray niresaka taminay. « *Mandeha ny fampidirana*

anarana ataon'ny kaompaniam-pitaterana : mazava ny taratasy. Miditra amin'ny fisavana ataon'ny polisy misahana ny sisin-tany : mazava avokoa ary tsy misy entana ahiana miaraka amin'izy ireo. Mitohy hatrany ny fisavana ataon'ny fadin-tseranana : mazava ireo lela vola eny am-pelatanan'ireo tovovavy ireo. Tsy mitovy amin'ireo mpanondrana zava-mahadomelina mandeha ao amin'ny nosy Morisy mihitsy e ! tovovavy mihaja, miteny aza zareo hoe handeha hiantseña any Chine no hivoahany any Chine ». Tafiditra anatin'ny fiaramanidina izy ireo avy eo, tahaka ireo olon-drehetra mpandeha ho any. Mandeha andiany fara fahakeliny telo ny tovovavy alefa any Chine. Hita soritra amin'ny tsirairay ny hafaliana, tsy misy tebiteby fa maika hivoaka an'i Gasikara. Mandritra ny 12 ora hahatongavana any Guangzhou ihany anefa izany. Vao migadona ny seranam-piaramanidina dia efa misy indray ny mpikambana amin'ny tambajotra mandray ireo tovovavy ireo. Ary avy hatrany dia takian'ny mpikambana amin'ny tambajotra tsy maintsy averina ilay lela-vola 33 tapitrisa Ariary na ilay 1 alina dolara nomena ireo tovovavy nalefa any Chine.

Sokajiana ho toy ny « akoho »

Raha ela indrindra, 3 andro no miaina an-kalalahana ireo tovovavy malagasy rehefa tonga any Chine. Afaka miantseña sy manao fizahan-tany izy ireo mandritra io fotoana io. Ireo mpanondrana azy ireo anefa mandritra izany, mamaritra ny fotoana ahafahana manatitra ny tovovavy tsirairay any amin'ny mpividy azy. Raha ny fanadihadiana dia efa antitra na manana fahasembanana sy tsy mahazo vady no tena mividy sy manafatra tovovavy amin'ny firenen-kafa ary tafiditra ao anatin'izany i Madagasikara. Vao tonga any amin'ny mpividy ny tovovavy dia iharan'ny teritery sy ny herisetra ara-nofo. Eo ihany koa ireo atao fakana taranaka fotsiny. Terena hanala ny zaza izy raha toa ka vavy ny ao an-kibony ary tsy mijanona izany raha tsy mahazo zanaka lahy. Toa izao ny fijoroana vavolombelona nataon'ny teratany malagasy iray taminay izay mbola mipetraka any Chine amin'izao fotoana izao. « Felana » no anarana nomena azy ato anatin'ity fanadihadiana ity :



Bevohoka ny zanany fahefatra amin'ny vadiny sinoa fahefatra

Trandraka : Firy taona izao Felana no tany Chine ?

Felana : Tamin'ny taona 2012 no niala tany Madagasikara, 22 taona aho tamin'izany. 6 taona aho izao izany no efa taty. y.

Trandraka : Aiza any Chine ianao no mipetraka? Mba tantarao anay hoe ny fiainanao amin'izao ?

Felana : Aty ambanivohitra be aho no mipetraka. Tena mijaly saingy tsy afaka manaoatra fa bevohoka ny zanako faha – 4 aho izao amin'ny lehilahy faha-4 hampanambadiana ahy. Ataon'izy ireo fakàna taranaka fotsiny fa ilay vadiko amin'izao no ohatry ny tena tia ahy.

Trandraka : Fantatrao ve anefa hoe nentina hamidy ianao niala teto Madagasikara ? Miaraka aminao daolo ve ireo zanaka ireo izao ?

Felana : ... Izaho aloha tsy haiko hoe ohatrinona ny nama-rotan'i Mme ... ahy e ! fa izy avokoa no nikarakara ny fandehana-ko rehetra dia izy ihany koa no nanatitra ahy. Tamin'ny voalohany nanao asa an-trano aho ary nanamparany ny filàny rehefa amin'ny alina. Voakarakara tsara aho rehefa bevohoka; nony teraka dia natsipin'izy ireo tamin'ny sinoa hafa indray... Noho ireo zanaka ireo no tsy hodiako, nogiazan'ireo sinoa avokoa.

Trandraka : Dia ahoana hoy ny fianakavianao eto antanindrazana?

Felana : ... (misento sady mihomehy) tsy dia tsara lazaina aminy avokoa ny olana rehetra. Izaho anie izao tsy mijaly be e ! izaho koa tsy mieritreritra ny hody aloha izao. Ilay sinoa koa anie tsy ratsy daholo e ! mba tian'ilay sinoa miaraka amiko amin'izao fotoana izao io aho. Efa manana namana avy amin'ny firenen-kafa izay mitovy olana amiko koa aho saingy samy tsy te hody izahay fa mieritreritra ireo zanakay hafa. Etsy an-kilany ireo tovovavy sasany dia tsy te hiverina intsony eto antanindrazana noho ny nahim-pony sy ny henatra ireo fiaraha-monina eto Madagasikara.

Maivana ny sazy omena ireo mpanondrana tovovavy any Chine

Karazany roa hatreto no endriky ny fitoriana tonga eny amin'ny Polisim-pirenena na fitoriana mivantana avy hatrany eny amin'ny Fitsarana Anosy : « *misy ireo ray aman-dreny manana zanaka nalefa niasa any Chine ka tsy nahazo vaovao intsony momba ny zanany mame-traka fitoriana an'ireo olona nandefa azy, misy kosa ireo vehivavy efa any Chine izay mitaraina amin'ny havany na ny namany amin'ny alalan'ny tambajotra sosialy* » : hoy ny avy eny anivon'ny fitsarana. I Chine izay firenena mandrara ny fampiasana ny karazana tambajotra sosialy mahazatra saingy mbola mahita hevitra hidirana amin'ny tambajotra fifandraisan-davitra hafa ihany ireo olona any an-toerana. Sazy 2 taona an-tranomaizina matetika no omen'ny fitsarana ireo voapanga. Maivana dia maivana io sazy io Raha ny voafaritry ao anatin'ny tarehi-mariky ny fitsarana, 2 ireo raharaha fanondranana vehivavy tany Chine niakatra fitsarana tamin'ity taona 2018 ity. Ny voalohany niakatra fitsarana ny 13 martsa. Sazy herintaona an-tranomaizina niam-

py lamandy 1 tapitrisa Ariary no azon'ny voampanga. Raharaha faharoa ny 19 Jona 2018 : tsy niatrika fitsarana ny olona notoriana ary tsy tonga ihany koa ny mpitory. Namoaka didy ny fitsarana ka sazy 18 volana an-tranomazina sazy mihatra no azon'ny voapanga. Olona mitranga hoy ny mpitsara : « *Saika ireo olona mpanao taratasy hosoka sy ireo mpampiantrano ireo tovovavy kasaina alefa Chine ihany no tena tratra sy mandalo fitsarana. Misy ireo izay tena lohan-dohan'ny mpisorona sy ati-doha mikotrika ny fanondranana olona any ivelany tsy tratra mihitsy. Ireny ilay ataonay hoe « gros bonnet » sy « gros poisson ».* Mahafantatra izany na ireo misahana ny fitandroana ny filaminana, na ny fitsarana na ny Ministera isan-tokony ny fisian'ireo tsy maty manota tsy voatonona ary tsy tratra mihitsy. Saika olona ambony ary mitana toerana ambony eto amin'ny firenena avokoa izy ireo rehefa natao ny fanadihadiana. Araka ny voafaritry ny lalàna laharana 2014-040, andininy fahadimy, ny 20 Janoary 2015 mikasika ny fanararaotana sy fanohintohinana ny mahaolona dia sazy 2 hatramin'ny 5 taona an-tranomaizina miampy lamandy 1 tapitrisa hatramin'ny 10 tapitrisa Ariary no mian-dry ireo rehetra tafiditra anatin'ny tambajotra mpanondrana, mpanararaotra, mampanery fanambadiana. Tsy misy fanalefahan-tsazy azo omena ireo tratra amin'izany. Nialoha ny taona 2014 nivoahan'io lalàna io mantsy dia mbola nisy ireo nahazo sazy miantona avy amin'ny fitsarana manoloana ny tsy fanajana ny zon'olombelona. Nanomboka ny taona 2014 nampiharana io lalàna io ihany koa no nitsanganan'ny sampana misahana ny fanadihadiana manokana sy ny ady amin'ny taratasy hosoka (Service Central des Enquêtes Spécialisées et de la Lutte contre les Fraudes documentaires). Ny Taona 2017 no tena niakatra ny tahan'ny fanenjehana ireo mpanondrana olona an-tsokosoko any Chine. Raha ny tarehimarika azo avy amin'ny sampana miandraikitra ny fanadihadiana manokana avy amin'ny polisim-pirenena, nanomboka ny taona 2016 no nisesy ireo olona tratra tamin'ny fanondranana olona makany Chine. Olona iray no niaran'ny fanondranana ary olona iray hafa tao anaty tambajotra saika handefa azy no naiditra am-ponja vonjimaika. Ny taona 2017-2018, vao maika nitombo be ireo olona niditra tao anaty tambajotra. Olona 10 no voasakana tsy hivoaka an'i Madagasikara raha saika alefa any Chine ny taona 2017, nitombo 15 kosa ireo voasakana ny taona 2018. Vehivavy 14 no nampodiana an-tanindrazana ny taona 2017 ary 21 ny 2018. Raha io tatitra avy amin'ny polisim-pirenena io : misy 12 ireo mpikambana amin'ny tambajotra niakatra fitsarana ka ny 11 no naiditra am-ponja vonjimaika ny taona 2017. 6 kosa no niditra am-ponja vonjimaika hatramin'ny faran'ny volana septambra ny taona 2018 raha toa ka 7 ireo niakatra fitsarana. Mbola misy olona 20 anaty tambajotra aza hatramin'ny faran'ny volana septambra 2018 no tadiavina. Tovovavy malagasy miisa 69 tao anatin'ny roa taona izany hoe ny taona 2017 sy 2018 no mbola voatazona terena manambady sinoa raha ny antotan'isa azo avy amin'ny polisim-pirenena. 39 tamin'ny taona 2017 ary 29 ny taona 2018.





FITSARANA EFITRANO FAHA-2		
13 Martsa 2018	• Tsy tonga ny notoriana	Sazy : 1 taona an-tranomaizina + lamandy 1 tapitrisa Ariary
19 Jona 2018	• Tsy tonga ny notoriana • Tsy tonga ny mpitory (Narovana ny zon'ny mpitory)	Sazy mihatra : 18 volana ho an'ny voapanga

Atontan-kevitra : Fitsarana Anosy

AUDIENCE SALLE 2		
13 Mars 2018	• Prévenu absent	Le coupable a écopé : 1 An d'emprisonnement ferme + Amende d'1 millions d'Ariary
19 Juin 2018	• Prévenu absent durant le procès • Partie civile absente (le tribunal réserve le droit)	Le coupable a écopé la peine de 18 mois ferme

Source Statistique : Tribunal Anosy

	2016	2017	2018
Isan'ireo saika alefa any Chine tratra nialoha	-	10	15
Isan'ireo nampodiana	1	14	21
Isan'ireo tsy mbola tafaverina an-tanindrazana	-	39	29
Mpikambana amin'ny tambajotra voaheloka sy nalefa teny amin'ny fampanoavana	MD : 1	12 MD : 11	07 MD : 6

Atontan-kevitra : Polisy

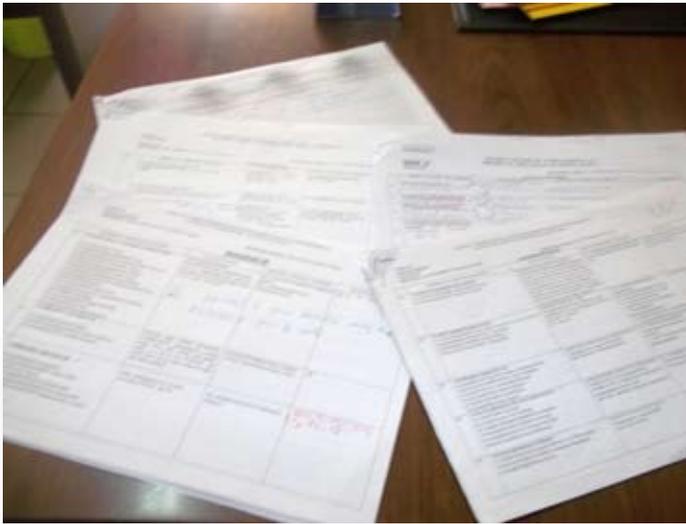
	2016	2017	2018
Nombre de victimes potentielles non envoyées interpellées avant leurs départs	-	10	15
Nombre de victimes identifiées rapatriées	1	14	21
Nombre de victimes identifiées non rapatriées	-	39	29
Membres de réseaux criminels interpellés et déferrés au parquet	MD : 1	12 MD : 11	07 MD : 6

Source Statistique : Enquetes Spécialisées

Misafotofoto ny fampiharana ilay lalàna 2014- 040

Na dia misy aza ilay lalàna N°2014-040 momba ny Fanararaotana sy Fanohitohinana ny Maha olona ary noraisina tao anatin'izany ny momba ity fampanambadiana tovoavavy malagasy an-tery amin'ny sinoa sy ny famarotana olona ity, tsikaritra fa mbola misy ny lesoka amin'ny fandraisana andraikitra. Raha notanisai-

na mantsy ireo dingana arahina amin'ny fampodiana tovoavavy hiaran'ny tranga iray hatrany amin'ny fandraisana an-tanana azy dia mihazakazaka amin'ireo dingana ireo avokoa ireo Ministera sy ny vondrona samihafa voakasik'izany izay voatanisa eo ambony. Tsy voaresaka ny ady amin'ny fivoahan'ireo tovoavavy ireo any ivelany izay tokony namoahana fandrindrana asa ihany koa. Ny fanadihadiana natao no na-



hafantarana fa misy ny « *Birao nasionaly misahana ny ady amin'ny fanararaotana sy ny fanohitohinana ny maha olona* » na « *Bureau National sur la lutte contre les traites de personne* » eny anivon'ny primatiora, saingy tsy nahazoana fanazavana mazava ny momba io sampana iray io. Lesoka mampisafotofoto ny ambaratongan'andraikitra ihany koa ny fahitana fa maivana loatra ny sazy omena ireo olona voarohirohy ireo ka tsy mampihetsi-bolomaso ireo torina akory izany, raha oharina amin'ny vola miditra isam-bolana amin'izy ireo amin'ity fanondranana olona terena hanambady any Chine ity. Ny fanazavana avy amin'ny mpitandro ny filaminana iray aza mbola nilaza ihany koa fa : « *misy amin'ireo tambajotra manefa sazy eny Antanimora anie no manao fangatahana hivoaka ny fonja hanao fizaham-pahasalamana aty ivelany e! saingy rehefa mahazo alalana dia tsy manao fizaham-pahasalamana akory izy ireo fa mifanao fotoana amin'ny mpikambana amin'ny tambajotra hafa manohy ny asa fandefasana tovovavy any Chine* ». Tranga miseho ihany koa, hoy io mpitandro ny filaminana io: « *mbola manohy hatrany ireo olona voampanga ary tena mifandray amin'ny namany na dia ao anatin'ny fonja aza* ». Nilaza anefa ny teny anivon'ny fonja rehefa notohizana ny fanadihadiana fa : « *sarotsarotra ny mbola hisian'ny fifandraisana amin'ny fanohizana ny fanaovana asa ratsy. Lasa fanaratsiana ny mpandraharahan'ny fonja ny tranga toa izany* »..

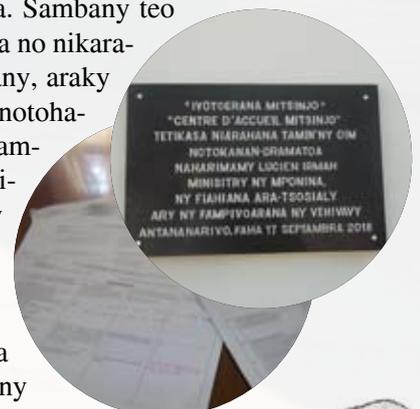
Ny fampodiana sy ny fandraisana an-tanana ireo vehivavy niharan'ny fitaka

Tovovavy malagasy miisa 15 nalefa namidy tany Chine no nampodiana an-tanindrazana tamin'ny faran'ny taona 2017 hatramin'ny fiandohan'ny taona 2018 araka ny atontan'isa navoakan'ny ministeran'ny raharaham-bahiny sy ny ministeran'ny mponina. Nampodiana tsirairay izy ireo fa tsy niaraka tonga teto Madagasikara. Tamin'ny fandraisana an-tanana ireo tovovavy ireo no nahitana fa ny roa tamin'izy ireo bevohoka saingy tafatsoaka tany

amin'ny sinoa nividy azy ihany. Nanaiky nitazona ny zaza tao an-kibony ireo tovovavy roa ireo tao rian'ny fandraisana an-tanana azy. Manodidina ny 5% amin'ireo vehivavy malagasy an-jatony nalefa an-tsokosoko ao Chine ihany nefa hatreto no tafody eto Madagasikara. Miara miasa amin'ny fampodiana azy ireo ny Ministeran'ny filaminam-bahoaka, ny sampana misahana ny Diaspora ao amin'ny Ministeran'ny raharaham-bahiny, ny sampana manampy ireo olona nampodiana an-tanindrazana ao amin'ny Ministeran'ny mponina, ny Ministeran'ny fitsarana sy ireo fitsarana, ny masoivohon'i Chine ary eo ihany koa ireo mpiara-miombon'antoka avy amin'ny vondrona iraisam-pirenena misahana ny fiarovana ny zon'olombelona- ny asa-ny fifindra-monina na ny « *Organisation Internationale de Migrations* » na ny OIM, ny masoivoho amerikana ary ny avy amin'ny Firenena mikambana sy ireo mpiara-miombon'antoka isan-tokony. Na dia misy azan y fiaraha-miasa eo amin'ireo rehetra ireo, maro ireo vehivavy Malagasy mbola tafahitso-ka any Chine tsy tafody. Misy fitarainana ataon'izy ireo amin'ny tambajotra sosialy ary aorian'io fanairana io no mandray ny andraikitra amin'ny fanadihadiana ireo sampana ireo. Na misy aza ny fandraisana andraikitra, misy hatrany ireo vehivavy tsy mety mody. Ireo tafody indray dia raisin'ny Ministeran'ny Mponina an-tanana miaraka amin'ny OIM etsy Isotry ao amin'ny Ivon-toerana SEBA. Hatramin'izay : « *naparitaka tamin'ny ivon-toerana tantanan'ireo Masera ireo tovovavy voadona ara-tsaina sy ara-batana noho ny fanararaotana nahazo azy. Ampiana izy ireo ahafahany miatrika ny fiverenana eny amin'ny fiaraha-monina* » hoy ny avy amin'ny Ministeran'ny Mponina izay nilaza fa : « *Mbola tsy misy ireo raisina an-tanana eny an-toerana fa mbola ny foto-drafitr'asa aloha no efa mijoro* ».

Dingana ho amin'ny fanatsarana ny ady atao amin'ny fanandevozana eto Madagasikara

Ny 25 oktobra lasa teo no notontosaina tao amin'ny Carlton Anosy ny atrikasa nandinihana ny fivoaran'ny ady amin'ny fanandevozana maoderina sy tsy fanajana zon'olombelona ary ny fampiasana zaza tsy ampy taona. Sambany teo amin'i Madagasikara no nikarakara atrikasa toy izany, araky ny fanazavana, izay notohan'ireo rafitra iraisam-pirenena mifanandri- fy amin'izany toy ny OIT, ny UNICEF, ny OIM ary ny HCDH. Fanamby napetraka ny fijerena ifotony ao anatin'ny





fotoana fohy ny zava-misy marina momba ireo lafin-javatra telo voalaza ireo eto Madagasikara hahafahana mametra paikady enti-miady amin'izany. Nofantarina koa ny lesoka tamin'ireo ady natao teo aloha.

« Henjano ny lalàna »

Marefo ny fiarovana ny zo maha olona sy ny zon'ny vehivavy eto Madagasikara izay samy hanairana ny tomponandraikitra isan-tsokajiny. Malefaka ny sazy mihatra amin'ireo mpanondrana vehivavy malagasy an-tsokosoko ao Chine raha toa hiverenana ny lalana 2014-040 ka tsy hanafoana ireo tambajotra mpandefa olona an-tsokosoko ao Chine velively. Aorian'ny famonjana an-tranomaizina ny tratra tokoa mantsy dia mbola miverina manao ny asany izy ireo. Tsikaritra anefa tamin'ny fotoana nanaovana ny fanadihadiana fa toa miaina ambonin'ny lalàna ka tsy maty manota fa mibaiko sy manohy ny asa ratsiny hatrany

ireo tena loharano mpamatsy ny tambajotra. Toa ny voalavo any an-tsaha ka na be aza no efa voapoizina sy voafandrika dia mbola miakatra an-tanety hatrany. Manjaka tanteraka ny kolikoly mikasika ny kopia sandoka ho an'ireo ankizy tsy ampy taona ka terena ho ampy taona mba hampandeha ny asa ratsy. Mila fanavaozana sy fanovàna hifanaraka amin'ny zo fotoana maha olona ihany koa ny lalàna momba ny fanara-raotana sy fanohitohinana ny maha olona. Sarotra ny hanafoanana ireo tambajotra mpandefa olona an-tsokosoko any Chine, raha toa mbola miaina anaty fahantrana ary ny lanjamb-bola sy ny tsenan'asa dia maivana mihoatra ny an'ny firenen-kafa ny 90% ny malagasy. Ny fandehanana miasa mankany ivelany no hevitra mandresy lahatra ny sasantsasany fa hampandroso ny fiainany saingy raha ny momba an'i Chine no jerena dia ny aina no manefa toa ny misy any Liban sy Koweit ihany koa.

Mpandrindra tetik'asa OIM: eto Madagasikara « Clara PEZER »

Mpanao Gazety (TRANDRAKA) : Inona ny anjara asain'ny OIM na ny Vondrona Iraisam-pirenena momba ny Fifindra-monina, ao anatin'ny fandraisana an-tànana ireo olona hiharan'ny fanondranana an-tsokosoko ?

MMpandrindra tetik'asa OIM : Hatramin'ny taona 2014 ny OIM na ny Vondrona Iraisam-pirenena misahana ny fifindra-monina, no niara-niasa tamin'ny Governemanta Malagasy, indrindra fa ny Ministeran'ny Raharaham-bahiny amin'ny fitsirihana sy ny fampodiana ireo malagasy hiharan'ny tsy rariny amin'ny firenen-kafa toa an'i Chine. Miara-miasa amin'ny Ministeran'ny Mponina, ny Fiahiana ara-tsosialy ary ny Fampivoarana ny Vehivavy kosa amin'ny fiahiana ireo niaran'ny fanondranana an-tsokosoko sy ny famerenana azy ireo eny amin'ny fiaraha-monina rehefa tonga eto Madagasikara.

Olona miisa 160 niaran'ny fanondranana an-tsokosoko no nahazo fiahiana manokana mifanaraka amin'ny filany avy, mety mpiampy fiahiana ara-pahasalamana, ara-tsaina araky ny lalàna matihanina ary ara-bola hatramin'ny niandohan'io fiaraha-miasa io. Ny zato amin'ireo 160 voalaza ireo, izay niaran'ny fanondranana an-tsokosokohiasa an-trano tao Koweit, no tafody eto Madagasikara. Misy koa anefa ireo niaran'ny fanambadiana an-tery avy ao Chine no nampodiana.

TRANDRAKA : Firy ny olona voaondrana raisinareo an-tànana sy ny dingana arahina mialoha ny hamerenana azy eny amin'ny fiaraha-monina ?

OIM : Tafiditra ao anatin'ny fiaraha-miasan'ny OIM sy ny Governemanta ho fiahiana ireo olona niharam-boina ny fanatsarana ny ivon-toerana fandraisana sy fitobiam-bahiny Mitsinjo ao Isotry (ivon-toerana Seba taloha). Hatramin'ny nitokanana io ivon-toerana io ny 17 Septambra 2018 dia tsy mbola nisy filazana tranga vaovao mikasika ny fanondranana olona an-tsokosoko. Amin'ny ankapobeny dia sarotra ny manombatombana ny isan'ireo olona niaran'ny fanondranana an-tsokosoko izay tena heloka be vava tokoa saingy ireo vaovao voaray avy amin'ny loharanom-baovao samihafa no hahazoana antoka fa an-jatony ireo vehivavy malagasy hiharan'ny fanambadiana an-tery ao Chine, ny ankamaroan'izy ireo dia ao amin'ny Faritr'i Fujian.

TRANDRAKA : Inona ny olana tsy mahafoana ny fanondranana ary inona ny dingana ataonareo ?

OIM : Efa nahitana fandrosoana goavana teo amin'i Madagasikara tato anatin'ny taona vitsivitsy tamin'ny fametrahana lalàna momba ny heloka amin'ny fanondranana olona an-tsokosoko. Na izany aza – Tsy eto Madagasikara ihany - ny tambajotran'ireo mpanondrana olona dia manararaotra ny fomba fiasa vaovao ary mora manova izany hifanaraka amin'ny fanamboarana sy fanatsarana ny lalàna mikasika ny heloka be vava any amin'ny firenena samihafa. Raha ny fehezana-dàlana dia mbola mahazo vahana ireo mpanao ratsy. Vokatry'izany, tokony atao sarotra sy voafaritry kokoa ny lalàna mikasika ny heloka be vava. Tokony ho matanjaka, mivoatra ary tsy voafetra ny valin'izany. Tsy afaka ny ho afa-po amin'ny zava-bitra isika na toy ny ahoana lanjany. Zava-dehibe amin'i Madagasikara ny fanohizana ny fanamafisana orina sy ny fanamafisana ny fandrindrana ny lalàna, voakasik'izany ireo mpandray anjara rehetra voarohirohy amin'ny heloka bevava; ny fahaiza-manaon'ireo mpampanoa lalàna dia tokony hivoatra hatrany. Araka ny voalaza, ny sasany amin'ireo tambajotra mpanondrana olona an-tsokosoko dia manana fandrindrana asa iraisam-pirenena - noho izany dia ilaina ny fampitomboana ny fifamatorana, fifanakalozana ary ny fiaraha-miasa amin'ireo Firenena mpamindra monina sy ny toerana handefasana izay misy ny trangana fanondranana olona an-tsokosoko.



Ny niandohan'ny fanondranana vehivavy any Chine

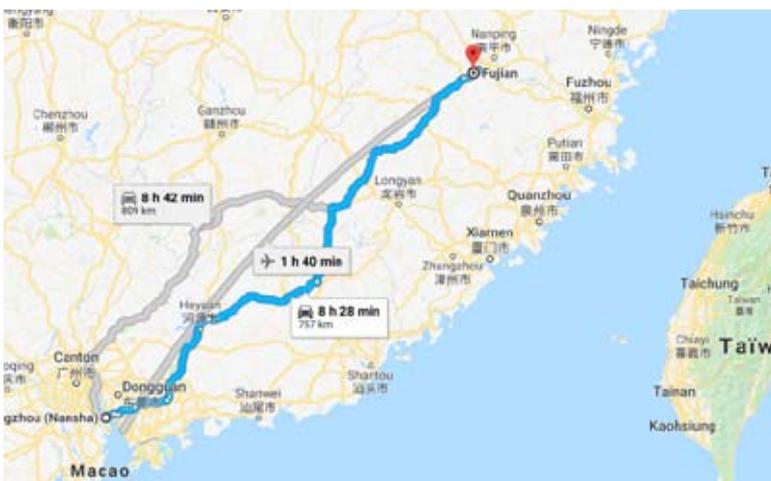
Firenena be mponina indrindra maneran-tany i Chine. Miisa 1.400.493.953 (tarehi-marika miova isa-tsegondra arakaraky ny isan'ny teraka) ny mponina ao an-toerana raha ny fanisana farany hita tamin'ny 21 novambra 2018 tamin'ny 7 ora sy 35 minitra tao amin'ny tranokala sinoa. Nanomboka ny taona 50 tamin'ny fanjakana entim-bahoaka an'i Mao Zedong no nandrisika ny vehivavy hiteraka betsaka ka naha maro be ny sinoa. Vokatry ny fitombon'ny mponina be loatra nefa tamin'ny taona 1979 dia nametraka lalàna ny fanjakana sinoa tamin'ny Septambra 1980 amin'ny famerana ny zaza ateraka ho iray isaky ny mpivady. Betsaka tamin'ireo mpivady no mifanaraka fa raha tsy lahy ny zaza ao an-kibo dia miditra amin'ny fanalan-jaza noho ny fiheveran'izy ireo fa ny lehilahy no afaka miasa tany sy manana ny lanjany kokoa eny amin'ny fiaraha-monina. Nisy fanaraha-maso hentitra nanomboka teo tao Chine ny amin'ny famerana zaza hateraka io ary niampy fanasaziana mihitsy aza izany. Vokany, betsaka ny lehilahy mihoatra ny vehivavy ka mahatonga ireo lehilahy tonga taona hanambady na manan-kilema hitady vady any amin'ny firenenkafa. Ny fanisana farany navoakan'ny mpanao gazety vahiny ny taona 2016 no namoaka fa efa tafakatra 40 tapitrisa ny isan'ny lehilahy sinoa. Sinoa tanora iray ao anatin'ny 5 no tsy mahita vady. Misy amin'ireo faritra maro ao Chine no antsoina hoe : « Tanànan'ny tsy manambady » na « Village des Célibataires » izay tsy ahitana afa-tsy lehilahy. Voatery noho izany ireo tanora ireo mifindra any atsimon'i Chine mitady vady ary misy ireo miasa andro aman'alina amina orinasa iray antsoina hoe « DELTA des PERLES » mba hitady izay vehivavy vady sahaza ho azy, saingy indrisy fa efa mihavitsy iahny koa aza ny vehivavy amin'io toerana io. Noho io tranga io dia vitan'ireo sinoa lahy mihitsy ny maka an-keriny vehivavy hovadiana. Ny sasany kosa noho ny tahotra ny tsy hanan-taranka sy ho lany atody na tafiditra ao anatin'ilay antsoin'ny sinoa hoe « Guang Gun », dia mitady ny hevitra rehetra ary ireo manafatra sy mididy vehivavy amin'ny firenena ivelany toa ny eto Madagasikara ireo. Miditra anatin'ny tambajotra « mafia » na tsy maty manota izy ireo. Mividy tovovavy avy any Birmanie, Vietnam, Indonésie ary efa saika miparika amin'ireo firenena an-dalam-pandrosoana maneran-tany mihitsy aza ny trafikana fanondranana olona ity.

Horloge de la population de la Chine

21-11-2018 07:35:28

1 400 493 953	Population actuelle
727 111 567	Population masculine actuelle (51.9%)
673 382 386	Population féminine actuelle (48.1%)
15 384 809	Naissances cette année
15 005	Naissances aujourd'hui
8 658 600	Décès cette année
8 445	Décès aujourd'hui
-334 452	Migration nette cette année
-326	Migration nette aujourd'hui
6 391 757	Croissance démographique cette année
6 234	Croissance démographique du jour

<https://countrymeters.info/fr/China>





MAHAJANGA

• RAKOTOVAO Judith Rachèle
• RAZAFINIRINA Tantely Vandriam

Tazanin-potsiny ny fivarotan-tenan'ny zaza tsy ampy taona



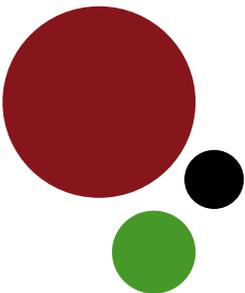
Ny tanànan'i Mahajanga

Samy tomponandraikitra amin'ny fivarotan-tenan'ny zaza tsy ampy taona eto Mahajanga ny ray aman-dreny sy ny manam-pahefana ary ny manodidina. Tsy misy sahy mitory ny tranga amin'ny fananararaotana mamofadin'ny zaza eny anivon'ny fiaraha-monina ny sehatra rehetra. Eo ny fahasahiranana : fahantran'ny ray aman-dreny, tsy fahafahana mampiana-janaka sy manara-maso azy ireny, fa eo koa ny fiheverana fa zava-misy toy ny efa fiainana mahazatra andavanandro ny fivarotan-tenan'ny zaza tsy ampy taona.

Voamarika tamin'ny antontanisa voaray teo anivon'ny foibem-paritry ny mponina sy ny fiahiana ara-tsosialy ary ny fampivoarana ny vehivavy eto Boenyfa miisa 359 ny zaza tsy ampy taona tratra ny fitantanana tsy zarizary sy herisetra, nandritra ny enim-bolana voalohany tamin'ity taona 2018 ity. Zaza tsy ampy taona 195 ao anatin'izany no tratra ny fananararaotana mamofady, ary ny 13 ka hatramin'ny 17 taona amin'izy ireo no efa miditra amin'ny sehatry ny fivarotan-tena ao Mahajanga. Feno azy ireo ny toeram-pitsangantsanganana rehetra, toy ny eny amin'ny « *bord de la mer* »,

« *village touristique* », eny amin'ny botry sy toeram-pisotroana toaka ary toeram-pandihizana. Efa misy ihany koa ny toerana efa safidian'izy ireo hijorojo-roana hiandrasana lehilahy hanjifa, toy ny eo amin'ny vy lava sy ny manodidina ny lapan'ny tanàna eto Mahajanga. Tsy mijanona amin'ny fokontany honenany izy ireo fa misintaka lavitra mba tsy ho hitan'ny mpiara-monina sy ny ray aman-dreny ary manao andiany fa tsy mandeha irery.

Antony maro no mahatonga ny zaza tsy ampy taona hivarotena ao Mahajanga araka ny fanadihadian'ny CDEF (Collectif des Droits de l'Enfant



et des Femmes): fikorontanan'ny fianakaviana sy tokantrano, fisarahan'ny ray aman-dreny, fitoeran'ny zaza any amin-dreniny, tsy fanarahan'ny ray aman-dreny ny filan'ny zaza. Noho ireo voalaza ireo dia manita-tsaina mitady fomba hahazoam-bola haingana sy te-hitovy amin'ny namany izy ireo ka miditra amin'ny sehatry ny fivarotantenana. Miisa 250 ny tranga nanaovana fanadihadiana tato anatin'ny telo taona, ho an'ny ao Mahajanga tampon-tanàna sy tany Marovoay. Tsy mahalala an'izay ataon'ny zanany ny ankamaroan'ny ray aman-dreny. 1% ny zaza sy ray aman-dreny manatona ny CDEF manao fitarainana.

Miompy fa tsy mitaiza ny ray aman-dreny

Tsy ampy ny fanaraha-mason'ny ray aman-dreny amin'ny zaza tsy ampy taona eto Mahajanga. Manome sakafo sy mampitafy azy ihany no heverin'izy ireo ho fitaizana ka rehefa vita izay dia tsy misy fitaizana intsony. Tsikaritra fa misy zaza mandehandeha eny amin'ny « *bord de la mer* » hatramin'ny 12 ora alina .Misy amin'izy ireny aza efa tratra andro maraina vao mody. Tsy misy fitarainana voaray amin'ireny tranga ireny na eny anivon'ny fokontany na amin'ny tomonandraikitra hafa. Raha ny fanazavan' Atoa FOZARA Randrianjafy Michaël ,Tonia mpampanoa lalàna lefitra izay misahana ny zaza tsy ampy taona eo anivon'ny fitarainana ambaratonga voalohany ao Mahajanga, « *tsy misy mila-za sy manambara ny tranga fanararaotana mamoafadin'ny zaza tsy ampy taona eto Mahajanga ny ray aman-dreny na ny mpiaramonina* ». Anisany mahatonga ny fitomboan'ny tahan'ny fivarotantenan'ny zaza tsy ampy taona eto Mahajanga izany. Misy ny tambajotra miady amin'ny fananararaotana mamoafadin'ny zaza tsy ampy taona eto Mahajanga. Efa nomena fiofanana ny sehatra rehetra voaka-

siky ny ady amin'ny fivarotan-tenan'ny ankizy tsy ampy taona rehetra nanomboka tamin'ny taona 2017: ny mpivarotra eny amin'ny moron-dranomasina, ny tompon'ny toeram-pisotroana toaka sy toeram-pandihizana, ny trano fandraisambahiny, ny mpitatitra. Tsy misy fitoriana voaray hatramin'izao.

Mahalala ny zava-misy avokoa ny eny anivon'ny fiarahamonina mikasika ny fivarotan-tenan'ny zaza tsy ampy taona fa tsy misy fiavianana hanatona ny tompon'andraikitra milaza sy mitory ny mpi-ray tsikombakomba amin'izany. Eo ny fitandroana ny fihavanana sy ny fialana andraikitra tsy te-hiditra amin'ny raharahan'ny hafa. Misy koa ny fiheverana fa efa lasa fomba mahazatra eny anivon'ny fiarahamonina ny mahita zaza tsy ampy taona miditra amin'ity sehatry ny fivarotan-tena ity. Nambaran'ny talem-paritry ny mponina sy ny fiahiana ara-tsosialy ary ny fampiroboroboana ny vehivavy eto Boeny, Atoa Joelison Landry Jogéa fa tsy mahalala ny tokony atao amin'ny zanany ny ray aman-dreny, tsy ampy ny fifampiresahana amin'ny fijerena ny ho aviny. Tsy manokana fotoana hihainoana ny filan'ny zaza izy ireny. Ohatra amin'izany ny eo amin'ny lafiny fanabeazana. Tokony hanontaniana sy jeren'ny

ray aman-dreny tsara ny zavatra manavanana ny zaza rehefa tsy maharaka any am-pianarana izy ary ampirisihana mba hananany traikafa. Anisany mahatonga ny zaza hitsoaka an-daharana, tsy te-hano-hy fianarana manko hoy izy ny fanerena be fahatany.

Fanarahana lamaody amin'ny facebook

50%-n'ny ankizy eny anivon'ny sekoly ambaratonga faharoa no efa manana finday ahafahana manao « *facebook* » ao Mahajanga, araka ny fanadihadiana nataon'ny foibem-paritry ny mponina sy ny fiahiana ara-tsosialy ary ny fampiroboroboana ny vehivavy eto Boeny. Efa mahatratra any amin'ny 85% kosa raha ny ambaratonga fahatelo sy ny kilasy famaranana, 12 ka hatramin'ny 17 taona. Ankizy mpianatra eny anivon'ny sekolimpanjakana avokoa ny ankamaroany sy eny amin'ny sekoly tsy miankina tsotra, tsy ara-pinoana. Misy ny lalàna mandrara ny fitondrana fitaovana sarobidy anyam-pianarana amin'ny sekoly rehetra ao Mahajanga, saingy samy hafa ny fampiharana azy. Ho an'ny sekoly katolika, dia mahavoasazy ny fitondra finday any am-pianarana.



Collectif des Droits de l'Enfant et de la Famille





Tsy averina eny aminy izany raha tsy efa mifarana ny taom-pianarana. Ho an'ny sekolim-panjakana sy ny sekoly tsy miankina hafa, kosa dia voarara ny filalaovana finday mandritra ny fotoam-pianarana ary tsy maintsy vonoina ny finday mandritra izany. Afaka milalao finday izy ireo rehefa fakan-drivotra sy mialoha ny hiditra ao am-pianarana.

Ny ray aman-dreny mihitsy no mividy finday ho an'ny zanany ho toy ny fanomezana sy fifandraisana amin'ny andavanandro. « Lasa tsy mitovy amin'ny zanak'olona ny zanako, raha tsy misy finday tsara, ahafahany maka sary sy manao « facebook ». Efa izany manko ny lamaody amin'izao fotoana izao ka izaho mamany mihitsy no mividy ho azy», hoy Ramatoa Hasmine. Ho an'ny renin'i Kalo, mba hahafahany mpifampiresaka amin'ny zanany isan'andro no ividianany finday ho an'ny zanany noho izy ireo mifanalavitra: « mpivaro-mandeha ny asanay mivady, mitondra trondro manerana an'i Madagasikara. Ny zanakay roa vavy ihany no mipetra ka eto Mahajanga, raha vao afaka fanadinana BEPC ny zoky. Nisy mpanampy ihany izy ireo teo aloha fa noesoriko satria mangalatra. Mifefy ny trano ipetrahan'ny ary ny mpanofa ny tranonay no miara-monina amin'izy ireo ». Ho an'i Gilbert mpivaro-kena kosa: « afaka fanadinana BEPC soa aman-tsara ny zanako faravavy dia nividianako finday tsara be mba ho fampirisahako azy hianatra tsara ».

Any anaty aterineto sy « facebook » avokoa no ahitan'ny tanora ny lamaody arahina amin'izao fotoana izao, hoy i Noël, mpitaita tanora eto Mahajanga. Tsy ny fitafy na taovolo ihany no alainy tahaka fa hatramin'ny fomba fandangoana sy fisarihana olona. Samy mampihatra araka izay tandrifiny ny tovolahy sy ny tovovavy avy eo, hoy izy. Ny tovolahy manjary mitady vehivavy lehibe manam-bola sy manana

fiara. Ny tovovavy tsy matahotra manatona lehilahy, izay heveriny fa manam-bola sy iarahana. Efa lasa fomba fiaina eto Mahajanga izany, hoy ihany i Noël ary mahasarika ny ankamaroan'ny tanora. Misy amin'izy ireo no mbola mpianatra. Mpiambina amin'ny banky iray eto Mahajanga no mijoro vavolombelona fa mahita tovovavy maromaro mbola mpianatra amin'ny sekolim-panjakana iray, mivoaka ao anatin'ny fotoam-pianarana manaraka lehilahy: « mitondra fiara sy moto ireo lehilahy ireo, mivoaka avy any ilay ankizivavy mpianatra, manala fanamiana ary miditra anaty fiara tsara be sy moto ngeza be. Indraindray miverina mianatra izy ireo raha maraina, mampiditra fanamiana indray rehefa tonga eo amin'ny vavahady. Ny sasany kosa tsy miverina intsony rehefa tolakandro iny. Efa 11 taona aho no niasa teto, arako tsara ny ataon'ireo tovovavy mpianatra tsy ampy taona ireo. Ary tena tsara ny fitafin'ireo tovovavy ireo rehefa mandeha mianatra ».

« Jerosalema » sy « tranon-dopy »

Raha ny fanadihadian'ny tambazotra miady amin'ny fanararaotana mamoafady ny zaza tsy ampy taona eto Mahajanga dia tsy mandeha any amin'ny trano fandraisam-bahiny ny ankamaroan'ny zaza tsy ampy taona. Fokontany telo eto Mahajanga no ahitana tranon'olon-tsotra, ampanofaina izay fitondrana vehivavy na lehilahy. « Jerosalema » sy « tranon-dopy » no iantsoana izany eny anivon'ny fiarahamonina eny. Misy ny maka an'ilay trano ampanofaina manokana mihitsy; misy kosa efa mametra ny saran'ny trano . 50 000 Ar ka hatramin'ny 100 000 Ar raha manofa isambolana, ary 1000 Ar sy 2000 Ar kosa raha mandalo fotsiny.



Mpandrindra ny FISA
ao Mahajanga

Arakaraka ny fifanarahana kosa no saran'ny firaisana amin'ny zaza tsy ampy taona. Amin'ny ankapobeny, tsy mitaky vola be izy ireo. Na izany aza dia misy mandray 500 Ar. Manamafy an'izany ny mpivaro-tena iray efa ampy taona sy za-draharaha antsoina hoe « professionnelle » eny amin'ny vy lava Ambovoalanana: « tsy mitaky vola ambony ireo tsaiky tsy ampy taona mivaro-tena ireo satria tsy manofa trano, tsy mandoa Jirama, tsy mamelonjanaka. Mila mahazo vola fotsiny izy ireo ahafahany manamboatra ny haingony sy ividianany lamba ». Miteraka disadisa amin'izy ireo samy mpivaro-tena araka izany ity tranga ity. Mpanjifa efa mahazatra an'ireo ampy taona, lasa voasarika any amin'ny zaza tsy ampy taona.

Nambaran'ny zaza tsy ampy taona iray eto Mahajanga fa misava kara-panondro ny eny amin'ny trano fandraisam-bahiny ka voatery mitady toeran-kafa izy ireo : « Mandeha amin'ny « Jerosalema » na amin'ny tranon'olona tsotra ire ny izahay. Eny, manaiky ny lehilahy sasany satria izy manambady ka tsy afaka mitondra anay any amin'ny tranony. Fa misy sasany mitondra an-tranony fa misitrika. Manombana sarany am-

bony izahay satria raha tratra dia voasazy, fa miady varotra ny lehilahy hoe tsy misy vesatra handaniam-bola izahay ka raisina izay omeny. Indraindray misy mitazona ho azy irery ny lehilahy ary omeny vola izahay misanjy tsara. Misy kosa ny sasany manararaotra, tsy manome vola sady mbola manao vavabe. Tsy mahasahy mitory izahay fa manjary tsy mahazo vola amin'ny manaraka». Miaritra herisetra sy henatr'olona ny zaza tsy ampy taona mivaro-tena, hoy hatrany ny fanazavan'izy ireo, izay no mahatonga azy ireo misintaka lavitra ny fokontany misy azy. Mandositra mpitandro filaminana ihany koa indraindray: « rehefa tsy mety mandeha amin'ny « Jerosalema » sady tsy manana trano ilay lehilahy, izahay vehivavy indray no tsy maintsy manao hevitra, ahitana toerana iarahanay. Any amin'ny toerana mizina sy tsy maro olona izahay no mandeha. Efa hain'ny mamako hoe mivaro-tena no atakoka fa izy tsy miteny. Tsy maintsy mitondra vola mody foana izaho isaky ny mandeha mivoaka. Rehefa mandeha fadim-bolana

sy tsy salama aho vao tsy mivoaka ». Fitarainana nataon'ny olona tamin'ny fahitalavitra iray tamin'ny antso an-tariby ny fitsikilovan'ny mpitandro filaminana ny olona manao firaisana ara-nofo eny amin'ny toerana mangingina, toy ny eny amin'ny « village touristique » sy Antsahabingo ary Tafian'ny botry iny. Nohamafisin'ny tompondraikitra ao amin'ny « Commissariat de police » Mahavoky Avaratra eto Mahajanga izany, tafiditra ao anatin'ny asa sahanin'izy ireo ary samborina avy hatrany izay tratra.

Ny zaza mankafy olon-dehibe, ny olon-dehibe mitady zaza

Matoa mihamitombo ny isan'ny zaza tsy ampy taona mivaro-tena, misy ihany koa ny mpanjifa azy ireny, hoy hatrany ny Tonia mpampanoa lalàna lefitra izay misahana ny zaza tsy ampy taona eo anivon'ny fitasarana ambaratonga voalohany eto Mahajanga, FOZARA

Randrianjafy Michaël. Ny tsy fisian'ny fitoriana momba azy ireny no olona anefa. Nohamafisiny fa tsy ny fanolana ihany no mahavoasazy fa ny manararaotra azy ireny mihitsy aza no tokony ho toriana. Raha tsy misy mahasahy milaza ny zava-misy sy mitoroka ny tranga anefa ny manodidina, tsy ho foana izany, mandringa ny ady. Efa lasa lamaodin'ny lehilahy ny miray amin'ireny zaza tsy ampy taona ireny. Raha ny fanazavan'ny mponina ao Ambovoalanana, izay mahita ny zava-misy: « efa ny fiainan'ny zanak'olombelona mihitsy no mitia zavatra tanora noho izy, ary niha nitombo izany amin'izao ». Noharin'ity mponina iray ity amin'ny fitiavan'ny olona ny zafikeliny izany, any vao tena miredareda ny fitiavana na mamy aza ny zana-ka. Tahaka izany no mahatonga ny olon-dehibe lahy tia manao firaisana ara-nofo amin'ny zazav avy tsy ampy taona. Ny vehivavy lehibe, mitady tovolahy kely.

Ho an'i Noël mpanabe tanora kosa indray, nambarany fa ny fitarainan'ny ankizivavy kely



Mpiandraikitra lefitra misahana ny tranga momba ny zaza tsy ampy taona





rehefa manao firaisana ara-nofony mihitsy no ankafizan'ny lehilahy azy ireo. Manamafy an'izany i Raymond, mpanjifa zaza tsy ampy taona eto Mahajanga: «*marina fa tsy mety ny manao firaisana ara-nofony amin'ny zaza tsy ampy taona, ny lalàna no milaza an'izany, fa ny zaza tsy ampy taona mihitsy no efa mitady lehilahy amin'izao raha eto Madagasikara. Tsaiky viavy efa tsy virjiny no niaraka tamiko, ary izy mihitsy no nikitika zaho. Nanontany tena zaho hoe inona no mahatonga zaza 'ty mila lehilahy be. Tsy sahy izaho tamin'ny voalohany fa tsy navelan'ny tsaiky viavy io. Nandehanako hatrany amin'ny ray aman-dreniny, nambarako azy ireo raha misy. Tsy nahoandreo izany. Ndraiky andro, nagneky niaraka tamin'ny viavy io izaho, ary faly izy. 'Zaho manome vola azy ary tsy navelako niala fianarana izy fa nokarakarainy* ». Nifindra teto Mahajanga izaho, mbola hitako koa fa maro tsaiky magnangy mitady hiaraka amin'ny lehilahy be.

Ny ray aman-dreny mihitsy no maniraka

1%-n'ny zaza tsy ampy taona ihany no mitaraina amin'ny fanirahan'ny ray aman-dreniny azy mivarotena, raha ny fanadihadiana nataon'ny CDEF eto Mahajanga, tamin'ny zaza 250 miara-miasa aminy. Nisy anefa ny fakan-kevitra natao tamin'ny mponina vitsivitsy, ray aman-dreny sy tanora ary zaza tsotra eto Mahajanga, nanontaniana hoe : iza no mpaniraka ny zaza tsy ampy taona hivarotena. Tamin'ny olona 25 nametrahana fanontaniana, roa ihany no nilaza fa ny zaza mihitsy no tarihan'ny namany. Fa Nilaza avokoa ny 23 hafa fa ny ray aman-dreny no mpaniraka ny zanany hivarotena ary mitady vola. Nanamafy ny renin'i Rosette fa mba hahazoany



Fitsarana ambaratonga voalohany ao Mahajanga

vinanto vazaha no nanirahany ny zanany hivarotena : «*tsy nazoto nanohy fianarana izy rehefa afa-ka BEPC fa tsy mianatra lava ny CEG aminay. Izy koa tsy mahefa mamboly. Nirahiko amin'izay izy nandeha nitady vazaha, sitranay ahay mba mandeha an-dafy. 14 taona izy tamin'izay ary nifindra teto Mahajanga izahay, izaho nivarotra, vadiko efa naty. Izy ndraiky tsy nahazo vazaha fa « mahorais », samy « euros » foana manko ampiasaina (sady mihomemy ny renin'i Rosette). Avotra zahay amin'izao fa efa nahavita trano fa zafikely sisa andrasako, 17 taona zanako amin'izao »*. Ho an'ny renin'i Sandy kosa : «*tsy nahafantatra aho hoe, mivarotena ny zanako, izaho mandeha mivarotra miala maraina, ary alina be vao mody, indraindray tsy mifankahita mihitsy izahay. Indray andro, narary ny zanako, voan'ny aretina amin'ny maha vehivavy azy, teo vao nisy nilaza tamiko ny mpiaramonina aminay fa mivarotena izy. Tsy haiko intsony raha atao, nambarako fotsiny hoe : mba lehilahy misy*

vola iarahana raha hanao ihany. Henoko izy amin'izao miaraka amin'ny vazaha ary tamin'ny alalan'ny «facebook » no nahitany azy ».

Mahafantatra ny trano fisotroan-toaka sy toeram-pandihizana eto Mahajanga fa tsy azo atao ny mampiditra zaza tsy ampy taona. Araka ny lalàna dia firaisana tsikombakomba amin'ny fanara-raotana mamofady ny zaza ny tsy fitorohana ny tranga toy izany. Zaza tsy ampy taona avokoa ny miasa amin'ny ankamaroan'ny « Bar » eto Mahajanga. Ireo « Bar » misy « Chambre » sy « karaoke »



Fokontany Ambovoalanana



ary zaza tsy ampy taona no tena mahazo olona amin'izao fotoana izao. Manao fisafoana isanandro anefa ny mpitandro filaminana. Tsy misy fitarainana momba ny fivarotan-tenan'ny zaza tsy ampy taona.

Tsy manaiky ny fanenjehana ny zaza tsy ampy taona ataon'ny fitondram-panjakana i Zama, mponina eto Mahajanga. Efa tafahoatra loatra hoy izy ny fahantrana ka avelao ny ankizy hitady izay ho anjarany : « *tokony avelan'ny fanjakana malalaka ny fidiran'ny mpizahatany eto Madagasikara, mba ho maro ny zazavavy malagasy manambady vazaha mandeha any an-dafy. Eto Madagasikara tsy misy asa ataony. Ny fampirihana ny hanana finiavana hanao zavatra amin'ny alalan'ny fiarahany amin'ny vazaha fa tsy mirendrarendra mandany vola no tokony atao, mba tsy ho vesatry ny fiaraha-monina indray izy ireny* ». Mitsangana ho mpiaro ny zaza tsy ampy taona mandeha alina i Zama. Ny fikasihana-tanana sy ny fanakana azy ireny no tena tsy ekeny. Marina hoy izy fa mbola tsy ampy taona izy ireo, fa tokony homena fahalalahana izy rehefa tsy manala zaza sy tsy miteratera-poana.

Miisa 10 isanandro ny zazavavy latsaky ny 18 taona, maty noho ny fanalan-jaza eto Madagasikara, raha ny antontan'isa navoakan'ny ministeran'ny fahasalamana. Vao mainka mitombo koa ny tahan'ny zaza tsy ampy taona miditra amin'ny sehatry ny fivarotan-tena. Raha ny hevitra ny ray aman-dreny iray eto Mahajanga, ny fanomezan-dalana ny zaza tsy ampy taona, hanao fanabeazana aizana no anisany mahatonga izany, tsy matahotra ny ho bevohoka intsony izy ireo.

Nahitam-piakarana 13% ny antontan'isan'ny zaza tsy ampy taona manao fanabeazana aizana ao amin'ny FISA tamin'ity taona ity. Raha ny fanazavan'ny dokotera Rabakomahefa Voahirana, mpandrindram-paritry ny FISA eto Mahajanga, manana tombony kokoa isika raha mitombo izany, mba miheha ny fanalan-jaza sy ny vohoka aloha loatra, izay mahatonga fahafatesan'ny reny sy ny zaza maro eto amintsika.

Lasa atao tsidipahitra ny sekoly

Miisa 40 ny ankizy nitsoaka an-daharana tao amin'ny CEG Charles Renel eto Mahajanga tamin'ity taona ity. Manomboka amin'ny fanapatapahana izy ireo farany tsy hita intsony. Tsy mbola voamarina ny antony hoy ny talen-tsekoly. Amin'ny ankapobeny, manampy ny ray aman-dreniny mitaiza zaza sy mivarotra no ataony rehefa miaila fianarana. Efa nisy kosa anefa tranga iray, niseho tao amin'ny EPP, tovovavy iray voamarina fa nandeha nanambady rehefa niala fianarana. Zanaka fianakaviana sahirana avokoa ny ankamaroan'ny mpianatra amin'ny sekolim-panjakana eto Mahajanga. Tsy lohalaharana amin'izy ireo ny fianarana.

Tranga matetika miseho, tsy mahita sakafo hohanina no tsy andehanan'izy ireo mianatra.

Tsy misy fandraisana andraikitra avy amin'ny mpitandro filaminana sy ny manam-pahefana eto Mahajanga, ny fampiharana ny lalàna amin'ny ady amin'ny fanararaotana mamofadin'ny zaza. Tsy miafina ny zaza tsy ampy taona mandehandeha amin'ny alina, misotro toaka sy mivarotena, mifoka sigara sy mifoka rongony. Mivezivezy eran'ny tanàna ny mpitandro filaminana manao fisafoana na alina na antoandro. Miorina eny anivon'ny tanàna eny avokoa ny « Bar » misy trano fandraisam-bahiny, izay mahatama sy fandehanan'ny ankizy tsy ampy taona. Tsy misy mahasahy mitory ny tompon'izy ireny. Tsy misy fijerena ifotony ataon'ny mpitandro filaminana sy ny manam-pahefana. Samy manana ny anjara asany ny sehatra tsirairay raha ny fanazavan'ny tompon'andraikitra avy amin'ny fampanoavana eto Mahajanga. Ny manodidina mahita ny zava-misy no tokony mampilaza ny manam-pahefana akaiky azy, toy ny eny amin'ny fokontany sy amin'ny mpitandro filaminana, ary miafara any amin'ny fi-tsarana. Hatreto, samy miraviravy tanana ny tsirairay.





Vahaolana

Miankina amin-javatra maro ny antony mampirongatra ny fivarotan-tenan'ny zazavavy tsy ampy taona manerana an'i Madagasikara indrindra ny eto Mahajanga, hoy ny mpandinika ny fiaraha-monina iray izay nisafidy tsy hanonona ny anarany. Eo ny fanarahana be fahatany ny fomban'ny vahiny. Amin'ny ankapobeny anefa, fanalana andro ny an'ny vazaha fa ny antsika malagasy atao asa fivelomana satria isika mahantra. Mitana anjara toerana lehibe ihany koa ny fikorontan'ny fiaraha-monina malagasy, lasa tia tena samy maka ho azy. Mijery fotsiny ny ataon'ny hafa fa tsy mandray izany ho olan'ny tena. Tsy heveriny ho fanampiana ny hafa arak'izany ny fitoriana ny tranga amin'ny fanararaotana mamoafadin'ny zaza tsy ampy taona, tsy lohalaharana ho azy. Ny vahaolana, hoy izy, dia ny fanatsarana ny fari-piainan'ny ray aman-dreny mba hahafahany miahy ny zanany araka ny tokony ho izy, satria zon'ny zaza ny mahazo izany. Tokony ho jeren'ny fitondram-panjakana akaiky izay hahatsara an'io fari-piainan'ny ray aman-dreny io. Zava-dehibe koa hoy izy ny firotsahan'ny fiarahamonim-pirenena an-tsehatra, mampahafantatra ny lalàna mihefy ny fanodinkodinana zaza tsy ampy taona, mitety fokontany. Mila atao mahazo toky ny olona mba hahasahiany milaza ny zava-misy. Ampahafantarina ny ray aman-dreny fa manana ny ho aviny ihany koa ny zanany ka tokony hotsinjoviny dieny izao.

Ny fampitomboana ny fana-beazana ny olom-pirenena kosa no vahaolana mahomby, raha ny fanazavan'ny ray aman-drenin'ny zaza tsy ampy taona tezaina ao amin'ny CDEF. Ka raha mahi-

ta tranga eny amin'ny fiaraha-monina izy dia mba mandray anjara mivantana na mitoroka sy mitory fa tsy mitazam-potsiny. Ny fampirisihana ny olom-pirenena handray andraikitra no zava-dehibe. Ho an'ny mpanabe eo anivon'ny CEG Charles Renel eto Mahajanga, ny fampiharana ny lalàna amin'izay mandika lalàna no vahaolana. Raha mahita ny fiaraha-monina fa nahazo sazy mafy ny olona iray voarohirohy ho mpi-ray tsikombakomba na nandray anjara mivantana tamin'ny fanolana sy fanodinkodinana zaza tsy ampy taona, mety hatahotra ihany ny sasany avy eo ka hampihena ny tranga. Ho an'i Noël mpanabe tanora kosa, tokony miara-misalahy ny manam-pahefana sy ny mpitandro filaminana, amin'ny fanakatonana ny « bar », izay voapo-

rofo fa mampiditra zaza tsy ampy taona ao aminy. Raha misy tratra ny iray amin'ireo, matahotra ny sasany ary hihena ny fanararaotana mamoafadin'ny zaza.

Voalazan'ny fanambarana momba ny zon'olombelona fa zon'ny ankizy tanteraka ny mandeha an-tsekoly. Anjaran'ny ray aman-dreny ny manabe sy mitaiza ny zanany ary mamelona azy ireny. Betsaka ny lalàna momba ny fanasaziana ny fanodinkodinana sy fanararaotana mamoafady ny zaza tsy ampy taona. Anjaran'ny mpitandro filaminana sy manam-pahefana ny mampihatra ny lalàna. Anjaran'ny manodidina kosa ny mitory sy mitoroka ny tranga eny anivon'ny fiaraha-monina.



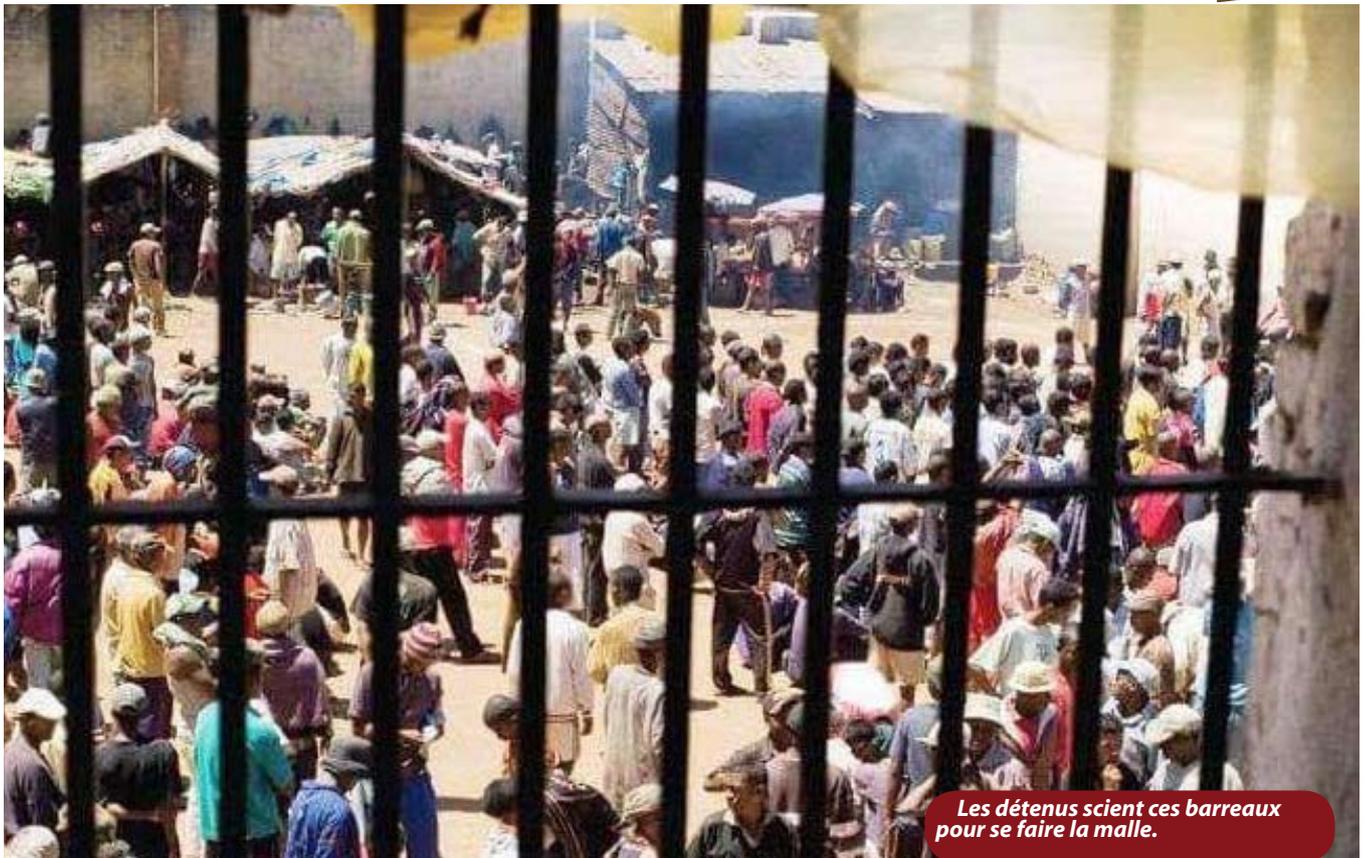
Zaza tsy ampy taona eny amin'ny Bord amin'ny alina

SURPOPULATION CARCERALE A ANTANIMORA

Payer pour mieux survivre

• RAONIMANALINA Nadia

• RANDRIANANTENAINA Lucien Davy



Les détenus scient ces barreaux pour se faire la malle.

Dans la prison d'Antanimora, la corruption est la seule issue possible pour les détenus de pouvoir jouir de leurs droits fondamentaux. Réputée pour sa surpopulation, les actuels occupants la qualifient « d'un enfer » où les Droits de l'Homme s'arrêtent à la porte d'entrée.

Les réalités de la prison d'Antanimora n'ont pas hérité du caractère humain du monastère, son ancienne fonction. Cette maison centrale garde toujours les mêmes infrastructures depuis 1896. Actuellement, les conditions de vie carcérales des prévenus arrivent à un point critique ; ils supportent le non-respect des droits humains. Cette situation pitoyable favorise les mauvaises pratiques et encourage l'évasion. Le cas de l'ancien Directeur de Cabinet du Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions, condamné à cinq ans de travaux forcés suite à des affaires de détournements de fonds et d'abus de pouvoir aux préjudices de l'ORTM, en dit long : « *Lorsqu'il a été condamné, il a demandé à être transféré à la prison d'Itasy. Un ordre émanant de la Présidence, transmis au Premier Ministre, puis au Ministre et au Directeur de prison et finalement au Chef d'établissement, lui a permis d'obtenir la MOP (Main d'œuvre Pénale). La raison évoquée étant que la Présidence avait besoin de ses services à Iavoloha* », affirme notre source. Ce cas n'est pas isolé : bon nombre des hautes personnalités ainsi que des hauts officiers ont déjà bénéficié de cette forme de libération spéciale.

Actuellement, un détenu de cette maison centrale n'a droit qu'à 1m² de surface dans le dortoir, alors que la norme requise est au moins 3,4 m², rappelle la Croix Rouge Internationale (CICR). Vu l'exiguïté des chambres,





La prison d'Antanimora est un ancien monastère.

un prisonnier parle de la position de la « banane » : « au coucher, tous les détenus adoptent la même position et se retournent après un signal ».

Selon un agent pénitentiaire, le budget alloué à la prison d'Antanimora ne permet pas d'entretenir les infrastructures vétustes. « Il arrive que nous payions à nos propres frais la réalisation de certains travaux. Impossible à la longue, c'est pour cela que nous autorisons les détenus à prendre des dispositions pour qu'ils puissent parfaire leur séjour. Nous sommes généreux envers eux », renchérit notre source. Il faut savoir que le budget annuel alloué à nos 82 prisons est de deux milliards d'ariary. (Celui d'Antanimora n'a pas été fourni, les responsables du Ministère de la Justice n'ont pas donné suite aux investigations).

«...Je les ai suppliés de me sortir de cette situation à n'importe quel prix... »

En mars 2014, RT alors âgé de 31 ans a été incarcéré pour la première fois de sa vie à Antanimora. Il y a été placé sous mandat de dépôt suite à une dénonciation pour détournement de mineur. « On m'a emmené au bureau ressemblant à un bureau de triage. Après vérifications et quelques procédures, on m'a conduit vers ma future demeure en attendant mon procès. Je suis passé par plusieurs portails et barrières avant d'arriver au quartier D. L'agent m'a présenté au chef de poste et à quelques colocataires. J'ai été reçu par notre chef de chambre. Dès que le portail s'est refermé derrière moi, j'ai fondu en larmes. Après les mots de réconfort de mes compagnons de chambre, je commençais à m'imprégner de l'ambiance et me cherchait une petite place.

Le calvaire a débuté lorsque tous les détenus ont reçu l'ordre de rejoindre le dortoir. Nous nous sommes

entassés comme des sardines dans la cellule, nous pouvions à peine bouger et respirer. J'entendais le souffle de celui qui a partagé mon « lit » et je sentais sa peau, tellement on était serré. Cette nuit-là, je n'ai pas fermé l'œil et j'ai exhorté le pardon et la clémence de Dieu pour m'aider à sortir de cette situation. La réalité dans cette prison est loin de ce que j'ai entendu dire : c'est mille fois pire. Je n'ai pas encore vu l'enfer mais je pense que c'est semblable à cela ! », témoigne RT dont le cauchemar se lit dans les yeux.

Le lendemain, sa famille lui a rendu visite. « Ils sont entrés en contact avec un agent pénitentiaire pour que je puisse les rencontrer en dehors des horaires de visite. Les retrouvailles se sont déroulées dans un bureau ressemblant à une bibliothèque. Je les ai suppliés de me sortir de cette situation à n'importe quel prix. J'ai menacé de mettre fin à ma vie si aucune solution n'était trouvée, étant donné que mon inculpation était sans fondement. En attendant, je les ai informés que je pouvais jouir de certains privilèges comme une chambre « décente » à la D11, moyennant une somme d'argent et en suivant certaines règles établies par les locataires ».

Durant son séjour à Antanimora, la famille de RT a dû graisser la patte des agents pour gagner leurs sympathies. Elle a également utilisé de moyens financiers auprès des juges d'Anosy pour que son procès puisse se tenir rapidement. Après six jours de détention préventive, RT a écopé de deux ans de prison avec sursis et a recouvré la liberté.

L'évasion comme échappatoire

L'argent contre un droit est devenu monnaie courante au sein de cette prison. La surpopulation et le manque de budget en seraient les principales causes, souligne le rapport de l'Amnesty international. En septembre 2018, le nombre des détenus s'élève à 3498 dont 1418 condamnés et 2080 prévenus. La capacité d'accueil de cette prison est de 1000 détenus avec une cellule pour mineurs depuis 1995 et un quartier annexe ou « Maputo », pour les détenus politiques et les fonctionnaires depuis 2009. Le nombre des détenus entrants est largement supérieur au nombre de sortants. « Entre le 01 et le 17 septembre 2018 le nombre d'entrées est de 227 contre 200 sorties, soit une moyenne de 20 mandats de dépôt (MD) par jour. Résultat : surpopulation. Certains prévenus sont ici depuis deux ans », informe une source auprès de cet établissement destiné à la réinsertion.

En bref, les droits humains et les droits des détenus ne sont pas respectés. « Les détenus n'ont droit qu'à un repas quotidien constitué de manioc, lequel ne dépasse pas 250 grammes. Soit 250 ariary par détenu. L'espace destiné aux détenus est limité, les chambres sont délabrées. Antanimora ne respecte nullement les droits

humains », confirme le rapporteur de la Commission Nationale Indépendante pour les Droits de l'Homme (CNIDH), Seth Andriamarohasina.

« Nous ne pouvons pas dépasser le budget d'une tonne de manioc par jour au risque d'être admonesté », explique une autre source auprès de cette prison. Le luxe d'avoir du riz et du « laoka » comme repas est réservé aux périodes festives : Pâques, Noël ou Nouvel An avec la collaboration des donateurs, de la Croix Rouge et des aumôneries.

Vente autorisée dans les cellules

Tout se paye au sein de la maison d'arrêt d'Antanimora et pourtant les responsables ferment les yeux. « Nous autorisons les ventes internes pour que les détenus

puissent manger selon leur budget. Les prisonniers eux-mêmes s'organisent. Les familles envoient les produits de premières nécessités (riz, viande, cigarettes...) que les détenus mettent en vente. Certains préparent du repas prêt à la consommation, ceux qui en ont les moyens peuvent s'y approvisionner, même les agents de la cellule », fait savoir notre source.

La cohabitation entre les condamnés et les prévenus, comme les délinquants et les criminels, constitue une autre violation des droits. Antanimora risque de devenir une université du crime car les criminels partagent leurs expériences. Ainsi, les risques sont élevés à ce qu'un condamné suite à une affaire de kidnapping puisse partager ses expériences avec un autre prévenu qui pourrait perpétrer de tels actes une fois remis en liberté.



Des conditions sanitaires déplorables

A cause de l'insalubrité, les prisonniers ne sont pas à l'abri des maladies infectieuses. Une étude effectuée en 2010 a démontré que « 50% des détenus souffrent de stress psychologique à cause de cette surpopulation carcérale ».

Bon nombre de détenus contractent des virus les mettant dans un état fébrile. Lors de notre visite sur place, 17 détenus ont attrapé la tuberculose et sont suivis au centre de diagnostic de la tuberculose de la prison. Sept cas de maladies sexuellement transmissibles (MST) ont été diagnostiqués. Chaque jour, au moins 40 détenus sont admis à l'infirmerie. Les patients souffrent de diarrhée, de grippe, de toux. « Suite au stress psychologique, des détenus sont victimes de nouvelles maladies telles que l'asthme, la dyspnée ou encore l'hy-

pertension artérielle », révèle le Major de la prison. « Le manque de médicaments et de traitements reste un problème majeur malgré la collaboration avec la Croix rouge ».

Certains détenus deviennent malgré eux des homosexuels durant leur séjour à Antanimora. « Faute d'infrastructures, la visite conjugale pour les mariés légitimes (règle minima pour le traitement des détenus) n'est pas encore observée à Madagascar. Ce genre de visite permet aux époux de se retrouver dans une chambre spécifique afin d'assouvir leurs devoirs conjugaux ».

L'accès à l'infirmerie devient un luxe pour les prévenus. Ces derniers usent de tous leurs moyens pour bénéficier d'un séjour dans ce quartier, aussi simulent-ils une maladie pour échapper à l'enfer au quotidien de leurs cellules. Pour ce faire, ils soudoient les agents.





Surpopulation : un facteur d'évasion

« *Surpopulation oblige, les conditions carcérales qui portent atteinte à la dignité humaine, constituent un des facteurs majeurs de l'évasion dans cette prison* », martèle le rapporteur de la CNIDH. Une information confirmée par des agents pénitentiaires. « *La lenteur au niveau de la justice demeure la cause principale de la surpopulation carcérale* », poursuit ce même rapporteur. Accablés par l'attente interminable de leur procès, les détenus préparent leur propre évasion.

Houcine Arfa, qui s'est évadé d'Antanimora en décembre 2017, a évoqué ces conditions inhumaines pour expliquer sa fugue. Il aurait fait une tentative de suicide avant d'orchestrer son évasion avec la complicité de certains responsables. En alléguant des douleurs aux genoux et des diarrhées chroniques, Houcine Arfa a décroché un billet d'hospitalisation qui lui a permis par la suite de s'enfuir.

Houcine Arfa est un ancien conseiller militaire français de l'ex-président de la République, Hery Rajaonarimampianina. Ce condamné a invoqué une affaire de haute corruption et des milliers d'euros en jeu. Dans cette « *Arfagate* », les agents pénitentiaires n'ont fait qu'exécuter les ordres. Faute de moyens et d'effectifs (la seule voiture de service étant en panne), il n'y a eu que deux escortes qui se sont été chargés de l'emmener à l'hôpital en vue des examens prescrits par le médecin de la prison. Arrivé à l'hôpital, le médecin a avoué que les examens ne pouvaient pas s'effectuer sur place. Aussi a-t-il recommandé un autre établissement sanitaire. Les escortes ont alors appelé le médecin de la prison qui, à son tour, a informé les responsables du Ministère. L'accord pour conduire Houcine Arfa dans l'autre établissement hospitalier a été donné au niveau du Ministère tout comme la décision de le transférer à Antanimora. Il y a une note en bonne et due forme pour cela », témoigne cette source qui a demandé l'anonymat. Cette affaire a défrayé la chronique. Les affaires d'évasion d'Antanimora sont tristement connues. Les responsables de prison restent souvent les derniers interpellés, lesquels sont montrés du doigt, incriminés puis jetés en prison.

« *L'évasion est impossible s'il n'y a pas de complicité entre agents et détenus* », explique une source au sein de la prison. Chaque quartier est surveillé par deux agents pénitentiaires assistés par un détenu, chef de cellule. Un chef de chambre et un policier sont attribués à chaque chambre, lesquels feront office de surveillants. Tous ces responsables sont au courant de ce qui se passe au sein du quartier. Etant donné l'espace limité d'un quartier « *il serait invrai-*



La surpopulation à Antanimora n'est plus à démontrer.

semblable qu'une tentative d'évasion ne soit pas interceptée », ajoute une source, en rappelant le cas d'évasion de trois détenus, février dernier. « Une divergence au sein des responsables, a été évoquée. Ce conflit interne aurait conduit à la mise en liberté maquillée en une évasion de ces trois détenus », révèle notre interlocuteur.

La main d'œuvre pénale (MOP) : un moyen de désengorger les prisons

Un détenu a laissé entendre que ces évasions seraient organisées pour désengorger la prison tout comme la main d'œuvre pénale (MOP). Une idée soutenue par une source auprès de l'administration pénitentiaire. Cette formule a été adoptée pour préparer les condamnés à leur réinsertion sociale. « *C'est également une politique pour réduire le nombre d'occupants d'Antanimora. Une demi-liberté pour les condamnés* », s'accorde à dire un responsable auprès de l'établissement. Pour jouir d'une MOP, il faut que le détenu soit condamné et ait purgé la moitié de ses peines. Il faut qu'il ait un comportement exemplaire et une bonne conduite. Les condamnés pour viol, trafic de ressources naturelles et les meurtriers ne pourront pas obtenir la MOP.

La MOP est décidée au sein d'une Commission de triage composée du chef d'établissement, d'un représentant des greffes, d'un représentant du surveillant général intérieur, d'un représentant du chef de poste, et d'un secrétaire. « *L'heureux bénéficiaire* » de la MOP obtiendra un bulletin de corvée et devra se présenter chaque vendredi à la prison auquel cas une notification sera envoyé à son employeur. Car les MOP-iens sont appelés à travailler dans les services administratifs malgaches comme les tribunaux, les hôpitaux, les Ministères. En date du 21 septembre 2018, 223 condamnés ont bénéficié de cette main d'œuvre pénale pour Antanimora.

Demandes exceptionnelles de MOP

Malgré les critères pour l'obtention de la MOP, des cas de demandes exceptionnelles peuvent être accordés. « Nous sommes obligés de suivre les directives venues d'en haut », selon les témoignages. Le cas de l'ancien directeur de cabinet du Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions, cité au début, illustre cette idée.

Autre cas pris en exemple est celui des éléments de la gendarmerie détenus à Antanimora. « C'est leur commandant de brigade qui a intimé d'accorder une MOP à ses éléments alors qu'ils n'en ont pas le droit », confie notre interlocuteur. « Nous nous plions aux ordres. Ici le leitmotiv est exécution d'abord et réclamation après » avoue notre source. Et de conclure que « ce sont ces genres de trafic d'influence, d'abus de pouvoir, d'ordre d'en haut, qui infectent notre administration, en l'occurrence l'établissement pénitentiaire ». Aussi, pour éradiquer ces maux qui gangrènent nos prisons, une grande révolution au sein de notre système administratif, notamment notre rouage judiciaire s'impose.



Etat délabré des murs des cellules

La prison d'Antanimora est composée de cinq quartiers : A/B/C/D et le quartier infirmerie.

Un quartier comprend quatre chambres qui sont surpeuplés.

Le quartier A par exemple

A1 : 151 au lieu de 70

A2 : 154 au lieu de 70

A3 : 81 au lieu de 30

A4 : 82 au lieu de 30

Un détenu qui ne reçoit aucune visite et aucun colis est appelé « tsisymama »

2 agents pénitentiaires (AP) se chargent d'un quartier

Les normes sont de 1 AP pour 20 détenus avec un quartier clôturé.

75 AP sont recrutés par an.

Une source auprès de l'administration pénitentiaire rapporte : « la surpopulation carcérale à Antanimora fa-

vorise l'évasion, la corruption, le non-respect des droits humains. Toutefois, ces problèmes peuvent être contournés si l'administration pénitentiaire est régie par un secrétariat d'Etat avec un budget autonome.»

Les agents pénitentiaires revendiquent une attention particulière à leur égard, étant donné qu'ils sont les vrais « gardiens de la sécurité publique ». Ils réclament une augmentation de leur effectif et un renouvellement de leurs matériels de travail.



Le manioc, comme repas principal des détenus.





EXODE FORCE FACE AUX DAHALO

Les déplacés privés de leur droit de vote



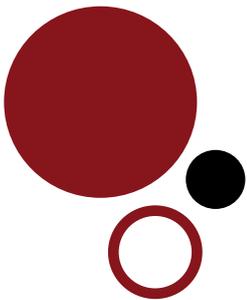
Des villageois fuyant leur village pour se réfugier dans la commune voisine

À cause du phénomène dahalo, les habitants de Fierenana, inscrits dans leurs fokontany respectifs se sont enfuis pour se réfugier dans les fokontany riverains. Pourtant, la loi ne leur permet pas de voter dans leurs localités d'accueil, affirme la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) car il ne s'agit pas de cas de force majeure...

Privées de leur droit de vote, des centaines de personnes résidentes de la Région de Bongolava, se sont résignées à abandonner leurs villages à cause des attaques de dahalo. La Commune de Fierenana du District de Tsiroanomandidy, entre autres, fait partie des cibles de ces malfaiteurs. Quarante-vingt attaques ont été enregistrées cette année 2018. Des centaines de villageois ont dû fuir pour s'installer ailleurs. Par conséquent, ces déplacés ne pouvaient pas participer au premier tour de l'élection présidentielle du 07 novembre 2018, à cause du gel de la liste électorale du 15 mai 2018 et de l'impossibilité de déplacer les bureaux de vote. Ce phénomène met à mal l'exercice du droit de vote de ces ci-

toyens, alors que ce droit fondamental est stipulé dans la Constitution de la Quatrième République de Madagascar, et mentionné dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme que Madagascar a bel et bien ratifiée.

Selon le maire de la Commune rurale de Fierenana, Jean Chrysostome Razafimamonjy « la Commune rurale de Fierenana a été le théâtre de plus de quatre-vingt invasions de dahalo durant cette année 2018 ». Selon ses explications, ce chiffre concerne les agressions recensées par le bureau de la Commune et de la Gendarmerie nationale. Cependant, des chiffres officiels précisent que depuis le début de l'année 2018, une centaine d'attaques se seraient produites dans la même Commune.



Le maire poursuit que ces attaques se font répétitives et plus violentes que certains habitants des Fokontany aux alentours du chef-lieu de la Commune et du poste avancé de la Gendarmerie craignent d'en être régulièrement la cible. Toutefois, il n'a pas confirmé l'existence de personnes déplacées à cause de ces assauts.

Témoignages des victimes de Fierenana

Dans le Fokontany de Borikely, une victime dénommée R.P, ancien habitant du Fokontany d'Ambaravarana et père de famille cinquantenaire, raconte leurs cauchemars : « *Ils attaquent par bandes de trente à cinquante individus, raflent tout sur leur passage, nos troupeaux de zébu, nos biens et nos avoirs à la maison* ». Ce Fokontany d'Ambaravarana a été la cible d'au moins une vingtaine d'attaques de dahalo depuis le début de l'année. Effrayés, R.P et sa famille ainsi que d'autres habitants de son village se terraient chaque nuit dans la brousse, hors du village durant au moins une dizaine de nuits. « *Exténués, nous avons décidé de quitter et d'abandonner notre propre village pour rejoindre un autre plus loin* », se plaint R.P. Ce village d'accueil n'est autre que son Fokontany actuel où une trentaine d'adultes se réfugient.

Le cas de R.P n'est pas isolé. Toujours dans la Commune de Fierenana, mais dans le Fokontany de Mandisoarivo, un cas similaire s'est produit. Une quinzaine de villageois du Fokontany d'Ankadimena se sont déplacés vers le fokontany de Mandisoarivo pour se dissimuler des assauts des dahalo. Selon les explications d'une autre victime, Claudine Rasoazanany, mère de famille, les « *dahalo* » les menacent de revenir dans leur village. Les infortunés paysans n'avaient plus d'autres ressources que de prendre la fuite.

Ces actes de violence se répercutent sur l'exercice du droit de vote des villageois. Une trentaine de ces déplacés sont des adultes en âge de voter, recensés et inscrits dans les listes électorales établies du 1er décembre au 31 janvier 2018. « *Nous sommes tous inscrits dans les listes électorales au niveau du Fokontany d'Ambaravarana (son ancien Fokontany)* », précise R.P, ancien habitant d'Ambaravarana, désormais réfugié à Borikely. Il en est de même pour Claudine Rasoazanany, inscrite sur la liste du bureau de son fokontany à Ankadimena, mais qui a dû fuir avec deux autres membres de sa famille.

Ces citoyens se posent la question : où et dans quel bureau vont-ils voter pendant les élections présidentielles du 07 novembre? Pour

ces déplacés, l'exercice de leur droit de vote s'avère difficile. En effet, d'après le chef Fokontany de Borikely où se sont dorénavant installées la famille R.P et quelques familles qui se sont enfuies d'Ambaravarana, ces citoyens n'avaient pas le droit de voter dans la circonscription de Borikely dans la mesure où ils ne sont pas inscrits dans la liste électorale de Borikely, la liste étant arrêtée au 15 mai 2018. Cependant, ces déplacés refusent de revenir dans leur Fokontany d'origine, même pour voter, de peur d'essuyer de nouvelles attaques des dahalo. Par ailleurs, ils devraient parcourir un long trajet sur des pistes non sécurisées pour y parvenir.

Un phénomène qui prend de l'ampleur

D'autres témoignages provenant d'autres régions viennent confirmer les mésaventures des personnes déplacées à cause de l'insécurité. Ils ont été privés, contre leur gré, de leur droit de vote, le 07 novembre dernier. Des attaques de dahalo, faisant déplacer la population locale (Fokontany de Marotafika, District de Tsaratanana), ont été rapportés par le quotidien « *Madagascar-LAZA* » du 21 juin 2018, dans un article intitulé « *Vie communautaire : immigration massive due à l'insécurité* ». Des témoignages recueillis auprès des victimes de ces attaques parlent également de centaines de personnes immigrées cette année à cause de l'insécurité grandissante. Selon le témoignage d'une mère de famille qui a dû abandonner sa demeure du fokontany de Marotafika, des centaines d'habitants ont été contraints de fuir leur village à cause de ces agressions. Dadamasy, un habitant du fokontany, a rappelé que le 1er juin 2018 vers 01 heure, une bande de « *dahalo* » brandissant des armes à feu, de type fusils, faisait irruption dans son village. Ils ont tout saccagé puis





pillé, avant d'incendier les habitations. Ils ont pris une jeune fille en otage. « *Mais avant cette attaque, les bandits ont pris le soin d'avertir les villageois d'une attaque imminente. Terrorisés par la menace, la plupart des villageois se cachaient la nuit jusque dans des tombeaux avoisinants* », a témoigné Dadamasy. « *Puis, conformément à leurs menaces, ces dahalo sont bel et bien revenus au village. Ils ont tout saccagé, tout rasé sur leur passage. Mon village a entièrement péri sous les feux* », déplore Dadamasy. Épuisé de dormir chaque nuit dans des tombeaux et de côtoyer les morts, et n'ayant plus d'habitations ni de refuges, les villageois se voient contraints de partir nulle part. A présent, quoique bel et bien inscrites sur les listes électorales de leur village d'origine, une mère de famille faisant partie de ces déplacés a confirmé qu'ils étaient dans l'impossibilité de voter le 07 novembre dernier.

Par ailleurs, le projet PEV Madagascar, « *Prevent Electoral*

violence », qui consiste à réduire les risques d'incident et de conflit liés aux élections, a également rapporté l'existence de personnes déplacées pour cause d'insécurité. Sur sa plateforme Internet sur l'alerte précoce à la prévention d'incident et de conflit électoral, le projet PEV Madagascar mentionne ainsi plusieurs cas similaires. Rien que pour le mois d'octobre 2018, trois Communes étaient touchées par le phénomène. Il s'agit de la Commune d'Andreamalama, et celle d'Isorana toutes deux du District d'Isandra de la Région Haute-Matsiatra, et de la Commune de Marosakoa du District de Marovoay, Région Boeny.

Dans son rapport, PEV Madagascar précise que de nombreux habitants du Fokontany d'Ambohipihaonana, Commune Andreamalama, ont été contraints d'abandonner leur village et de se réfugier dans les Fokontany de Ramena et d'Isorana, car ils ont été « *chassés* » par les « *dahalo* ». Il en est de même pour les habitants

du Fokontany de Tambohobe, de la Commune rurale d'Isorana qui est également concerné par ce cas de personnes déplacées. Le projet PEV Madagascar rapportait également en Octobre 2018 que des attaques de dahalo ont été enregistrées le même mois dans ce fokontany. Les habitants se sont réfugiés à Isorana, principal chef-lieu de la Commune. Même cas pour les habitants du fokontany de Manaribe de la commune de Marosakoa, toujours rapporté par le Projet PEV Madagascar. D'après le maire de la Commune de Marosakoa, le Fokontany de Manaribe devient, désormais, un « *village fantôme* » étant donné qu'il a été entièrement déserté par ses derniers habitants, suite à une énième attaque de dahalo au mois d'octobre dernier. D'après l'édile de la Commune, aucune opération électorale n'a pu se tenir dans cette localité complètement dépeuplée, d'autant plus que les conditions de sécurité ne le permettaient pas. Ces cas d'attaques régulières de dahalo et de déplacements des habitants ont également été rappor-



Village incendié,
Tsatatanana

tés dans les colonnes du quotidien « *L'Express de Madagascar* » du 10 juillet 2018, dans un article intitulé « *Manja-Menabe : des dahalo armés dépeuplent les villages* ».

Dans un processus électoral, la sécurité publique est un élément fondamental dans son bon déroulement. L'insécurité grandissante et ces actes de violence répétés dans ces régions font que le droit de vote de la population locale soit bafoué et que cette dernière soit exclue du processus électoral, malgré leur citoyenneté.

A qui incombe alors la responsabilité ?...

Dans sa décision N°18-HCC/D3 du 25 Mai 2018 relative à une requête en déchéance du Président de la République Hery Rajaonarimampianina, dans son article 8, la Haute Cour Constitutionnelle (HCC) a décidé que le Gouvernement de consensus mis en place arrête avec la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), l'organisation d'une élection présidentielle anticipée. Le gouvernement a le devoir de mettre en place un environnement sécuritaire favorable au bon déroulement du processus électoral. Les Forces de sécurité, après instructions de l'Exécutif, ont initié le 7 septembre 2018, l'opération « *Mandio* ». L'opération s'est étalée sur un mois sur tout le territoire national et consiste à sécuriser le pays durant le processus électoral de 2018. L'opération a, certes, porté ses fruits selon les statistiques élaborées puis publiées par la Gendarmerie Nationale, avec 700 personnes arrêtées et 128 armes à feu saisies... Toutefois, des zones rouges telles que celles relatées ci-haut subsistent toujours et la population locale en fait toujours les frais



de ces violentes attaques sanglantes des dahalo. La mise en œuvre d'une opération qui s'étale sur toute l'année serait-elle une meilleure solution ? Le gouvernement devrait se pencher sur ce cas quelque peu singulier mais non moins crucial.

Cas des déplacés : la loi électorale muette

Toutes ces personnes déplacées sont ainsi privées de leur droit de vote le 07 novembre 2018. Force est d'admettre que cette situation des déplacés n'était pas prévue par les lois électorales. Pour avoir plus de précision sur l'exercice du droit de vote de ces déplacés, la CENI est la seule entité compétente à s'exprimer sur ce sujet. Mais, quoiqu'informée de ces cas, la CENI s'est déclarée incompétente. Son vice-président, Hervé Philibert Randriamanantsoa, a fait savoir que le traitement des cas des personnes déplacées ne figure point dans les textes de lois sur les élections. Hervé Philibert Randriamanantsoa admet que ces cas sont très spécifiques. « *On n'a jamais eu à traiter de tels cas à Madagascar. Nous nous sommes habitués à traiter des cas communs, mais la situation des*

personnes déplacées est exceptionnelle, le traitement dépasse nos compétences », explique le vice-président de la CENI.

Les déplacés n'ont pas pu voter le 07 novembre 2018 car ils ont été contraints de désertir les Fokontany dans lesquels se trouvent leur bureau de vote. « *La mise en place de nouveaux bureaux de vote dans les lieux d'accueil de ces personnes déplacées s'avérait impossible du point de vue légal* », a expliqué Hervé Philibert Randriamanantsoa. « *Le changement d'emplacement de bureau de vote de manière à faire voter les personnes déplacées, au premier tour de l'élection présidentielle du 07 novembre 2018, n'était pas envisageable* ». Les dispositions de la loi organique relative au régime général des élections et des référendums soulignent en effet, que la et les emplacements des bureaux de vote sont rendus publics 60 jours avant les élections⁶. « *De ce fait, conformément au décret 2018-641 pris par le gouvernement portant convocation des électeurs à l'élection présidentielle anticipée, qui a été décrété se tenir le 07 novembre 2018, la CENI lors de son Assemblée Générale par la*





délibération n°017/CENI/D/2018 du 28 août 2018 a fixé la liste et l'emplacement des bureaux de vote pour le premier tour de scrutin de l'élection du Président de la République du 7 novembre 2018», a rapporté Hervé Philibert Randriamanantsoa.

Compte tenu de ces dispositions légales, les personnes déplacées ne pouvaient pas participer au vote du 7 novembre 2018. « Il n'y a pas de mesures exceptionnelles concernant les déplacés. Ils ne pourront voter que dans le bureau de vote de leur Fokontany d'origine où ils sont inscrits. Seuls, les fonctionnaires en mission officielle, les observateurs nationaux détenteurs d'un ordre de mission officielle ont le droit de voter dans un autre bureau de vote que leur Fokontany d'inscription », a expliqué Hervé Philibert Randriamanantsoa.

Confondu par ces cas de personnes déplacées à Madagascar, Hervé Philibert Randriamanantsoa a fait savoir que ce cas devrait être examiné de près par le Gouvernement et/ou le Parlement. « Il faudra instaurer une base légale les régissant », a-t-il suggéré.

Qui pourrait alors changer la donne pour remédier à cette défaillance ?...

Amélioration de la loi électorale : une opportunité ratée

La Constitution de la Quatrième République, dans son article 86, accorde l'initiative des lois au Premier Ministre et au Parlement. La loi électorale actuelle émanait du Gouvernement, et a été examinée puis bien critiquée par le Parlement. A cause des contestations apportées à cette loi électorale, un affrontement entre le « Collectif des 73 députés », conduit par les députés du TIM et du MAPAR avec les Forces de l'ordre avait fait au moins deux morts le 21 avril dernier. Le « Collectif des 73 députés » avait déclaré en ces temps que ces lois sont approuvées par les deux chambres du parlement à la suite de faits de corruption de grande envergure et de forçage. La HCC, pour sa part, dans leurs décisions du 03 mai 2018 relatives aux trois lois organiques concernant les élections, a émis des réserves et a annoncé que certains



Hervé Philibert
Randriamanantsoa,
vice-président de la CENI

articles ne sont conformes ni à la Constitution, ni aux lois internationales. Le gouvernement s'est alors contenté d'extirper des lois des articles non conformes, sans en avoir apporté des amendements... Les députés contestataires avaient là une occasion de changer la donne et d'apporter des améliorations aux lois organiques qu'ils ont farouchement décriées sur la Place du 13 Mai pendant deux mois. Mais ce ne fut qu'une occasion ratée, gaspillée. Alors que leur première revendication concernait l'amélioration des lois électorales, les députés se sont abstenus de continuer de revendiquer, depuis la mise en place du gouvernement de consensus dans lequel se sont intégrés les députés du TIM et du MAPAR, pourtant initiateurs du Collectif des députés pour le changement...

Des bureaux de vote déplacés au moment du scrutin

Des faits de déplacement et de changement de lieu de bureaux de vote ont été relatés dans les colonnes du journal « Madagascar-LAZA » dans son édition du 8 novembre 2018. Le quotidien a rapporté les déclarations du vice-président de la CENI, Thierry Rakotonarivo sur la mesure prise par la CENI face à la situation sécuritaire dans quel-



Les membres de la CENI

ques fokontany des Régions de Menabe, Melaky et de Boeny. La loi organique 2018-008 relative au régime général des élections et des référendums, parle de possibilité de modification des emplacements des bureaux de vote en cas de force majeure. Ce vice-président de la CENI a confirmé l'existence de ces cas. Il a fait savoir que le jour de l'élection présidentielle du 07 novembre 2018, des bureaux de vote de quelques fokontany des Régions Menabe, Melaky et Boeny ont été déplacés vers d'autres endroits. « Au dernier moment, la CENI a été informée de l'existence d'un bureau de vote qui a été incendié, saccagé et détruit par des dahalo », a fait savoir Thierry Rakotonarivo.

Ce cas évoqué par le vice-président de la CENI, Thierry Rakotonarivo, laisse croire que le déplacement des bureaux de vote est donc envisageable et faisable. Est-ce le cas d'évoquer un « deux poids deux mesures » ?... Pourquoi accepterait-on de déplacer certains bureaux de vote pour les uns, et le refuserait-on pour d'autres ? Alors que les électeurs inscrits sont tous victimes des mêmes violences et se trouvaient dès lors privés de leur droit de vote ?...

Le cas des déplacés est une exception. Ces émigrés sont devenus des citoyens dits « de seconde zone » et ne peuvent pas participer à la vie de la nation. Avec cette loi organique 2018-008 et l'absence de cadre juridique régissant ces personnes déplacées ou réfugiées à l'intérieur même du pays, l'exercice de leur droit de vote aux prochaines élections, présidentielles, législatives, communales ou municipales, demeure incertain. En effet, l'élec-

tion législative, selon l'avis de la Haute Cour Constitutionnelle N°01-HCC/AV du 16 Février 2018, devra se tenir entre le 05 février et la mi-avril 2019. Et selon la loi organique relative au régime général des élections et des référendums, les listes électorales utilisées dans l'année sont toujours celles clôturées au 15 mai 2018. Ce sera ainsi les listes

électorales utilisées au scrutin du 07 novembre dernier qui seront utilisées aux législatives de 2019.

Enfin, pour ces déplacés, une solution est envisageable : affecter dans leur Fokontany d'accueil leur bureau de vote et donc la liste électorale dans laquelle ils sont inscrits.

La Commune de Fierenena est localisée dans le District de Tsiroanomandidy, de la Région de Bongolava. Bongolava est l'une des 22 Régions de Madagascar. Elle est située dans la province d'Antananarivo, dans le centre de l'île. La Région est accessible par la Route Nationale N° 1 au départ d'Antananarivo et se trouve à 210 km de la capitale, dans l'ouest. Elle a pour chef-lieu de Région, la ville de Tsiroanomandidy et est frontalière des Régions Betsiboka, Melaky, Menabe, Vakinankaratra, Itasy et Analamanga. Bongolava s'étend sur une superficie de 16 821 km² et rassemble une population de 235 000 habitants, soit une densité de 14 hab/km². La Région est subdivisée en deux Districts, Fenoarivobe et Tsiroanomandidy, et 26 Communes. La Commune rurale de Fierenana se situe à 90 km aux environs de la ville de Tsiroanomandidy. La Commune abrite quelques 3 000 habitants. La population vit essentiellement de l'élevage bovin, mais également de la culture de riz et d'autres cultures de rente comme le manioc...

La Haute Cour Constitutionnelle





Patrimoine National

Crimes et menaces de disparition



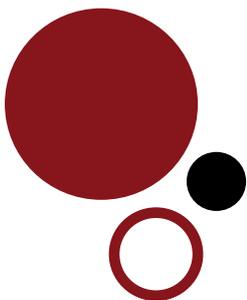
Le palais et musée d'Andafiavaratra, abritant le reste des collections du Rova d'Antananarivo

Les crimes et les actes de vandalisme contre le Patrimoine National de Madagascar sont de plus en plus nombreux et mettent en péril l'héritage des générations à venir. Pourtant, de nombreux textes de lois régissent et insistent sur le rôle de chacun dans la sauvegarde et la protection du patrimoine. Malgré les sanctions destinées aux coupables, les lois restent inefficaces et ineffectives voire obsolètes, face à tous ces cas qui mettent en danger notre patrimoine. Jusqu' à aujourd'hui, les auteurs de ces crimes restent impunis.

Des lois ineffectives pour protéger le Patrimoine

Les textes de base qui protègent le Patrimoine National sont portés par l'Ordonnance N°82-029 relative à la protection, la sauvegarde et à la conservation du Patrimoine National, du 6 novembre 1982 et son décret d'application, le Décret N° 83-116 du 31 mars 1983. Selon Jean BOTOFENO, Docteur en Droit, et spécialiste en Administration Publique : « Nos lois ne suffisent pas à protéger nos patrimoines car nous n'avons jamais considéré la culture comme prioritaire et nécessaire au développement. Pour nous, développement rime avec industrie et technologie. Les dirigeants et les intellectuels ne donnent pas leur juste place au patrimoine ».

Selon les techniciens du Musée d'Andafiavaratra : « A part le fait d'être archaïques, nos lois ne sont pas seulement obsolètes mais aussi inefficaces ». Entre autres, l'article 54 de l'Ordonnance 82-029 « Article



51 - Sera puni d'une amende de 100 FMG jusqu'à 5 000 FMG inclusivement et pourra l'être en outre, de l'emprisonnement jusqu'à dix jours au plus quiconque aura contrevenu aux dispositions de l'article 8 (§a, b, c, e, g, h) de la présente ordonnance. Sera puni d'une amende depuis 500 FMG jusqu'à 25 000 FMG et pourra l'être, en outre, de l'emprisonnement jusqu'à 29 jours au plus, quiconque aura contrevenu aux dispositions des articles 9, 15 (§a) de la présente ordonnance ». Ces lois sont obsolètes et non dissuasives. Elles ne servent à rien quand elles ne sont ni appliquées, ni respectées. La loi n° 2005-006 portant sur la politique culturelle nationale pour le développement socio-économique du 13 juin 2005 et du 14 juillet 2005, par exemple, s'annonce riche en recommandations mais ne présente vraiment rien de concret, pour protéger le patrimoine.

Des mystères encore non résolus

L'incendie du Rova d'Antananarivo le 06 novembre 1995, le vol de la couronne de la reine le 03 décembre 2011, l'incendie destructeur du Rova d'Ambohidratrimo en 2017, les profanations de sépultures, sont des faits qui ont marqué l'esprit et le cœur des Malagasy. La nuit du 03 décembre 2011, la couronne de la reine Ranaivalona Ière s (1828-1861), a été dérobée au musée d'Andaflavaratra. Cette richesse nationale, d'une valeur inestimable et irremplaçable, reste introuvable. Durant le vol de ce patrimoine, le palais était plongé dans l'obscurité absolue à cause des dysfonctionnements des luminaires. Malgré les interpellations du personnel du musée pour y remédier, leur requête restait vaine. Les gardiens du musée étaient équipés en tout et pour tout de leur lampe de poche et de leur courage pour défendre ce trésor national inestimable. Selon le Directeur Général de la Culture et de la Sauvegarde du patrimoine, PILAZA Joreh Bernardin Lucien, ancien journaliste culturel de surcroît, ces actes de vandalisme et de banditisme sont souvent causés par l'esprit bassement mercantile, l'égoïsme, pour garder cette richesse pour soi, ou pour la revendre. Mais cela pourrait aussi s'apparen-



Réplique de la couronne de la reine Ranaivalona I



La Reine Ranaivalona I
Source : Musée Andaflavaratra

ter à un acte de sabotage uniquement dans l'intention de perturber l'ordre public. Rappelons-nous que la couronne a été volée durant la période de transition. Elia RAVELOMANANTSOA, Ministre de la Culture et du Patrimoine de l'époque avait annoncé un plan d'urgence avec la participation de tous les ministères concernés. Une opération baptisée « Opération de sauvegarde et de récupération du Patrimoine malgache », conduite conjointement par la Gendarmerie et la Police. Mises à part les 5 ou 6 personnes interpellées mais aussitôt relâchées faute de preuve tangible, aucun suspect n'a été appréhendé jusqu'à maintenant et les vrais coupables courent toujours dans la nature.

Une année plus tard fut créée la brigade anti-piratage (BAP) pour lutter contre le piratage dans le domaine de la production (musique, films...). Sa mission a été ensuite étendue pour couvrir la prévention ou la lutte contre les vols et les pillages de patrimoine. Cette cellule mixte, composée de membres de la Police Nationale mais également de la Gendarmerie n'a pas obtenu de résultat positif jusqu'à présent concernant l'affaire du vol de la couronne de la reine. La BAP était obligée de former son personnel sur le patrimoine. Les éléments de cette brigade ont ensuite organisé une formation à l'intention de tous les gardiens de patrimoines, ainsi que des ministères sur les procédures de sécurité à respecter dans chaque site, chaque musée, pour chaque patrimoine, et aussi sur ce qu'il faut faire en cas de problème.





Selon le Chef du Service des Informations, de la Communication et des Relations avec les Institutions (SICRI) de la Police Nationale, le commissaire de police Serge RAFALIMANANA, des enquêtes menées par une brigade mixte ont été effectuées sur le vol de la couronne royale. L'affaire est déjà entre les mains de la Justice, une enquête à l'issue de laquelle des mandats de dépôt (MD) et des libérations provisoires (LP) furent prononcés. Le rôle de la Police se limite à effectuer les enquêtes, le reste relève de la Justice. Face à des affaires aussi délicates que l'incendie des Rova ou encore le vol de la couronne de la reine, le Ministère de la Sécurité Publique possède un service spécial en charge de l'enquête. S'il n'y a pas de suite à toute affaire, c'est auprès de la Justice qu'il faut s'adresser, car une fois le cas déposé au niveau de la Justice, il y a dessaisissement des services de police judiciaire après le déferrement.

La culture, le parent pauvre du Gouvernement

Il faut en effet savoir que selon l'ordre protocolaire, le Ministère chargé de la culture ne figure pas parmi les institutions clés pour Madagascar. Cela est



Le palais Manjakamiadana incendié, source : Archives Nationales

manifeste à travers le budget dérisoire qui lui est alloué chaque année.

Dans le tableau ci-dessous obtenu auprès du Ministère des Finances et du Budget, on peut retracer l'énorme différence entre l'enveloppe du budget affecté au Ministère chargé de la Culture et celles destinées aux autres ministères et institutions. Sur trois années successives (2016-2018), ce Ministère n'a obtenu qu'entre 0,19% et 0,20% du budget total du Gouvernement, cela en dit beaucoup.

LIBELLE	ANNEE	SOLDE	FONCTIONNEMENT	en millier d'ariary		augmentation annuel
				INVESTISSEMENT	TOTAL	
TOUTES INSTITUTIONS	2016	1,669,500,000	1,643,032,024	1,568,185,830	4,880,717,854	
	2017	1,806,800,000	1,829,604,441	2,830,673,351	6,467,077,792	24.53%
	2018	2,088,000,000	1,834,559,351	3,250,362,000	7,172,921,351	9.84%
MCPASP	2016	1,838,378	3,851,000	3,996,268	9,685,646	
	2017	2,649,960	4,856,443	4,748,800	12,255,203	20.97%
	2018	3,831,130	5,175,000	4,921,000	13,927,130	12.00%
MCPASP/BUDGET TOTAL						
ANNEE	SOLDE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL		
2016	0.11%	0.23%	0.25%	0.20%		
2017	0.15%	0.27%	0.17%	0.19%		
2018	0.18%	0.28%	0.15%	0.19%		

Le Ministère de la Culture bénéficie d'aides extérieures provenant de divers bailleurs tels que l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture), le gouvernement japonais ou encore l'Organisation Internationale de la Francophonie, pour financer des projets. Mais ceux-ci ne couvrent qu'une partie infime des besoins face à l'énorme nécessité d'appui pour préserver le Patrimoine National. Ces aides n'assurent que des actions ponctuelles.

Lors de la campagne électorale de cette année 2018, aucun des prétendants à la présidence n'a accordé la priorité à la protection des patrimoines ni à

la culture dans leurs projets. Ce qui en dit long sur les questions de priorisation et d'importance de la culture et du patrimoine. En effet, selon l'article 22 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme : « toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays ». Ce qui veut dire que le gouvernement a le devoir de prendre les mesures nécessaires et de les mettre en œuvre afin

de permettre aux communautés de jouir de leurs droits à la culture et de jouir des retombées que celle-ci aurait sur tous les plans.

C'était uniquement pendant la 1^{ère} République et la 2^{ème} République que la culture a bénéficié d'une place de choix au sein du programme du gouvernement. Au temps de la Ministre Gisèle RABESAHALA, les manifestations culturelles battaient leur plein et plusieurs musées ont été mis en place. L'objectif était de permettre à tout le monde dans les différentes provinces de profiter de la richesse culturelle de notre pays. Durant ces belles époques, les artistes malagasy se produisaient souvent à l'étranger pour faire connaître notre culture par le biais de nos chants, de nos mélodies ainsi que d'autres aspects de notre culture.

Certains retraités du Ministère chargé de la Culture ont évoqué avec beaucoup de nostalgie l'époque de la révolution socialiste-eh oui ! – où tous les Rova étaient bien entretenus, où leurs collègues bénéficiaient de formations à l'étranger, où les responsables n'étaient pas contestés pour leurs compétences.

La tendance mondiale depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992 accorde pourtant une importance capitale à la culture qui est considérée comme le quatrième pilier du Développement Durable. Les bonnes pratiques dans plusieurs pays du monde démontrent également que la valorisation du patrimoine par le tourisme et la culture à travers les industries culturelles, peuvent réellement contribuer à l'amélioration du niveau de vie des communautés. Cette réflexion mondiale a abouti à l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles en 2005 par les pays membres de l'UNESCO. Madagascar est un pays membre de l'UNESCO et a ratifié les six conventions sur le domaine culturel. Qu'en est-il du respect des obligations qui y découlent !

Des solutions réalisables pourtant...

La mise à jour des textes régissant la préservation du Patrimoine National s'impose face au contexte critique actuel. Des mesures d'accompagnement bien strictes devraient également être mises en place pour faire le suivi de l'application de ces textes pour

qu'ils soient effectifs. Par ailleurs, l'éducation et la sensibilisation sur la préservation de ces biens communs pourraient également constituer une arme efficace. Les classes patrimoines instaurées dans les lycées en guise d'éducation consistent uniquement en la visite de monuments historiques. Elles ne sont qu'une infime partie de ce long processus d'éducation au patrimoine et à la patrimonialisation.

Le Directeur Général de la Culture et de la Sauvegarde du patrimoine, PILAZA Joreh Bernardin Lucien, affirme que prochainement, une délégation de gestion des patrimoines au sein de chaque communauté concernée sera effectuée. Cela dans le but de faire en sorte que les collectivités territoriales décentralisées, les services territoriaux déconcentrés se sentent impliqués et fassent le nécessaire pour sauvegarder et préserver les éléments se trouvant dans leur localité. De plus, c'est une manière de faire participer la population à ce respect et à cette protection nécessaire. Et ce, en voulant raviver ce sentiment d'appartenance et de responsabilité envers le patrimoine relevant de leur compétence, en leur faisant aussi savoir que cela contribue au développement de leur localité, les autorités entendent ainsi entamer le ressaisissement national dans le domaine culturel. Toutefois, la délégation de gestion, si elle est mal accompagnée, pourrait apporter plus de menaces pour le patrimoine, prudence s'impose.

Humeur

Le 18 mai 2012 à Moramanga, à l'occasion de la célébration de la Journée Mondiale des Musées, le responsable de la Brigade Anti-Piratage a reçu avec fierté le don de la réplique de la couronne de la reine offerte par l'association TRANOVOLA, pour l'exposer dans le musée à la place de celle qui a été volée.

C'est alors qu'un journaliste est intervenu : « en tant que brigade anti-piratage, vous êtes censé lutter contre le piratage. Comment se fait-il que vous acceptiez une version pirate de la couronne ? ». L'assistance rit aux éclats.



Chers concitoyens...

Madagascar est dotée d'une immense richesse culturelle qui ne demande qu'à être valorisée ! Faudra-t-il attendre que tout cela disparaisse pour réagir ? Nous ne pouvons qu'interpeller les autorités sur l'urgence des actions à entreprendre pour préserver notre patrimoine face aux menaces qui vont conduire à sa disparition. Il est également du devoir de tous de contribuer à cela ; le Patrimoine National appartient à nous tous !

Selon PILAZA Joreh Bernardin Lucien : « Tant que nous ferons peu de cas de notre culture et du patrimoine qui va avec, nous resterons toujours pauvres ». Il a ajouté que si tout le monde suivait et respectait les lois, Madagascar ne serait pas dans la situation très délicate actuelle. Il fait appel au civisme de tout un chacun. Le patrimoine se trouve dans un endroit précis, dans un fokontany ou dans une commune. Les membres de ces communautés doivent participer à la promotion, à la sauvegarde et à la protection de ces patrimoines. La mission du Ministère est de sensibiliser la population au respect et à la protection nécessaire. On ne peut pas mettre un gendarme derrière chaque civil. Il faut développer une politique d'appropriation.

Pourquoi s'intéresser au patrimoine commun ?

Le patrimoine aussi bien naturel, que matériel, ou encore immatériel, témoigne de l'histoire et de l'identité de notre pays ainsi que de sa population. Le Rova est à Madagascar, ce que la tour Eiffel est à la France. C'est notre identité, notre richesse, notre histoire qui est partie en fumée avec l'incendie de 1995. Dans l'ordonnance 82-029, son article 2 décrète que : « Tout citoyen de la République Démocratique de Madagascar est tenu de veiller à la préservation des biens du Patrimoine National. ». En effet, nous sommes tous responsables de la protection et de la sauvegarde de nos patrimoines. Aussi bien le gouvernement, que la population. Les aires protégées (les forêts,) ont des impacts sur la qualité de l'air à Madagascar et dans le monde entier. Elles maintiennent l'équilibre écologique du monde. Les divers palais témoignent de notre histoire. Les divers sites et monuments, sont de la responsabilité de tous.

Le patrimoine commun, comme son nom l'indique, appartient à tout le monde, que cela soit le Patrimoine National : le culturel et le naturel. Le Patrimoine National qui se divise en deux catégories : le culturel et le naturel.

Le culturel est l'ensemble de ce qui a été construit ou produit par nos prédécesseurs et qui a de l'importance pour nos communautés (temples et églises historiques, les rova,...) et par lequel on identifie le malgache (la langue, les arts, les us et coutumes.)

Le patrimoine naturel est tout élément de la nature qui est rare ou endémique et qui fait que Madagascar soit unique ou particulière par rapport à d'autres pays.

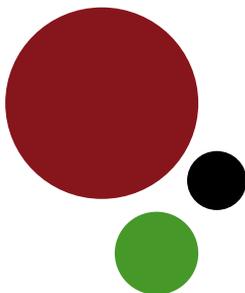
Salle du trône, Rova d'Antananarivo avant incendie



Les handicapés mentaux abandonnés à leur sort



Ces dernières années, les rues de la ville d'Antsirana sont devenues la demeure des déficients mentaux. Leurs droits à des traitements décentes sont déniés par l'Etat, les collectivités locales et même par leurs propres familles.



Un seul service psychiatrique pour deux régions, SAVA (Sambava, Antahala, Vohémar, Andapa) et DIANA (Diégo Suarez I et II, Ambilobe, Nosy Be, Ambanja). Mais encore, il est dénué de tous moyens pour traiter dans les normes les 15 à 30 patients accueillis par mois en interne dans cet « hôpital » psychiatrique du quartier de Morafeno. Le Service de psychiatrie d'Antsirana-I, plus connu sous le nom de « Hopitalin'adala » (hôpital des fous), se trouve à 3 km hors de la ville de Diégo sur la route de l'Université, situé en face du fameux « Nosy Lonjo » ou Pain de sucre. C'est un bâtiment vétuste qui est là depuis plus d'un demi-siècle et contraste avec les belles maisons et les villas

appartenant actuellement à des médecins fonctionnaires et les ... bars du coin.

Certes, l'établissement a une belle vue face au fameux Nosy Lonjo, mais derrière ses façades et quelques pieds d'orangers, tout n'est pas rose ni pour le personnel soignant, ni pour les patients et encore moins pour la famille. Faute de réhabilitation, l'endroit est loin de respecter les normes d'un établissement de santé. Seules douze chambres et quatre cabines d'isolement sont à la disposition des malades. Certaines chambres d'isolement manquent totalement d'hygiène et sont privées d'électricité sans parler de la vétusté des mobiliers de bureau, des lits et des matériels utilisés. La présence de rats et d'insectes n'est pas en reste.





« Ces dernières années, le personnel est à bout »

A l'extérieur, les murs et la toiture du bâtiment sont en piteux état. Le portail d'entrée n'est ni fermé ni sécurisé. Il n'y a pas d'espace vert et l'hygiène laisse à désirer car il n'y a que quatre WC pour tout l'établissement. Quant à l'électricité, faute d'autres alternatives comme un groupe électrogène ou des plaques solaires, le Service suit le rythme du quartier avec les délestages de la JIRAMA. Les bougies sont à la charge des familles. En outre, l'approvisionnement en eau n'est pas régulier. Les familles qui accompagnent les patients sont obligées de se déplacer dans les quartiers environnants pour chercher de l'eau avec des jerricanes.

Quant à l'accueil des malades, l'insuffisance du personnel est problématique. Actuellement, le Service compte deux médecins et quatre infirmiers dont trois femmes, spécialisés en santé mentale. En outre, trois hommes d'appui font aussi partie de l'équipe pour le nettoyage et la maintenance. Ces derniers sont des malades considérés comme non-violents ou d'anciens patients de l'hôpital. « *Mais ces dix dernières années, le personnel est à bout* », déclare le Major de service, Eddy Raharison, pointant du doigt le manque de moyens humains et la dégradation de leurs conditions de travail. « *Au moins, deux infirmières de garde avec un personnel d'appui sont nécessaires pour assurer les soins des malades surtout en cas de multiple agitation des patients* ».



Le docteur ZANADAORY



L'entrée de l'hôpital psychiatrique, Antsiranana I

Au final, c'est le droit du malade d'être soigné décemment qui n'est pas respecté. Selon l'Article 25.1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, « *Toute personne a droit à un nouveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a le droit de sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou autre cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté* ».

Malgré tout, les familles n'ont d'autres alternatives pour guérir leurs malades. Comme cette mère de famille d'environ 40 ans qui témoigne de son combat depuis trois ans pour rétablir la santé de sa sœur. A cause de sa maladie, celle-ci a été rejetée par sa famille qui l'a transférée à Anivorano Nord, à 75km de la ville d'Antsiranana, chez un proche. Le traitement médical a nécessité des contrôles réguliers auprès du Service psychiatrie d'Antsiranana-I nécessitant de coûteux frais de déplacement en plus des frais médicaux. « *Il y avait un moment où je laisse même ma carte d'identité aux pharmaciens comme caution au cas où les prix dépassent la somme en ma possession* », explique-t-elle.

« Je suis fatiguée... »

Pour ne pas interrompre le traitement médical de sa sœur cette femme s'est débrouillée toute seule au point de délaissier son activité de commerçante. « *Souvent, ma fille unique se sent lésée lorsqu'elle constate que je dépense trop pour ma sœur. « Ritry aigninaka... » (je suis fatiguée)* ».

Elle avoue avoir vendu des biens pour pouvoir prendre en charge le traitement de sa sœur qui s'élève à plus de 400 000 ariary par mois. « Tout ceci pour éviter qu'elle ne traîne dans la ville de Diégo où sa sécurité serait en jeu », conclue-t-elle.

Face à cette situation, des familles préfèrent ne plus se manifester au Service psychiatrique et nombreuses sont celles qui rejettent leurs malades dans les rues de la ville. Selon les statistiques avancées par le responsable dudit Service psychiatrique, ces « *malades errants* » sont plus nombreux par rapport à ceux qui passent en consultation au Service. « *L'on estime que les 90% des cas restent dans leurs familles et 30% sont dans les rues faute d'infrastructures d'accueil* », affirme le Dr Zanadaory, Médecin chef du Service psychiatrique. « *Selon notre statut, il ne s'agit pas d'un hôpital mais d'un Service psychiatrique rattaché au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de la Place Kabary. Mais nous nous sentons mal-aimés* ». Chaque consultation coûte 15 000 Ariary et la chambre 2 000 Ariary par jour. « *Tout est versé directement au CHU et c'est ce dernier qui décide de leur sort* ».

Selon le Pr. Domoina Randriambololona, Directeur du CHU, le Service psychiatrique dépend en effet totalement du budget de l'hôpital. Certes, elle a reconnu que Morafeno est un peu oublié « *à cause de son éloignement* », mais elle a révélé que « *l'hôpital Place Kabary gère également l'ingérable, faute de budget* ». Pour les cas des indigents, il n'y a pas non plus de prise en charge. « *Cependant, le CHU procure des médicaments selon les moyens à sa disposition notamment pour les malades qui n'ont pas de famille et qui se retrouvent au Centre* ». Il arrive aussi que des personnes de bonne volonté et le personnel soignant leur viennent en aide pour la nourriture.

« Trop de drogue circule dans la ville »

Même si la fumée et l'odeur de drogue s'exhale dans tous les coins de certains quartiers, aucune décision ferme ni de mesures plus sévères n'ont été enregistrées jusque-là. Sans oublier la consommation massive de khat (une plante considérée comme une drogue douce, en vente libre à 2000 ariary la botte, ndlr) qui fait partie intégralement de la culture

Les droits du déficient mental Déclaration de l'ONU, Résolution 2856 du 20 décembre 1971

« (...) Le déficient mental a droit aux soins médicaux et aux traitements physiques appropriés, ainsi qu'à l'instruction, à la formation, à la réadaptation et aux conseils qui l'aideront à développer au maximum ses capacités et ses aptitudes. Lorsque cela est possible, le déficient mental doit vivre au sein de sa famille ou d'un foyer s'y substituant et participer à différentes formes de la vie communautaire. Le foyer où il vit doit être assisté. Si son placement en établissement spécialisé est nécessaire, le milieu et ses conditions de vie devront être aussi proches que possible de ceux de la vie normale (...)

locale. « *Trop de drogue circule dans la ville mais les policiers, les responsables juridico-politiques et administratifs restent passifs* », regrette un notable, sous couvert de l'anonymat. « *Ce sont pourtant ces produits stupéfiants qui sont la principale cause de la maladie mentale chez nous notamment chez les jeunes* ». Il prend pour preuve les 1 tonne 750 kg de cannabis saisis récemment dans la région par la gendarmerie nationale lors de l'opération « *Mandio* ».

« *La poly-toxicomanie à base d'un mélange d'alcool, de khat, de cigarettes, de jamala (cannabis), voire de l'héroïne et de la cocaïne, est la cause fréquente des maladies mentales soignées dans le Service* », confirme-t-on du côté de Morafeno. La désorganisation de la cellule familiale inciterait également les jeunes à plonger dans la toxicomanie. L'on note aussi des cas de dépression nerveuse et d'autres types de névrose dus à la difficulté de la vie ou suite à des échecs ou des déceptions.

Par ailleurs, beaucoup de patients auraient avoué avoir pris un comprimé appelé Rivotril, destiné aux traitements psychiatriques mais qui, de nos jours, est utilisé comme drogue par les jeunes. « *Le nombre des malades guéris à 100% est très*



Une malade dans une cabine d'isolement





Le centre hospitalier universitaire, Service de psychiatrie, Antsirananana I

faible. Une fois retournés au sein de la communauté, ils se droguent de nouveau, et la maladie ressurgit. Cependant, ils ne reviennent plus dans le Service psychiatrique mais se retrouvent dans la rue, rejetés par leurs familles ». Cette situation provoque l'insécurité et le danger dans la ville et au niveau de toute la société en général. Cette prolifération de la drogue favorise en effet la recrudescence de la délinquance juvénile dans la ville qui est déjà célèbre avec le phénomène des « Foroches » (une bande d'adolescents délinquants qui s'apparentent à des gangs et sèment la terreur dans certains quartiers d'Antsirananana, ndlr).

Les opérateurs touristiques n'ont pas caché non plus leurs inquiétudes au cas où ces handicapés mentaux agresseraient les touristes, en plus de la mauvaise image que ces « malades errants » donnent à la ville qui fait du tourisme son principal levier de développement. Et la population, victimes potentielles d'agression à tout moment. Le Dr Zanadaory propose que la municipalité prenne en charge le ramassage des handicapés mentaux pour éviter de tels risques.

« Les gens déposent leurs malades et repartent tout simplement »



Une collaboration entre le Service psychiatrique, la mairie et la police existe déjà, sur le papier, mais elle ne fonctionnerait pas toujours comme il faut. Le Médecin chef explique : « En 2001 par exemple, la commune a ramassé un « malade mental » au marché. Cet homme était très malade et agressif. Ils l'ont emmené au service de Morafeno car il représentait un danger public. Une fois installé dans la cabine d'isolement, faute de famille, c'est l'établissement qui a pris en charge le malade même si nous n'avons pas le budget y afférant. Il arrive aussi que les gens déposent leurs malades et repartent tout simplement ! ».

La liste est longue si l'on voudrait rétablir un minimum de dignité dans le traitement des malades du Service de psychiatrie d'Antsirananana : installation électrique appropriée dans les chambres et cabines, mise en place d'un château d'eau, utilisation d'énergie alternative, extension des infrastructures d'accueil, amélioration des qualités de service par l'augmentation du nombre du personnel, etc. Faute de moyens de la part de l'Etat qui ne prend en charge que le salaire du personnel, les responsables doivent trouver eux-mêmes des partenaires pour l'entretien du bâtiment. Comme en 2013, date de la dernière peinture grâce à l'aide de jeunes bénévoles étrangers tout comme le ravalement de la toiture, la réparation de la porte métallique et d'un grand trou dans le mur d'une cabine d'isolement.

Face à cette situation, le Médecin chef du Service appelle les autorités municipales et régionales à une collaboration pour une extension du Centre, co-gérée par l'équipe médicale et la Commune urbaine d'Antsirananana. Il rappelle également que la prise en main du malade incombe en premier lieu à sa famille et que tous, Etat, élus, la communauté et les familles, sont responsables dans la prise en charge du malade si l'on veut que leurs droits soient effectivement respectés comme le prévoit la Déclaration de l'Organisation des Nations-Unies sur les droits du déficient mental dans sa résolution 2856 du 20 décembre 1971.

L'or de Madagascar

• RAOELISON Andoniaina Nasandratra
• ANDRIAMAHEFA Narindra Seheny
• RAZAFINDRASETRA Hajatiana Léonard
• RAJOELINA Rivolala

Des droits bafoués et des profits détournés



Les habitants ne se limitent plus à l'élevage mais se ruent vers l'orpaillage

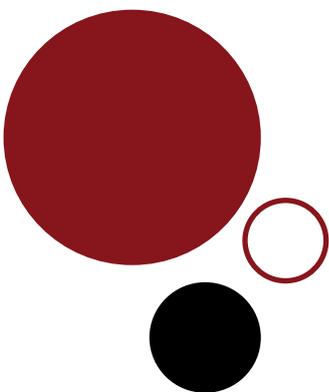
Madagascar figure parmi les cinq pays les plus pauvres du monde (dernière revue annuelle de la Banque Mondiale), alors qu'il détient l'une des plus grandes réserves d'or du monde. Cependant, cette filière n'est pas encore exploitée à l'avantage des communautés. Un paradoxe qui interpelle sur les différentes responsabilités publiques sur les cas d'irrégularité tels que les orpailleurs qui sont victimes de violation de leurs droits de travailleurs.

L'or a été de tout temps une fierté et un symbole de prestige avant de devenir un signe de richesse chez toutes les communautés malagasy. Historiquement, l'or par sa couleur de métal jaune commençait à prendre de l'importance ornementale depuis le règne du roi Andriamasinavalona. A partir du XVII^{ème} siècle, l'or en tant que bijou précieux a acquis une valeur distinctive et est devenu un symbole de pouvoir et de souveraineté. Posséder un bijou ou une parure en or devenait une distinction de classe sociale. Aujourd'hui, l'or devient un enjeu de trafic clandestin bien organisé et impliquant très probablement des responsables à divers échelons. Sinon, comment expliquer le décalage énorme entre la

production et l'exportation officiellement déclarées (20 kgs) en 2017 et l'estimation à une centaine de tonnes selon les derniers chiffres médiatisés.

La ruée vers l'or

Selon les statistiques de l'Autorité de Régulation de l'Or (ANOR), Madagascar compte quelques 500.000 orpailleurs opérant dans divers sites aurifères éparpillés dans différentes localités du pays, notamment dans les régions de la SAVA, Alaotra Mangoro, Betsiboka et Vatovavy Fitovinany. Motivés par l'espoir de devenir riche, ils ne s'attendaient pas à des conditions de travail très dures, qu'ils agissent pour leur propre compte avec des matériels dérisoires ou pour le





compte de grandes compagnies étrangères. La presse a rapporté des cas de décès dus à l'effondrement des carrières, sans parler des cas d'exploitation sexuelle des mineurs autour des sites. Et pourtant, la grande majorité de ces exploitations sont illégales, exceptée celle de la compagnie nationale KRAOMA qui dispose d'un permis de 40 ans (cf. KRAOMA). Aujourd'hui, l'on assiste à une arrivée massive d'exploitants chinois peu soucieux du respect de l'environnement et des droits de la main d'œuvre malagasy, accentuant ainsi l'ampleur de l'atteinte aux droits des orpailleurs et celle de nos droits à jouir des revenus de nos richesses nationales.

Au péril de leurs vies

Si l'exportation d'or doit se faire en forme de lingot (selon article 397 code minier), l'obtention et la conversion des pépites connaissent encore un dessin complexe. Tout cet or acheté et vendu voire exporté, que l'on voit circuler partout possède sa source. La partie Nord de l'île par exemple, en fait partie. Celle-ci possède la ressource la plus abondante en or comme la commune rurale de Betsiaka (cf. monographie). Dans cette contrée, différentes catégories de personnes œuvrent dans la chasse à l'or telles que les natifs qui incluent les habitants locaux et quelques sociétés malagasy ainsi que des étrangers, jusque-là, des ressortissants chinois et des Sri-Lankais. Ces derniers travaillent sans permis mais cela ne les arrête pas dans la poursuite de leurs travaux.

Passant à l'orpaillage, ces étrangers sans-papiers recrutent des travailleurs locaux pour réaliser l'orpaillage en main propre. Le recrutement se fait en masse et rapidement. Ici alors, l'on parle de « *petits-orpailleurs* » habitants du village. L'âge de ces chercheurs d'or varie entre 9 à 70 ans, dont des mères de famille et des enfants. Leurs salaires ne parviennent pas à nourrir convenablement leurs familles respectives, fortes de deux à quatre enfants. La plupart d'entre eux gagnent chacun au maximum 2000 ariary agrémentés par quelques grammes de riz et de haricots.

Pour cela, les travailleurs s'efforcent de trouver plus de pépites possibles pour mettre de l'argent de côté. Pour économiser d'avantage, ils décident de s'installer à proximité du site d'extraction et d'orpaillage, augmentant ainsi les risques d'accident de travail.

En tentant alors le tout pour le tout, les risques ne peuvent être que nombreux. En plus de l'éboulement de terrain provoquant des décès, leurs missions de fortune faites de case de bois abritent une dizaine de travailleurs. Ces cases ne contiennent pas grand-chose mais leur permettent de dormir et de se cou-



vrir. Les conditions d'hygiène y sont inappropriées et la promiscuité favorise les rapports sexuels propices aux infections sexuellement transmissibles dont le VIH/SIDA ainsi que la tuberculose. Il est encore plus difficile pour ces travailleurs d'y remédier puisque le lieu le plus proche se trouve à pas moins de 20 km (28 km) à Ambilobe. En plus des risques aux maladies, ils encourent également des risques sécuritaires. Presque chaque nuit, ces petits-orpailleurs vivent dans la frayeur des cambrioleurs, du fait qu'ils gardent quelques grammes d'or collectés durant la journée. Entre la soif d'argent et la sécurité de la vie, les petits-orpailleurs sont en proie à une frustration permanente à tel point qu'ils deviennent les victimes de leur gagne-pain. Ils intègrent peu à peu ce mode de vie malsain et anormal. Plus grave, ces travaux routiniers atteignent d'autres proportions. La commune de Betsiaka n'est pas seulement réputée pour son énorme gisement d'or mais elle est également connue pour la prostitution. Le manque de loisirs et la lourdeur du travail poussent d'un côté, les hommes (généralement les petits et grands orpailleurs) à s'aventurer vers ce type de passe-temps et de l'autre côté, les jeunes femmes (à partir de 13 ans) à se ruer vers ce qu'elles appellent « *le métier* ».

Les démarcheurs à Analakely

Le racolage fait partie de la filière Or. Depuis un bon bout de temps, les acheteurs-revendeurs (sollicitant généralement tous types d'or) illégaux à Analakely-Ambodifilao affluent actuellement. Ils sont au nombre de centaines, affirment les responsables de la Sécurité Publique. Etant donné que ce type de métier est illégal, il touche d'autres activités délictueuses comme : les vols à la tire, l'escroquerie et autres types de crime. Selon les statistiques obtenues auprès du Commissariat de Police du 1er arrondissement, tous les jours, une dizaine de personnes est victime de ces malfaiteurs. Par ailleurs, « *parmi ces centaines de démarcheurs, plus de soixante individus ont été traduits devant le parquet du Tribunal de première instance (TPI) d'Antananarivo* ». Cependant, certains démarcheurs déclarent être titulaires d'un permis provisoire émanant d'une

autorité inconnue. Ils sont alors considérés comme des « *intermédiaires* » entre la source et la destination finale de l'or collecté ou acheté. Pour ce faire, ils achètent à moindre prix le carat d'un bijou déjà taillé : le prix attribué varie souvent entre 20.000 Ariary et 70.000 Ariary (pour la catégorie 24 carats) afin de les revendre ensuite au moins à 140.000 Ariary aux opérateurs étrangers ou nationaux. Le prix d'une bague de 18 carats avoisine actuellement ce même prix chez les bijoutiers locaux. Et finalement, les trafiquants se chargent de transformer ces bijoux achetés en lingot afin de faciliter l'exportation illégale ou clandestine.

Exporter à tout prix

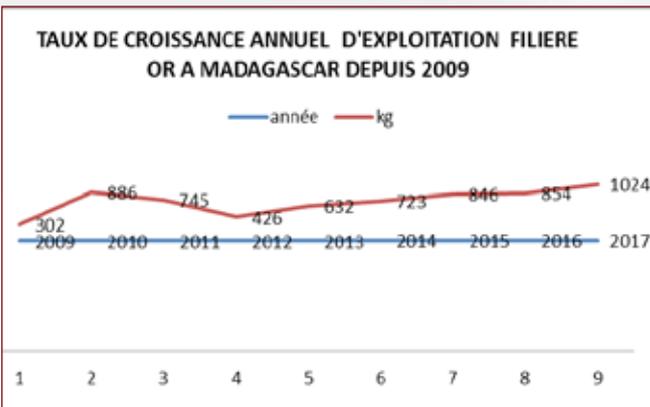
Selon un témoignage auprès de la douane et de la police de l'Air et des frontières à l'aéroport d'Ivato, l'or illicite sort du territoire malagasy par des avions légers privés sans passer par le contrôle régulier des autorités compétentes. Ils font escale aux îles sœurs (du fait de leur proximité) avant d'atterrir à Tanzanie (cf. carte). L'or débarque finalement à Dubaï, Inde, Chine, Singapour et Suisse. Autre cas, la marchandise passe à travers le « *passoir* » (une forme de corruption). En effet, les malfaiteurs corrompent les agents des frontières, de manière à ce que les marchandises empruntent le vol commercial. Les destinations finales seraient les mêmes en passant par Nairobi (Kenya), Addis-Abeba (Ethiopie), Bangkok (Thaïlande) et la Chine.

Toutefois, le code minier malgache (article 397-article 398 et l'article 148-article 148-1-article 149 (cf. encadré) dispose d'un circuit légal concernant l'exploitation et l'exportation d'or de Madagascar : « *l'exportation des produits des mines, surtout ce type de métal jaune, est libre sous toutes ses formes mais exige sa transformation en lingot ou sous une autre forme* ». L'exportation de l'or à Madagascar est actuellement exhortée, sans doute du fait qu'à l'échelle internationale, les lois régissant ce secteur sont plus flexibles que celles de la Grande île.

Issue de la marchandise

Dès lors que le lingot est exporté vers les pays destinataires, il se vend comme de l'eau de roche. A l'extérieur, la loi concernant l'or n'est pas identique à celle de Madagascar. Une fois arrivés à destination, les exportateurs illicites de Madagascar vendent la marchandise à un prix fort suivant les cours de devise de chaque localité (cf. prix international de l'or). L'or de Madagascar est très convoité car il possède encore une authenticité remarquable par rapport au métal jaune des autres pays. En effet, les exportateurs accaparent autant de bénéfices et s'investissent dans plusieurs domaines : ouverture de compte bancaire à l'étranger ou activités commerciales au pays (Auto-moto, quincaillerie, secteur immobilier, action bancaire etc).

Non-octroi de permis minier



Les chiffres de l'ANOR 2017 affirment que Madagascar compte plus de 500 000 orpailleurs dans le secteur informel. Le code minier stipule qu'il est obligatoire d'avoir un permis d'exploitation pour œuvrer formellement dans le secteur minier (cf. loi sur le Code minier n°2005-021 du 17 Octobre 2005). Par conséquent, il est devenu difficile d'obtenir un permis minier depuis Novembre 2010. Selon les sources auprès du bureau des Cadastres Miniers de Madagascar, « *l'obtention des permis minier a été suspendue officiellement par l'Etat Malagasy* ». Cependant, « *ceux qui ont déjà obtenu leurs titres auparavant peuvent toujours poursuivre leurs activités dans le secteur et peuvent même effectuer une mutation ou un changement de titre s'ils sont en règles avec les services fiscaux* ».

2 260 000 000 d'Ariary

A la fin de l'année 2017, un peu moins de 25 kilos d'or ont été saisis à Ivato et plus de 18 kilos le 22 Octobre 2018. Des lingots qui s'élèvent à 2 260 000 000 d'Ariary. Les trafiquants étaient sur le point d'embarquer pour Dubaï avec le vol de la compagnie Kenya Airways. Il s'agit d'un couple dont l'homme est de nationalité syrienne et la femme de nationalité malagasy. Depuis leurs arrestations à l'aéroport, le couple est entre les mains des autorités compétentes tandis que les lingots sont transférés à la Banque Centrale.

Transaction ?

L'ensemble d'or saisi est placé sous la responsabilité de la Douane et de la Banque Centrale. Pour ce qui est de la Douane, « *au cas où une personne s'est fait arrêter en possession d'or illicite alors qu'il a ensuite bénéficié d'une transaction, il paie tout simplement une caution de deux ou trois fois du prix de la marchandise, pour que celle-ci l'appartienne légalement* » explique un magistrat du parquet près du TPI d'Antananarivo. A cet effet, l'« *option* » sur la poursuite pénale n'est plus considérée. La caution est dûment versée aux caisses de l'Etat, payée au gramme qui vaut 100.000 Ariary.





« Ce ne sont pas tous ceux qui ont été impliqués et chassés dans les trafics qui obtiennent cette transaction. Au contraire, la majorité sont jetés en prison en écopant cinq à dix ans ferme », révèle un inspecteur des Douanes sollicitant l'anonymat. « Avant que l'affaire ne soit renvoyée à la Justice, le concerné peut demander une transaction adressée au Ministre des Mines et le dernier mot lui appartient. La plupart des trafiquants déjoués à l'aéroport sont majoritairement des étrangers », note l'inspecteur.

Suivant la loi, les ressources minières que regorge le pays appartiennent à l'Etat. Ces richesses devraient servir l'intérêt du pays et leur gestion devrait suivre à bon escient les procédures d'exploitation. Cependant, la réalité parle d'elle-même. L'implication de l'Etat dans ce secteur demeure faible. Il manque encore le suivi des procédures d'exportation d'or et la considération des orpailleurs par rapport à leurs droits de travail. Dans cette optique, l'ANOR et la police des mines sont les premiers responsables directs concernés. Pourtant, depuis ses trois années d'existence, l'ANOR ne couvre pas encore toutes les régions du pays. La Constitution et le Code Pénal condamnent le pillage des ressources naturelles du pays. Toutefois, les exportateurs illicites pullulent et en profitent beaucoup. Cette tendance en termes de peine sur la transaction (les interceptés de trafic) ne facilite pas les procédures de légalisation des orpailleurs, lesquels se trouvent actuellement dans le secteur informel. Les remises de peine sont devenues négociables, ils se limitent au paiement du prix cautionné par l'autorité compétente.

Il relève du devoir de tous les acteurs de la filière or de règlementer tout ce qui concerne l'exploitation et l'exportation d'or de l'île. Plusieurs facteurs sont à l'origine des exploitations illégales et des trafics illicites à savoir la corruption, l'insuffisance d'infrastructures de contrôle dans les aéroports et les ports, le manque de connaissance en matière de procédure administrative, la difficulté à procurer les papiers d'autorisation et à obtenir un permis minier. Pour un simple citoyen intéressé aux activités de la filière, obtenir les

informations auprès des autorités relève d'un travail de combattant. Faudrait-il ainsi attendre les grands salons d'expositions, les foires, conférence, pour pouvoir obtenir ce que l'on recherche?

Si les taxes sur l'exploitation d'or sont dûment payées au trésor public, les bénéficiaires profiteront à tous les citoyens malagasy, notamment en matière d'augmentation des cours de devise. L'absence de Politique économique stable et cohérente sur l'achat-vente-stockage constitue la principale faille.

Le trafic de l'or, comme celui d'autres pierres précieuses, ne date pas d'aujourd'hui. La gabegie perdure; le statu quo apparemment arrange certains intérêts.

L'avancée des exploitants chinois dans l'exploitation des ressources minières à Madagascar revêt un aspect officiel à la délivrance de permis d'exploitation. Cependant, cela cache un autre phénomène : celui des violations des droits des travailleurs du secteur. En même temps elle pose la problématique des droits de l'Etat malagasy sur les impôts et taxes de la filière. Le droit des nationaux à profiter de l'exploitation de ses richesses nationales. Des privilèges ignorés et bafoués car ce sont les producteurs, les exportateurs clandestins et les destinataires finaux qui s'en enrichissent.

Ces richesses pillées auraient permis à l'Etat malagasy obligatoire de satisfaire les besoins et les droits de son peuple. A savoir : l'éducation, la santé, le logement, le loisir...

En l'absence de mesures fermes, Madagascar est exposé au risque de voir s'établir une organisation maffieuse qui contrôlerait son économie et sa politique. C'est de laisser s'installer un Etat de non droit, un Etat voyou à l'instar des pays de l'Amérique Centrale dont une grande partie de la population se voit émigrer vers les Etats-Unis.

En attendant, les démarcheurs d'Analakely continuent de racoler les passants. Nos frontières restent des passoires et les pauvres orpailleurs se battent pour un rêve inaccessible.



Les lingots,
les types d'or très recherchés

DROITS DES DETENUS

Autopsie du système carcéral malgache



La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) a multiplié depuis 2017 les visites de lieux de privation de liberté, comme le stipule son mandat relatif à la protection des droits humains. Des situations alarmantes ont été constatées dans les vingt-quatre prisons visitées dans les quatre coins de la Grande Île, dont une incontrôlable surpopulation carcérale, amplifiée par la vétusté des infrastructures, mise en place à l'époque de la colonisation. L'effondrement d'un muret de séparation, ayant tué quatre détenus à la maison centrale d'Antsohihy au mois de juillet 2017 ainsi qu'une tentative meurtrière d'évasion survenue cette année dans la prison de Sambava illustrent en partie cette situation. Un manque crucial de moyens, couplé à une inadéquation logistique se ressent par ailleurs, pour ne citer que l'insuffisance, voire l'absence de médicaments dans les infirmeries de certains établissements pénitentiaires, hormis l'inexistence de lieu de mise en quarantaine des détenus atteints de maladies contagieuses dans les pires cas. La ration alimentaire carcérale ne couvre pas l'apport énergétique quotidien nécessaire pour un état de santé sain. L'Etat, à travers le Ministère de la Justice et l'Administration pénitentiaire offre à chaque détenu près de 250 grammes de manioc sec, dont l'apport énergétique est bien en dessous du minimum de 2000 kJ, brûlées chaque jour par le corps d'un individu.

Casse-tête

Face à ces ahurissantes situations, la CNIDH a tenu à Ankorondrano au mois d'octobre une table-ronde intitulée : « *L'amélioration des conditions carcérales à Madagascar* », pour marquer la deuxième année d'exercice de son mandat.

Les échanges ont réuni des responsables auprès du Ministère de la Justice et de l'Administration pénitentiaire, le Haut-Commissariat des Droits de l'Homme (HCDH) auprès du système des Nations Unies à Madagascar, le Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'Etat de Droit (HCDDED), le Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM), le Comité International de la Croix-Rouge, le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI), ainsi que des organisations de la société civile. L'organisation de cet événement s'inscrit dans la célébration du 70ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

La nécessité d'actions urgentes et concrètes a réuni les acteurs présents.

Les discussions se sont construites autour de trois axes dont les coûts de l'incarcération, les mesures à prendre pour la réduction de la surpopulation carcérale, ainsi que les plaintes,





inspections, enquêtes sur les décès et la torture pendant la détention.

La nécessité de l'élaboration d'une déclaration concertée, réunissant les parties prenantes a été soulevée.

L'implication de tous les acteurs dans l'amélioration des conditions de détention s'est hissée entre autres parmi les points retenus.

Un état des lieux ressorti des interventions a confirmé les manques de moyens financiers et logistiques, ainsi que des infrastructures inappropriées, favorables à des violations des Droits de l'Homme.



Prisons aux normes

La surpopulation et la malnutrition qui sévissent en milieu carcéral figurent également parmi les problèmes discutés. Le Ministère de la Justice a annoncé la construction de nouveaux établissements pénitentiaires dans l'Avaradrano et l'Atsimondrano, ainsi que l'amélioration des conditions des détenus de par l'augmentation du budget alloué pendant l'exercice 2019. Dans les maisons centrales de Miarinarivo et de Toliara, l'alimentation carcérale été améliorée et variée pour porter au seuil de 2000kcl par jour l'apport énergétique de la ration des détenus. Ce projet pilote va s'étendre sur trois mois dans sa phase d'essai. Faire face à l'insuffisance des salles d'audience de par la multiplication des audiences foraines, spéciales ou criminelles, visant à inverser le ratio des prévenus, plus élevé par rapport à celui des condamnés dans la plupart des prisons de Madagascar, demeurent toutefois un défi de taille.

Les représentants des organisations de la société civile présentes ont soutenu l'intensification des sensibilisations et du renforcement de l'éducation pour se prémunir de l'incarcération et amoindrir les problèmes carcéraux liés aux droits humains. Une approche qui rejoint la facilitation des conditions de remise en liberté, à l'instar de la remise de peine, la liberté conditionnelle et la libération sous caution. Point de vue qui diffère néanmoins de celui des magistrats et des divers responsables au sein de l'administration pénitentiaire, prônant la mobilisation de plus de moyens par l'Etat, la réhabilitation des infrastructures vétustes et la mise en place de nouveaux lieux de détention.



Les droits humains

Des notions de moins en moins réalistes ?

Un état des lieux des droits de l'Homme et de la démocratie ainsi que leurs avenir mérite d'être débattu. Dans un contexte global et continental où ces deux concepts sont bafoués, où les grandes institutions internationales que les pays ont mises en place et que certains d'entre eux commencent à renier ; il est important de se poser des questions sans concessions. Le 19 juin 2018, les États-Unis décident de se retirer du Conseil des Droits de l'Homme (CDH) sans que les instances onusiennes, sans que les autres pays ne puissent rien y faire. Le tableau s'annonce sombre. Depuis cette date, les États-Unis font parler d'eux non plus par les valeurs positives qu'ils véhiculaient (ou qu'ils semblaient véhiculer) en matière de droits humains mais de plus en plus par des décisions spectaculairement rocambolesquement...inhumaines. Quand le Président Trump accentue sa rhétorique enflammée sur l'immigration en affirmant que les soldats peuvent « tirer »¹ sur les migrants aux frontières et qu'il dément ses dires quelques jours après², on sent que les Droits Humains sont désormais des questions de « jeux »... de mots.

Le plus intéressant est d'analyser trois grands paradoxes sans précédent. Premièrement, force est de constater que les « États » en tant qu'institution est de plus en plus faible. Ils sont gangrenés par de multiples maux systémiques comme la mauvaise gouvernance, la corruption, le népotisme, les détournements. Les dirigeants qui sont censés gouverner durant cinq ans s'éternisent et tentent de galvaniser le pouvoir jusqu'à ce que mort s'ensuive. Les États manquent de moyens comme d'initiatives et de programmes. Pourtant, plus que jamais, nous avons besoin des États. Ils sont incontournables si on veut des changements dans le court comme le long terme, le rôle des États est incontournable. Ni la société civile, ni la société économique ni tout autre acteur de la vie de la société ne peuvent faire cavalier seule.

Second paradoxe, les discours sur les droits Humains ont atteint leur summum. Les mécanismes, les procédures, les institutions de protection et de promotion des droits n'ont jamais été aussi sophistiquées. De même, les réflexions, les textes et leurs déclamations par le biais des médias n'ont jamais été aussi poussés. On voit ici et là dans le monde, tous les jours, des actions locales, régionales comme mondiales pour la promotion, la protection des droits humains. Une petite « armée » d'éducateurs des droits de l'Homme, d'activistes sont maintenant des acteurs acceptés, voir craints, dans tous les pays du monde. Pourtant, la violation de ces droits n'a jamais été aussi subtile et maquillée. Il reste dans l'histoire des périodes de carnages comme celles des camps de concentration, de la Shoah, des déportations des hommes et femmes de l'Afrique pour aller construire les pays d'Europe et les États-Unis. Seulement, ce qui se passe présentement dans les guerres sur le continent, les massacres des peuples par les dictateurs, la faim chronique et les maladies sont malheureusement autant terribles. Les déportations de nos enfants, nos hommes d'Afrique continue. Les jeunes gens préfèrent fuir la misère ou plutôt sont contraints de fuir dans l'espérance de trouver asile ailleurs en traversant l'Atlantique au péril de leurs vies.

Troisième paradoxe, l'exercice de la démocratie n'a jamais été autant réel. Par exemple, la liberté de la presse sous toutes ses formes n'a jamais été autant poussée et diversifiée. Les moyens de communication pour la démocratie n'ont jamais été autant multiples autant pour les médias

¹https://www.liberation.fr/planete/2018/11/02/trump-menace-les-migrants-de-represailles_1689613

²<https://www.parismatch.com/Actu/International/Trump-dement-avoir-demande-aux-soldats-de-tirer-sur-les-migrants-1585301>





que pour un bon nombre de citoyens. L'exercice du vote et les élections n'ont jamais été aussi libérés. Force est pourtant de constater que plus cela avance, plus les risques de crise pré ou post électoral n'ont été plus que jamais présents. De même, les répressions face à la liberté d'opinion, d'expressions acquises sont masquées et virulentes. La démocratie sert dans plus d'un cas en Afrique et ailleurs dans le monde de masquer avec subtilité des entraves aux droits humains. Dans d'innombrables pays, certaines manifestations sont permises pour feindre l'opinion publique et celle de la communauté internationale avec un semblant de démocratie de pacotille.

Finalement, il est important de pointer un fait qui pollue de plus en plus la démocratie en Afrique et dans le monde: l'interférence croissante de la sphère politique et la sphère économique. On pense que celui qui a bien géré ses affaires gèrera forcément bien le pays. Celui qui sait s'enrichir enrichira donc le pays. Madagascar en a fait les frais à deux reprises en pensant que des businessmen pouvaient faire le miracle. Soyons clair, aux problématiques politiques, penser que des réponses économiques puissent apporter des effets inscrits dans la durée est utopique et irresponsable.

Afin de promouvoir les Droits Humains en Afrique, il nous faut réinventer la démocratie.

Second souffle : Réinventer les droits humains?

Des réflexions du Centre d'études et de recherche juridiques au sein de l'Université d'Antananarivo ont mis en exergue une analyse sur la perception par la société malagasy de leurs droits lors séminaire de la société civile Malagasy organisé en novembre 2017. Le thème de cette rencontre était « Société civile et respect des droits humains à Madagascar : regards croisés ». Pour résumer en quelques mots, les Malgaches ne connaissent qu'intuitivement leurs droits. Les personnes qui connaissent bien tous les droits humains, qui les défendent éprouvent un profond gêne à en parler car elles ne jouissent pas elles-mêmes de ces droits.

Intimidation sur intimidation, pressions, tentative de destruction de biens et des personnes, détention abusive, la liste de ce que les défenseurs de droits endurent à Madagascar est longue. Il existe bel et bien des Malagasy défenseurs des droits de l'homme qui sont par exemple réfugiés ailleurs dans le monde. Pour certains cas, quand les efforts de révélation ont une dimension internationale, les trafiquants et leurs complices malgaches font tout pour les éliminer d'une manière directe ou indirecte.

Les arrestations répétées de lanceurs de boutades en tous genres sur Facebook ont fait parlé d'eux il y a un temps. C'est pour que cette « manière » de répression devienne des « faits divers ». Le premier essai en l'affaire de Hiary Rapanoelina a été comme un petit séisme nous les internautes, les médias, et pour le peu de citoyens qui s'intéressent encore à

La réalité de la thématique des droits humains (DH)

☉ Parler des DH n'est pas facile

- Manière des professionnels de la radio (journalistes+ techniciens) de les aborder
- nombre appel et sms

☉ Idées préconçues des DH eux-mêmes

- **Sous-thèmes "traditionnels"**
 - *Enfance et famille – (jeunesse – out)*
 - *Education*
 - *Santé (accès aux soins)*
 - *Handicap*
 - *Droits sociaux : droit du/au travail*
- **Sous-thèmes "Difficiles"**
 - *Environnement*
 - *Genre*
 - *Accès à la terre*

autre chose que les selfies et la surexposition de leurs petites personnes sur les réseaux sociaux. Petit à petit, les arrestations sont devenues banales. Et pourtant, dans le contexte de élections, les faux comptes, les intox et fake news pullulent sur Facebook sans que de vraies actions pour les réprimer soient menées ou tout au moins pour éduquer la population facebookienne.

Hors de la planète des réseaux sociaux, la connaissance et pratique des Droits Humains à Madagascar est balbutiante. La Coalition des radios pour la paix à Madagascar, une association à but non lucratif qui regroupe actuellement 29 radios membres travaillant notamment sur les questions de Droits de l'Homme, a effectué en 2017 une série de reportage et d'émissions à ce sujet. L'analyse et la synthèse des produits des émissions ont mis en exergue les points suivants sur les DH.



Parler des DH est difficile même pour les journalistes et les animateurs radios. Cela se sent dans la manière avec laquelle ils ont posés des questions lors des voxpop auprès de la population et durant les émissions avec les organisations de la société civile. Il faut aussi dire qu'il subsiste des idées préconçues sur les DH eux-mêmes. Les personnes enquêtées pensent que les DH se résument en quelques sous thèmes traditionnels qui sont :

- L'enfance et la famille
- L'éducation
- La santé (accès aux soins)
- Le handicap
- Et certains autres droits sociaux comme le droits du/au travail

Nous constatons que les journalistes et les animateurs ont du mal à parler, poser des questions sur les DH. Cette difficulté est également dans la manière des personnes interviewées à cerner le thème, à répondre aux questions. Cela pourrait-il expliquer l'indifférence des gens par rapport aux combats et aux sorts des défenseurs des droits environnementaux ? Certaines thématiques sont difficiles à parler. Notons en particulier celle sur le droit à l'environnement. Une radio sur les onze a choisi ce thème avec une certaine difficulté.

L'analyse des émissions produites par la Coalition des radios a quant à elle a mis en exergue quelques problématiques des DH à Madagascar. On constate par les discours un mal-être social pour dévoiler et parler de la réalité dans les familles, dans la société. Il existe un accord tacite de la société sur certaines pratiques pour ne parler des cas des petites bonnes et leurs conditions de travail voire même d'esclavagisme « moderne » ; des viols sur les personnes en situation de handicap tant mental que physique, les méfaits de la religion chrétienne sur la prise en charge adéquate de certains malades. Ces faits sont aussi des choses qui ne sont culturellement pas correctes de révéler et de s'ériger contre.

En gros, il est important de réinventer les manières de sensibiliser, de former et d'informer la population malgache et africaine sur les droits humains. Dans des contextes sociaux, économiques et culturels tout à fait différents de ceux de l'occident, il est impossible que les méthodes de communication dites conventionnelles puissent marcher. Les faits sont là pour en témoigner.





REMERCIEMENTS

L'UNESCO exprime son immense gratitude envers tous les partenaires qui ont permis de produire et de publier ce magazine Trandraka N°4 :

Partenaire financier :

*Fonds pour la Consolidation de la Paix
(Peace Building Fund)*



Partenaires techniques :

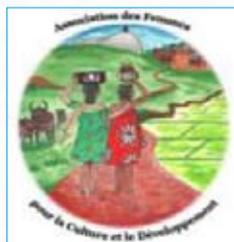
Le Ministère de la Justice



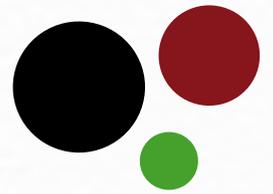
CNIDH



*Association des Femmes
pour la Culture et le
Développement (AFCD)*



*Mbolatiana Raveloarimisa,
défenseur Droits de l'Homme*



Le Comité de Pilotage du programme appui au journalisme d'investigation

*Donna Razafindrazaka,
Directeur Général
de la Communication*



*Andrianierenana Clément Luc
Université ACEEM*



*Gérard Rakotonirina,
Président de l'Ordre
des Journalistes de Madagascar*



*Ravelonjatovo Harinjaka
Tantely
COMMO, Ankatso*



*Mamy Andriatiana
Université SAMIS-ESIC*



*Andrianasolomanana,
Université IFT*



Les formateurs et encadrateurs :

*Formateurs senior :
Alphonse Andriamahaly
Louis Rasamoelina*

*Yves Samoelijaona,
Président RFDIM*



*Mamelasoa Ramiarinarivo,
Directeur Exécutif Ilontsera*



*Ferdinand Ratsimbazafy,
formateur RFDIM*

**Partagez votre avis sur le magazine !
sms gratuit au numéro 032 32 005 23
(tous opérateurs - confidentialité assurée)**

Version électronique des 4 numéros du magazine Trandraka disponibles au :

 magazinetrandraka@gmail.com

 Trandraka Gazetyboky

 www.ilontsera.mg

 Projet IDIRC UNESCO



Trandraka

Investigative media



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



Consolidation de la paix
UN PBF - Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

